



MINISTÈRE  
DU GENRE, FAMILLE  
ET ENFANT



# STRATÉGIE NATIONALE D'AUTONOMISATION ECONOMIQUE DE LA FEMME EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

# 2025 2030

Avec le soutien de



Partenariat



LA BANQUE  
MONDIALE

**Stratégie Nationale d'Autonomisation Economique de la femme  
en République Démocratique du Congo  
2025-2030**

---

Janvier 2025

## Table des matières

<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	<b>1</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX</b> .....	<b>4</b>
<b>LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS</b> .....	<b>5</b>
<b>PREFACE</b> .....	<b>7</b>
<b>AVANT-PROPOS</b> .....	<b>8</b>
<b>I. INTRODUCTION GENERALE</b> .....	<b>9</b>
1.1. DEFINITION DE PRINCIPAUX CONCEPTS .....	11
1.1.1. <i>Autonomiser</i> .....	11
1.1.2. <i>Economique</i> .....	12
1.1.3. <i>Autonomisation des femmes</i> .....	12
1.1.4. <i>Autonomisation économique</i> .....	12
1.1.5. <i>Autonomisation économique des femmes</i> .....	12
1.2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION .....	13
1.2.1. <i>Contexte international et africain</i> .....	13
1.2.2. <i>Contexte national</i> .....	14
1.2.3. <i>Justification</i> .....	14
<b>II. METHODOLOGIE</b> .....	<b>15</b>
<b>III. LES PRINCIPES DIRECTEURS DE LA SNAEF</b> .....	<b>17</b>
3.1. PARTICIPATION .....	17
3.2. UNIVERSALITE .....	17
3.3. DURABILITE .....	18
3.4. TRANSPARENCE.....	18
3.5. EQUITE .....	18
<b>IV. ETAT DE LIEUX OU DIAGNOSTIC DE LA SITUATION DE LA FEMME EN RDC</b> .....	<b>18</b>
4.1. SUR LE PLAN JURIDIQUE .....	18
4.2. SUR LE PLAN DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION.....	20
4.3. SUR LE PLAN SANITAIRE .....	21
4.4. SUR LE PLAN ECONOMIQUE .....	23
4.5. SUR LE PLAN DE L'EMPLOI.....	24
4.6. SUR LE PLAN AGRICOLE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE .....	26
4.7. SUR LA PARTICIPATION DE LA FEMME AUX DECISIONS ECONOMIQUES ET POLITIQUES.....	28
4.8. SUR LES VIOLENCES A L'EGARD DES FEMMES.....	29
<b>V. DEFIS A RELEVER</b> .....	<b>30</b>
5.1. LA SCOLARISATION DES FILLES ET DES FEMMES ET LEUR ORIENTATION VERS LES DOMAINES DES SCIENCES, TECHNOLOGIES, INGENIERIE ET MATHEMATIQUES.....	31
5.2. ACCES DES FEMMES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE, A L'ENTREPRENEURIAT ET AUX TIC .....	31
5.3. ACCES DES FILLES ET DES FEMMES A L'EMPLOI, NOTAMMENT L'EMPLOI FORMEL.....	31
5.4. LUTTE CONTRE LES INEGALITES DU GENRE SUR LE MARCHE DU TRAVAIL .....	32
5.5. ACCES DES FEMMES AUX CREDITS ET A L'EDUCATION FINANCIERE.....	32
5.6. ACCES A LA PROPRIETE FONCIERE .....	33
5.7. APPLICATION EFFECTIVE DE TOUTES LES DISPOSITIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES EN MATIERE DE PROMOTION DES DROITS DES FEMMES .....	33
5.8. ERADICATION DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE DANS LES FAMILLES ET LES COMMUNAUTES .....	33
5.9. PROMOTION DU LEADERSHIP DE LA FEMME ET SA PARTICIPATION DANS LES INSTANCES DE PRISE DE DECISIONS .....	34
5.10. INTEGRATION DE LA DIMENSION GENRE DANS LES POLITIQUES ET PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT ...	34

<b>VI. VISION DE LA RDC EN MATIERE D'AUTONOMISATION ECONOMIQUE DE LA FEMME ...</b>	<b>34</b>
<b>VII. OBJECTIFS STRATEGIQUES .....</b>	<b>35</b>
7.1. OBJECTIF GENERAL .....	35
7.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES.....	35
<b>VIII. LES AXES DE LA STRATEGIE DE L'AUTONOMISATION ECONOMIQUE DE LA FEMME .</b>	<b>36</b>
<b>AXE STRATEGIQUE 1 : AMELIORATION DE L'ACCES DES FEMMES ET DES JEUNES FILLES A L'EDUCATION, A LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET A L'ACQUISITION DES COMPETENCES .....</b>	<b>37</b>
<i>Sous-axe 1 axe stratégique 1 : Amélioration de l'accès des jeunes filles et des femmes à l'enseignement secondaire .....</i>	<i>38</i>
<i>Sous-axe 2 axe stratégique 1 : Amélioration de l'accès des jeunes filles et des femmes à l'enseignement supérieur et universitaire.....</i>	<i>39</i>
<i>Sous-axe 3 axe stratégique 1 : Amélioration de l'accès des filles et des femmes à la formation professionnelle et technique en fonction des besoins du monde de travail.....</i>	<i>40</i>
<i>Sous-axe 4 axe stratégique 1 : Amélioration de l'accès des filles et des femmes à l'alphabétisation.....</i>	<i>41</i>
<b>AXE STRATEGIQUE 2 : AMELIORATION DE L'ACCES DES FEMMES AUX OPPORTUNITES ECONOMIQUES .....</b>	<b>42</b>
<i>Sous-axe 1 axe stratégique 2 : Amélioration de l'accès des femmes à l'emploi, notamment à l'emploi formel .....</i>	<i>42</i>
<i>Sous-axe 2 axe stratégique 2 : Lutte contre les inégalités de genre sur le marché du travail.....</i>	<i>43</i>
<i>Sous-axe 3 axe stratégique 2 : Appui à la formalisation des activités informelles des femmes .....</i>	<i>44</i>
<i>Sous-axe 4 axe stratégique 2 : Instauration d'un climat des affaires favorables aux femmes .....</i>	<i>45</i>
<i>Sous-axe 5 axe stratégique 2 : Promouvoir l'accès des filles et des femmes à l'éducation financière .....</i>	<i>46</i>
<i>Sous-axe 6 axe stratégique 2 : Mise en place des systèmes financiers et bancaires offrant une gamme des produits et services dédiés aux filles et aux femmes entrepreneures.....</i>	<i>47</i>
<i>Sous-axe 7 axe stratégique 2 : Amélioration de l'accès durable et sécurisé des filles et des femmes à la terre et à d'autres ressources de production agricole.....</i>	<i>48</i>
<i>Sous-axe 8 axe stratégique 2 : Promotion de l'accès des filles et des femmes à l'information, à la formation, aux ressources et aux technologies agricoles et culturelles innovantes et climato-résilientes...</i>	<i>48</i>
<b>AXE STRATEGIQUE 3 : AMELIORATION DE LA PARTICIPATION DES FEMMES AUX INSTANCES DE PRISE DES DECISIONS POLITIQUES ET ECONOMIQUES .....</b>	<b>49</b>
<i>Sous-axe 1 axe stratégique 3 : Amélioration de la participation de la femme aux instances de prise des décisions politiques .....</i>	<i>50</i>
<i>Sous-axe 2 axe stratégique 3 : Amélioration de la participation de la femme aux instances de prise des décisions économiques .....</i>	<i>51</i>
<b>IX. PLAN D' ACTIONS OPERATIONNEL DE LA SNAEF.....</b>	<b>52</b>
<b>IX. CIBLES DE LA STRATEGIE .....</b>	<b>130</b>
9.1. CIBLES PRINCIPALES OU BENEFICIAIRES DIRECTS.....	130
9.1.1. Femmes, jeunes filles et adolescentes vulnérables : .....	130
9.1.2. Femmes et jeunes filles entrepreneures et professionnelles : .....	130
9.1.3. Femmes confrontées aux violences économiques et discriminations : .....	131
9.2. BENEFICIAIRES INDIRECTS.....	131
9.2.1. Familles des femmes bénéficiaires : .....	131
9.2.2. La société congolaise dans son ensemble.....	131
9.3. CIBLES COMMUNAUTAIRES ET INSTITUTIONNELLES .....	131
9.3.1. Communautés locales.....	131
9.3.2. Institutions financières et bancaires :.....	131
9.3.3. Institutions éducatives et de formation :.....	131
9.4. PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE ET D'APPUI TECHNIQUE ET FINANCIER.....	131
9.4.1. Institutions publiques.....	131
9.4.2. Partenaires techniques et financiers.....	132
9.4.3. Secteur privé et associations professionnelles : .....	132

9.4.4. Organisations de la société civile (OSC) : .....	132
<b>X. MECANISMES D'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE.....</b>	<b>132</b>
10.1. MOBILISATION DES RESSOURCES ET DE FINANCEMENT DE LA STRATEGIE .....	132
10.1.1. Développement d'une stratégie de financement .....	133
10.1.2. Identification de sources de financement externes et leurs conditionnalités .....	133
10.1.3. Elaboration du dossier de demande de subventions répondant aux exigences du financeur sollicité .....	134
10.1.4. Quelques sources de financement innovantes à mobiliser pour soutenir la stratégie .....	135
10.1.5. Mise en place d'un système de suivi des engagements pris par les partenaires .....	138
10.2. MECANISMES DE SUIVI ET DE L'ÉVALUATION DES ACTIVITES DE LA STRATEGIE.....	138
10.2.1. Mise en place d'une unité interne de suivi et de l'évaluation des activités .....	138
10.2.2. Organisation, à intervalles réguliers, de l'évaluation externe de la mise en œuvre des activités .	139
10.2.3. Revue périodique des activités.....	139
10.3. CADRE INSTITUTIONNEL DE COORDINATION ET DE MISE EN ŒUVRE DE LA SNAEF .....	140
10.3.1. DU COMITE DE PILOTAGE .....	140
10.3.2. DU COMITE DE COORDINATION.....	140
10.3.3. DES STRUCTURES DE MISE EN ŒUVRE.....	141
<b>XI. ANALYSE DES RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION .....</b>	<b>142</b>
<b>XII. CONCLUSION .....</b>	<b>147</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>148</b>

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Plan d'action opérationnel de la SNAEF .....	52
Tableau 2 : Quelques sources de financement innovant .....	136
Tableau 3 : Risques associés à la mise en œuvre de la SNAEF et stratégies de mitigation y relatives .....	143

## Liste des sigles, acronymes et abréviations

AFD	: Agende Française de Développement
ANAPI	: Agence Nationale de Promotion des Investissements
BAD	: Banque Africaine de Développement
BM	: Banque Mondiale
CDMT	: Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CEDEF	: Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes
CEEAC	: Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale
CENADIF	: Centre National de Documentation et d'Information sur la Femme
CEPFE	: Cellule d'Etudes et de Planification pour la Promotion de la Femme et la protection de l'Enfant
CLER	: Comité Local d'Entretien des Routes
COMESA	: Common Market for Eastern and Southern Africa
CONAREF	: Commission Nationale de Réformes Foncières
DAES	: Département des Affaires Économiques et Sociales de Nations Unies
DEP	: Direction des Etudes et Planification
DGCD	: Direction Générale de la Coopération au Développement
DGDA	: Direction Générale des Douanes et Accises
DGI	: Direction Générale des Impôts
DPSE	: Direction de la Promotion Socio-Economique de la Femme
DSCRP	: Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
EES	: Etablissement d'Enseignement Supérieur
ENA	: Ecole Nationale d'Administration
ENABEL	: Agence Belge de Développement
EPST	: Enseignement Primaire, Secondaire et Technique
EPT	: Enseignement Primaire et Technique
E-QUIBB	: Enquête par Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien-être
ETD	: Entité Territoriale Décentralisée
FAO	: Food and Agriculture Organization
FMI	: Fond Monétaire International
FONAFEN	: Fond National pour la Promotion de la Femme et la protection de l'Enfant
FPI	: Fond de Promotion de l'Industrie
GIZ	: Agence Allemande de Coopération Internationale
GUCOMEX	: Guichet Unique du Commerce Extérieur
IDH	: Indice de Développement Humain
INPP	: Institut Nationale de Préparation Professionnelle
INS	: Institut National de la Statistique
MICS	: Multiple Indicator Cluster Survey
MINGFAE	: Ministère du Genre, Famille et Enfant
MINIPLAN	: Ministère du Plan
MPMEA	: Micro, Petite et Moyenne Entreprise et Artisanat
MPMRM	: Ministère du Plan et de suivi de Mise en œuvre de la Révolution de la Modernité
ODD	: Objectifs de Développement Durable
OIF	: Organisation Internationale de la Francophonie
ONG	: Organisation Non Gouvernementale

OSC	: Organisation de la Société Civile
OXFAM	: Oxford Committee for Famine Relief
PF	: Planification Familiale
PIB	: Produit Intérieur Brut
PNG	: Politique National Genre
PNSD	: Plan National Stratégie de Développement
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	: Partenaire Technique et Financier
SADC	: Southern Africa Development Community
SENAREC	: Secrétariat National de Renforcement des Capacités
SIDA	: Syndrome d'Immuno-Déficiencie Acquis
SNAEF	: Stratégie Nationale d'Autonomisation Economique de la Femme
SNFD	: Service National Femme et Développement
SNVBG	: Stratégie Nationale de lutte contre les Violences Sexuelles et Basées sur le Genre
SRMM	: Stratégie de Réduction de la Mortalité Maternelle
SSR	: Santé Sexuelle et Reproductive
STEM	: Science, Technology, Engineering, and Mathematics
TIC	: Technologie de l'Information et de la Communication
UNESCO	: United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
UNFPA	: United Nations Fund for Population Activities
UNICEF	: United Nations Children's Fund
USAID	: United States Agency for International Development
VBG	: Violences Basées sur le Genre
VIH	: Virus d'Immuno-déficiencie Humaine

**Préface**

## **Avant-propos**

## I. Introduction Générale

La République Démocratique du Congo (R.D.C) est l'un des pays le plus vaste et le plus diversifié du continent africain. Avec une superficie de 2.345.410 km<sup>2</sup>, elle occupe la deuxième place en Afrique, après l'Algérie. Elle partage ses frontières avec 9 autres pays dont l'Angola, la Zambie, la République du Congo, la République Centrafricaine, le Sud-Soudan, le Rwanda, le Burundi, la Tanzanie et l'Ouganda. Administrativement, le pays compte vingt-six provinces, dont la ville-province de Kinshasa, qui est sa capitale administrative et politique.

Politiquement, après les premières années troubles ayant suivi son accession à l'indépendance (30 juin 1960 au 24 novembre 1965), le pays a été dirigé pendant plus de trois décennies (24 novembre 1965 au 17 mai 1997) par un régime dictatorial. Le passage de cette dictature à la mise en place des institutions démocratiques depuis le début des années 1990 a été très mal négocié. Au lieu de la démocratie, le pays a plutôt connu plusieurs périodes d'instabilité politique, des pillages, des conflits communautaires et des guerres récurrentes qui l'ont plongé dans une crise multiforme sans précédent.

Sur fond de déséquilibres structurels et de ruptures conjoncturelles, l'économie congolaise a connu une évolution contrastée, calquée plus ou moins sur l'évolution de sa situation politique (Makwala et *al.*, 2001). Considérant les cinq dernières années, la RDC, pays immensément doté en ressources naturelles (du sol et sous-sol), humaines et environnementales, présente sur le plan économique un tableau moins reluisant. Par exemple, au niveau du secteur réel, les secteurs agricole et extractif constituent les principaux piliers de l'activité économique, représentant 45,1 % et 43,9 % du PIB en 2018 et 2019, respectivement (Kibala, 2020). L'agriculture reste par ailleurs la plus grande pourvoyeuse de l'emploi. En effet, près de 80 % de la population congolaise vit de l'agriculture et des activités connexes et plus de 70 % de la population agricole est féminine (Kibala, 2020). Toutefois, malgré l'importance de l'agriculture dans le PIB, 75 % de la population souffre d'insécurité alimentaire. Le secteur secondaire de son côté n'en contribue en moyenne qu'à 16 % (soit 16,1 % en 2018 et 16,9 % en 2019). La chaîne de valeur en RDC, qui du reste demeure limitée, ne favorise pas une forte création d'emplois (Kibala, 2020).

Contrairement aux périodes précédentes, caractérisées par des taux de croissance instables et en constant recul, de 2016 à 2018, l'économie de la RD Congo a affiché des taux de croissance positifs et croissants, atteignant 2,4 % en 2016 ; 3,7 % en 2017 ; pour s'établir à 5,8 % en 2018, bien qu'il ait reculé en 2019, soit 4,4 % contre une prévision initiale de 5,9 % (Kibala, 2020). Toutefois, ces taux de croissance, ont été essentiellement tirés par le secteur minier et par l'extérieur ; ils restent donc non durables et non inclusifs et n'ont pas permis d'améliorer les conditions de vie de la population et d'engager le pays sur un sentier de développement durable (Kibala, 2020). L'économie informelle reste un secteur très important de l'économie congolaise, elle constitue la moitié de l'activité économique à l'échelle du pays et englobe près de la totalité du secteur agricole (Ecole de Santé Publique/RDC et ICF, 2019).

Ainsi, même s'il n'existe pas d'analyse récente de la pauvreté en RDC, la facture sociale, politique et économique de tous ces désordres est très lourde à supporter et se répercute dans tous les domaines de la vie du pays, entraînant notamment une aggravation de la pauvreté d'une frange de plus en plus grande de la population (Makwala et *al.*, 2001). La situation sociale demeure préoccupante. L'accélération de l'inflation et la dépréciation du taux de change ont eu une incidence négative sur le pouvoir d'achat des ménages. Le contexte sécuritaire et budgétaire

difficile a également favorisé la résurgence de certaines maladies. L'épidémie de choléra qui a touché 23 des 26 provinces en 2017 serait la pire épidémie de ce type enregistrée dans le pays depuis 1994 (Dabire, 2018). La crise sanitaire consécutive à la pandémie de COVID-19 est venue aggravée une situation déjà préoccupante. Ainsi, la R.D.C reste parmi les pays les plus pauvres de la planète. Le pays est classé à la 175<sup>e</sup> sur une liste de 189 pays par rapport à l'Indice de Développement Humain (IDH) en 2019 (PNUD, 2020) et près de 72 % de sa population vivait sous le seuil de pauvreté en 2018 selon la Banque Mondiale et cette pauvreté est essentielle rurale et féminine.

Concernant sa situation démographique, en l'absence de recensement récent de la population (le dernier date de 1984) et suite à l'extrême mobilité de sa population due aux guerres et aux conflits récurrents et à la montée relative des migrations internationales, il est hasardeux de présenter des chiffres absolus de population congolaise. Tous les chiffres qui existent à ce jour reposent sur des projections et des estimations qui elles-mêmes s'appuient sur des hypothèses qui sont de moins en moins plausibles. Mais, on sait que la population congolaise est essentiellement jeune et à prédominance féminine. En effet, selon les résultats de l'Enquête QUIBB de 2016 (RDC/MINIPLAN/INS, 2018), environ un.e Congolais.e (48,6 % exactement) sur deux a moins de 15 ans et un peu plus d'un.e Congolais.e sur deux (51 % plus exactement) est une femme.

Toutefois, malgré leur importance numérique et leur dynamisme dans le processus de production de biens et services, les femmes congolaises sont encore confrontées à beaucoup de difficultés d'ordre divers qui les empêchent de se réaliser pleinement. Ces difficultés résultent pour l'essentiel de la persistance de certaines pesanteurs socio-culturelles, des préjugés de tous ordres, du faible accès des femmes à l'instruction, aux facteurs de production, aux instances de prise de décisions, etc.

Consciente des défis qui se dressent sur le chemin de l'épanouissement total de la femme congolaise et en vue d'améliorer sa situation et optimiser son potentiel et favoriser ainsi sa pleine participation aux transformations qualitatives au sein de la société, la R.D.C s'est résolument engagée dans la voie de la réduction sensible des inégalités entre les sexes et de l'élimination de toutes les formes des discriminations à l'égard de la femme, de la jeune et petite fille et de toutes les violences basées sur le genre.

Cet engagement s'est traduit notamment par la ratification de la quasi-totalité des instruments juridiques sous-régionaux, régionaux et internationaux qui promeuvent les droits des femmes, par l'adaptation de ses lois nationales à ces instruments juridiques internationaux, par l'élaboration des politiques, des stratégies et des programmes *ad hoc* et par la mise en place des structures et des mécanismes appropriés.

La constitution de la R.D.C du 6 février 2006 telle que modifiée à ce jour, dans ses articles 12, 13 et 14 consacre le principe de la non-discrimination entre les sexes et garantit un égal accès aux opportunités par les hommes et les femmes. Au nombre de politiques et stratégies mises en œuvre par le pays pour cette fin, il y a lieu de citer la Politique Nationale Genre (le PNG), qui est le document de base en matière de promotion de l'égalité de genre, notamment son axe 2 qui est ainsi libellé : « *La promotion équitable du potentiel et de la position de la femme et de l'homme au sein de l'économie du ménage et dans l'économie du marché* ». En effet, la RDC est bien consciente que l'amélioration du bien-être des populations, la réduction de la pauvreté et la nécessité de transformer ses modes de production économiques, de consommation et

d'investissement face aux défis de la croissance et de la mondialisation doit obligatoirement passer par l'insertion des femmes dans les circuits productifs organisés. Cela nécessite un système de normalisation et des mesures tendant à améliorer la rentabilité des activités économiques des femmes, informelles soient-elles, de soutenir l'entrepreneuriat féminin et d'assurer un équilibre entre les femmes et les hommes dans l'accès, la gestion et le contrôle des ressources, notamment la terre et les finances, et aux emplois structurés des secteurs publics et privés, y compris dans le domaine agricole, où la présence numérique de la femme est majoritaire que dans tous les autres secteurs d'activités.

Il est aujourd'hui de notoriété publique que le développement durable ne pourra se réaliser sans l'élimination des inégalités entre les femmes et les hommes. Ce dessein de lier la question de la promotion de la femme à la croissance économique en vue de l'émergence et du développement durable est devenu incontournable dans toutes les perspectives des politiques économiques et sociales et d'évolution des sociétés. L'atteinte d'un tel objectif exige de réels changements dans la conception et la mise en œuvre des politiques sectorielles visant le développement du pays. Par conséquent, il convient de mieux faire ressortir, dans tous les domaines et autant que possible, les inégalités entre les femmes et les hommes, d'analyser comparativement les déterminants des inégalités relevées et de déterminer, sur la base des écarts constatés, les stratégies de réponses efficaces et pertinentes pour éliminer ces inégalités. Ceci justifie l'adoption de l'approche genre comme outil d'analyse, de planification, de suivi et d'évaluation des politiques de développement et plus particulièrement celles destinées à faire de la RDC un pays émergent, solidaire et un Etat de droit.

C'est dans cette perspective que s'inscrit l'élaboration de la présente Stratégie Nationale d'Autonomisation Economique de la Femme (SNAEF), laquelle stratégie s'appuie sur le 2<sup>ème</sup> axe de la Politique Nationale Genre (PNG). Par ailleurs, la SNAEF est en phase avec l'un des objectifs du « Cadre de Coopération du Système des Nations Unies » (2020-2024). Cet axe se propose d'« *Autonomiser la femme, promouvoir la jeunesse et assurer la protection sociale des groupes vulnérables* ». L'élaboration de cette stratégie permettra aussi à la RDC de répondre à ses engagements internationaux en la matière.

L'élaboration de la SNAEF s'inscrit également dans la perspective de la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment l'ODD 5 : « *Égalité entre les sexes : parvenir à l'égalité des sexes en autonomisant les femmes et les filles* », l'ODD 2 : « *Lutte contre la faim* » et l'ODD 8 : « *Accès à des emplois décents* ». Pour ce faire, la République Démocratique du Congo a mis sur pied le Plan National Stratégique de Développement à l'horizon 2050 (PNSD), dont le pilier 2 : « *Développement social et culturel* » et le pilier 5 : « *Consolidation de la croissance économique, diversification et transformation de l'économie* ». Il y a lieu de noter également que cette stratégie complétera les deux stratégies préexistantes, à savoir : la Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Sexuelles et Basées sur le Genre et la Stratégie de la Planification et Budgétisation Sensible au Genre., en vue de résoudre les questions relatives à la féminisation de la pauvreté et de l'égalité des sexes par le renforcement du pouvoir économique de la femme congolaise.

## ***1.1. Définition de principaux concepts***

### **1.1.1. Autonomiser**

Selon le dictionnaire français Larousse, édition 2020, autonomiser équivaut à rendre quelqu'un indépendant ou autonome. Il s'agit, selon notre entendement, de rendre une personne, physique

ou morale, capable de se prendre en charge elle-même et de la libérer des liens de dépendance d'avec autrui sur les plans moral, social, intellectuel, politique, économique, etc. En d'autres termes, c'est le processus d'acquisition des capacités d'auto-détermination et des moyens permettant à un individu d'atteindre et d'exercer ses capacités dans le but d'élargir la palette de ses choix de vie et la jouissance effective de ses droits pour son épanouissement personnel ainsi que celui de la collectivité à laquelle il appartient.

### **1.1.2. Economique**

Selon le même dictionnaire français Larousse (2020), le terme ou l'adjectif « économique » renvoie à tout ce qui a trait à l'économie, à la réduction des frais et des dépenses. L'économie est entendue ici comme l'ensemble d'activités humaines relatives à la production, à la distribution, à la consommation et au contrôle des richesses.

### **1.1.3. Autonomisation des femmes**

L'autonomisation des femmes est un processus par lequel les conditions de vie des femmes sont transformées d'une situation dans laquelle elles avaient des pouvoirs limités, en raison des obstacles d'ordre divers liés aux inégalités entre hommes et femmes, à une situation dans laquelle elles disposent des mêmes pouvoirs que les hommes (Oxfam, sd). Les aspects économiques, sociaux et politiques de l'autonomisation des femmes sont liés. Ainsi, un changement positif dans l'un des aspects de la vie des femmes ne peut être durable sans avancées significatives dans les autres aspects. Somme toutes, l'aspect économique constitue une composante essentielle de l'autonomisation des femmes, car il a trait à leur capacité d'accéder aux ressources productives et à les contrôler et à être reconnues en tant qu'actrices pleinement engagées de l'économie.

### **1.1.4. Autonomisation économique**

L'autonomisation économique désigne le processus par lequel les individus, en particulier les femmes et les groupes marginalisés, acquièrent les ressources, les compétences, la confiance et les opportunités nécessaires pour participer activement à l'économie, prendre des décisions financières éclairées, et améliorer leur bien-être économique et social. Elle implique l'accès équitable aux ressources économiques, aux opportunités d'emploi et de formation, aux financements, ainsi qu'aux droits de propriété. Il s'agit aussi de renforcer la capacité des individus à prendre des décisions économiques indépendantes, à exercer leurs droits au travail, et à être protégés contre les discriminations économiques et les violences de toute nature (Kabeer, 1999 ; Banque Mondiale, 2012 ; ONU-FEMMES, 2015).

L'autonomisation économique repose sur deux dimensions : une dimension individuelle et une dimension collective. La dimension individuelle se traduit par l'amélioration des compétences économiques et entrepreneuriales, l'accès à des emplois décentes, et la capacité de gérer des ressources et des investissements financiers. La dimension collective suppose la création d'un environnement socio-économique favorable, incluant des politiques d'égalité des chances, des lois qui garantissent les droits économiques, et des structures qui facilitent l'accès aux marchés et aux opportunités.

### **1.1.5. Autonomisation économique des femmes**

L'autonomisation économique est un processus consistant à améliorer la capacité des femmes à exercer efficacement leurs droits de contrôler et de bénéficier des ressources, des actifs, des

revenus et de leur temps, de gérer les risques et d'améliorer leur statut économique et leur bien-être (Oxfam, sd).

Tel que dit, on ne peut parler de l'autonomisation économique de la femme, sans parler de son autonomisation tout court. Ainsi, pour que l'autonomisation économique des femmes soit significative, les femmes doivent également jouir de l'autonomie et de la confiance en elles, nécessaires pour apporter des changements dans leur propre vie. Cela inclut notamment la possibilité et le pouvoir d'initier et d'influencer les prises de décision tout en bénéficiant des mêmes droits que les hommes et en ne subissant aucune violence (Oxfam, sd).

Le statut de la femme en RDC est loin d'être meilleure malgré les progrès réalisés ces dernières années dans le domaine du droit. La femme est encore victime de différents types de discriminations. Ces discriminations ont leurs racines aussi bien dans la persistance de mœurs et de pratiques traditionnelles défavorables aux femmes que dans la dégradation générale des conditions de vie, exacerbée par la situation de conflits et de guerres que le pays connaît de manière récurrente.

## ***1.2. Contexte et justification***

### **1.2.1. Contexte international et africain**

L'élimination des inégalités entre les sexes et de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme, de la jeune et de la petite fille, a pris de plus en plus de l'ampleur dans l'agenda international et dans les débats publics de beaucoup de pays. Plusieurs initiatives ont été prises à ce sujet sur le plan international. Le premier instrument international auquel on fait allusion est sans nul doute la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, qui aborde plusieurs aspects des droits humains, notamment les droits économiques et sociaux. L'ensemble des droits édictés par cet instrument de portée universelle s'appliquent aussi bien à l'homme qu'à la femme. Mais de manière spécifique, la toute première déclaration en faveur de la lutte contre les discriminations à l'égard de la femme, connue sous le nom de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de violences à l'égard de la femme et de la jeune et petite fille (CEDEF en sigle) des Nations Unies de 1979.

Cette Convention fut suivie de la première conférence internationale sur les femmes tenues en 1995 à Beijing en Chine. De cette Conférence est sortie le plan d'actions de Beijing couvrant douze domaines clés en matière de la promotion des droits des femmes, notamment l'autonomisation économique. Par la suite, plusieurs autres résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies sont venues renforcer l'arsenal juridique international sur la promotion des droits de la femme. A titre indicatif, on peut citer : les résolutions 1325 en 2000, 1612 en 2005, 1820 en 2008, 1960 en 2010.

Il y a également lieu de mentionner la Déclaration sur l'autonomisation économique des femmes adoptée en mars 2015 par les délégués des Etats-membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) en marge de la 59<sup>ième</sup> session de la Commission de la condition de la femme du Conseil économique et social des Nations Unies et plusieurs autres conférences internationales sur les questions sociales et de population qui ont fait une part belle aux questions liées à la promotion de la femme, notamment la Sommet mondial sur le Développement social de Copenhague de 1990, la Conférence Internationale sur la population et le développement du Caire de 1994, etc.

L'Afrique n'est pas non plus en reste dans cette évolution internationale. En effet, le continent s'est également doté de plusieurs instruments pour promouvoir les droits de la femme. On peut citer à titre exemplatif, le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique, connu sous le nom de Protocole de Maputo, le Programme sur l'Autonomisation des Femmes Africaines, le Protocole de la SADC sur le genre et le développement, le Pacte régional sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands-Lacs, les Politiques Genre du COMESA, de la SADC, de la CEEAC en faveur de la promotion et l'épanouissement des femmes et des filles dans tous les secteurs de la vie nationale. A cela, il faut également ajouter les déclarations et décisions pertinentes des chefs d'Etat de l'Union Africaine.

Signalons également que sur le plan africain, l'année 2020 a été déclarée l'année de l'amélioration de la situation de la femme par les Chefs d'Etats Africains à l'occasion de la 23<sup>ème</sup> session ordinaire de l'Union Africaine, tenue en Guinée Equatoriale. L'élaboration de la Stratégie Nationale d'Autonomisation Economique des Femmes (SNAEF) contribuera, sans doute à la concrétisation de ce vœu des dirigeants africains et bien d'autres engagements pris par le Gouvernement de la République tant au niveau national qu'international.

### **1.2.2. Contexte national**

Dans la perspective de la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD), la République Démocratique du Congo (R.D.C) a mis sur pied le Plan National Stratégique de Développement (PNSD) à l'horizon 2050. Ce plan vise à faire de la RDC un pays émergent en 2030 et un pays développé à l'horizon 2050. De même, ce plan identifie les principales stratégies à mettre en œuvre aussi bien à court, moyen et long terme pour éliminer la pauvreté, la faim et assurer la sécurité alimentaire. La persistance des inégalités entre les hommes et les femmes dans différents domaines de la vie a été à la base de l'élaboration du cinquième ODD relatif à l'égalité des sexes. En effet, la femme n'a pas accès, autant que son homologue masculin, aux services sociaux de base (éducation, santé, action sociale), ni à la justice et moins encore aux ressources (emploi, finance, foncier, renforcement de capacités) et aux instances de prise de décision.

Par ailleurs, la SNAEF servira d'outil à l'intégration du Plan National Stratégique de Développement (PNSD) dans la mise en œuvre du Programme du Président de la République, Chef de l'Etat, intitulé « Programme Présidentiel Accéléré de la Lutte contre la Pauvreté & les Inégalités », en permettant de surmonter les obstacles face à la promotion du genre et l'élimination des inégalités.

La Stratégie Nationale d'Autonomisation Economique des Femmes s'arrime également au « Cadre de Coopération du Système des Nations Unies » (2020-2024), signé le 30 décembre 2019 entre le Gouvernement Congolais et l'équipe-pays du système des Nations Unies en RDC. L'un des objectifs repris dans ce cadre est d'« Autonomiser la femme, promouvoir la jeunesse et assurer la protection sociale des groupes vulnérables » (Pilier 1 : Valorisation du capital humain, développement social et culturel, objectif V).

### **1.2.3. Justification**

La République Démocratique du Congo, à l'instar d'autres pays, est fermement engagée sur la voie d'éradication de toutes les formes de violences à l'égard de la femme. Non seulement la lutte contre toutes les formes de violences à l'égard de la femme constitue une question de droits

humains, mais aussi et surtout, une question de justice sociale devant aboutir à plus d'égalité entre les sexes. L'autonomisation économique des femmes apparaît ainsi comme l'une des voies la plus sûre vers l'égalité des sexes, vers l'éradication de la pauvreté et vers une croissance économique plus inclusive et plus durable. Pour l'ONU FEMMES (2005), l'autonomisation économique est donc un levier majeur de réduction des inégalités, de développement inclusif et de résilience économique dans les sociétés.

Travailler à l'autonomisation économique des femmes, c'est mettre à leur disposition, non seulement, les ressources nécessaires, mais également, les occasions de les utiliser de façon qui mènent à la réussite économique. De meilleurs emplois, des possibilités plus nombreuses de créer et de gérer des entreprises viables, un accès accru à la terre et aux crédits, à l'éducation et à l'acquisition de compétences, des opportunités de participer aux processus décisionnels sont susceptibles de permettre aux femmes de sortir de la pauvreté et d'améliorer leur qualité de vie, ainsi que celle de leur famille et de leur communauté.

Par ailleurs, le fait d'améliorer l'accès des femmes aux activités économiques a des effets qui dépassent sa famille. Selon des études réalisées dans plusieurs pays, « *la participation économique accrue des femmes, en particulier par le biais d'un meilleur accès à l'éducation et à l'emploi, renforce le bassin de travailleurs dont les économies ont besoin, entraîne des gains en productivité et améliore l'économie nationale ainsi que la qualité de vie des hommes et des femmes* » (ONU/DAES, 2009).

En somme, l'élaboration de la SNAEF se justifie à travers les effets bénéfiques qu'elle est susceptible d'apporter dans plusieurs composantes de la société. En premier lieu, la SNAEF serait bénéfique à l'Etat et à ses différents démembrements. Ils seront ainsi dotés d'un outil déterminant dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des interventions de développement qui devraient, désormais, être envisagées de manière à garantir l'égalité entre les hommes et les femmes.

Les Organisations de la Société Civile (OSC) et les partenaires de la coopération bilatérale et multilatérale en seront également bénéficiaires. Cette stratégie leur permettra de pouvoir aligner et harmoniser leurs interventions en matière de promotion de l'équité et de l'égalité homme-femme avec les priorités et orientations nationales définies dans le cadre de cette stratégie.

Enfin, les principales bénéficiaires de la SNEAF seront la population congolaise, en général et les filles et les femmes congolaises, en particulier dont les préoccupations seront traduites en priorités de développement pour leur meilleure prise en compte dans la législation, les politiques et programmes de développement ainsi que la programmation et l'allocation des ressources suivant le cadre de dépenses à moyen terme (CDMT).

## **II. Méthodologie**

D'après le guide méthodologique pour l'élaboration des politiques et stratégies sectorielles, publié par le Ministère du Plan (RDC/MPMRM, 2013), le processus d'élaboration d'une stratégie sectorielle comprend quatre étapes principales : la phase préparatoire, la phase de diagnostic, la phase de rédaction et la phase de validation. Ce travail se focalisera sur deux de ces étapes, à savoir le diagnostic et la rédaction. La phase préparatoire, menée par l'administration, a conduit au lancement d'un appel d'offres pour le recrutement d'un consultant. Quant à la phase de validation, elle sera organisée par le Ministère du Genre, Famille et Enfant avec la participation du consultant, après la finalisation de la rédaction.

La méthodologie de collecte des données adoptée dans le cadre de cette consultance est principalement qualitative, reposant essentiellement sur une analyse documentaire approfondie. Celle-ci s'est appuyée sur des documents produits à l'échelle locale, régionale et internationale. De manière générale, toute la documentation existante et accessible relative à l'autonomisation économique des femmes et à leur accès au crédit a été exploitée. Cela inclut des documents législatifs (lois, résolutions, conventions, etc.), des documents programmatiques (programmes, stratégies, etc.), ainsi que des résolutions et comptes rendus des rencontres régionales et internationales sur l'autonomisation économique des femmes, sans oublier les rapports issus d'études spécifiques sur le genre et l'autonomisation féminine.

À titre d'illustration, plusieurs documents nationaux ont été exploités, notamment : la Constitution de la République, la Politique Nationale Genre (PNG), le Programme du Gouvernement, le Programme National Stratégique de Développement 2019-2023 (PNSD), la Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre révisée (SNVBG), la loi relative aux modalités d'application des droits de la femme et de la parité, le guide méthodologique pour l'élaboration des politiques ou stratégies sectorielles, ainsi que les principaux engagements internationaux de la RDC en matière de genre, sans oublier les rapports de recherches et d'études sur l'autonomisation et l'entrepreneuriat féminin, entre autres.

Sur le plan régional et international, les documents ci-après ont été exploités : la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme et de la jeune fille, les rapports, les résolutions et les recommandations des rencontres régionales et internationales en rapport avec l'autonomisation économique de la femme (Nations Unies, Union Africaine, COMESA, SADC, etc.), le Programme d'action de Beijing et ses évaluations subséquentes, l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, etc.

L'analyse documentaire a été complétée et enrichie par des entretiens semi-directifs, sur la base d'une grille d'entretien dûment élaborée, auprès de certaines personnes-ressources sur les questions du genre, en général, et de l'autonomisation de la femme, en particulier. Ces personnes-ressources ont été identifiées parmi les cadres du Ministère du Genre, Famille et Enfant, parmi les représentants de quelques partenaires techniques et financiers et de organisations de la société civile, etc. Une quinzaine d'interviews approfondies semi-directives a été réalisée et exploitée au niveau national et une trentaine d'intervie. **Des consultations provinciales, sous forme de focus-group, ont également été organisées dans chacune de 10 villes visitées. Ces consultations ont concerné plusieurs catégories des femmes : les femmes évoluant dans l'administration publique provinciale, les femmes évoluant dans le secteur privé, les femmes évoluant dans le secteur informel, les femmes représentant les organisation de la société civile, notamment les confessions religieuses, les femmes maraichères. Dans chaque province, environ 10 % de participants à ces consultations étaient constituées des hommes.**

La méthode d'analyse adoptée repose sur la triangulation, qui combine des approches quantitatives et qualitatives ainsi que diverses sources de données, enrichies par une analyse de contenu. Cette démarche s'est appuyée sur le cadre conceptuel de l'autonomisation proposé par OXFAM (OXFAM, s.d.). Le document préliminaire élaboré à l'issue de cette étape (draft zéro et draft 1) sera ensuite soumis à l'appréciation des parties prenantes à travers plusieurs concertations à organiser à la fois aux niveaux national, provincial et local impliquant toutes les parties prenantes concernées par les questions d'autonomisation économique de la femme. Il s'agit notamment des autres directions normatives et services spécialisés du Ministère du Genre, Famille et Enfant, d'autres Ministères et services étatiques (les Ministères de

l'Economie nationale, de l'Agriculture, du Développement rural, du Travail et Prévoyance sociale, des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Enseignement Primaire et Secondaire, de l'Enseignement Supérieur, l'ANAPI, le FPI, la Banque Centrale, etc.), les élus nationaux, provinciaux et locaux, les Organisations de la Société Civile (OSC) représentant les différentes couches sociales des femmes, les partenaires techniques et financiers, le secteur privé, le grand public, etc.

En fonction des différents acteurs impliqués et des objectifs poursuivis, trois types de concertations ont été menées : institutionnelles, techniques et citoyennes. Les concertations institutionnelles ont porté sur les acteurs institutionnels, notamment les représentants des ministères et autres services publics de l'État, impliquant à la fois des acteurs internes du Ministère du Genre, Famille et Enfant et des acteurs externes (provenant d'autres ministères et services publics). Ces concertations visaient à examiner les constats tirés de la mise en œuvre des politiques passées, à discuter des résultats du diagnostic et à identifier les défis à relever. Les concertations techniques ont mobilisé des experts sélectionnés pour leur expertise et leur capacité à fournir des analyses et recommandations techniques pertinentes pour la stratégie en cours de développement. Ces experts provenaient des services techniques du Ministère du Genre, Famille et Enfant, d'autres ministères, de partenaires techniques ou encore de réseaux d'experts associés. Destinées aux citoyens et communautés susceptibles de bénéficier directement ou indirectement de la stratégie, les concertations citoyennes visaient à favoriser l'appropriation de la stratégie par les populations. Elles ont impliqué divers acteurs, notamment les communautés locales, les leaders d'opinion, les églises, les organisations de la société civile (OSC), les syndicats et d'autres parties prenantes.

La rédaction de la version finale de la stratégie a consisté à consolider les rapports issus de la phase de diagnostic ainsi que les enseignements tirés de ces différentes concertations. Ces éléments ont été traduits en priorités, axes stratégiques, actions, et éventuellement en programmes. Le document final de la stratégie devra ensuite être soumis à un processus de validation impliquant toutes les parties prenantes, avant son adoption définitive et sa mise en œuvre.

### **III. Les principes directeurs de la SNAEF**

L'élaboration d'une politique ou d'une stratégie publique est une entreprise de longue haleine qui doit être menée avec dextérité en vue de garantir son succès. Ainsi, les principes directeurs suivants : participation, universalité, durabilité, transparence et équité ont guidé l'élaboration et guideront la mise en œuvre de la présente stratégie.

#### ***3.1. Participation***

La participation ou la démarche participative est devenue un élément essentiel de l'action publique, de la phase d'élaboration des politiques publiques à leurs évaluations. Elle permet de prendre en compte les préoccupations des acteurs concernés et d'obtenir leur adhésion à la politique menée. Cette approche est porteuse d'une plus grande lisibilité, légitimité et efficacité de l'action publique, elle facilite l'appropriation des politiques par les populations concernées.

#### ***3.2. Universalité***

Le principe de l'universalité postule que le bénéfice de la politique publique, notamment l'autonomisation économique, doit s'étendre à tout le monde, à l'occurrence, à toutes les

catégories des femmes, notamment les femmes ménagères, les femmes rurales, les femmes urbaines travaillant dans l'école formelle ou informelles, les femmes vulnérables, etc.

### ***3.3. Durabilité***

La durabilité postule que la stratégie à mettre en place doit éviter des actions ponctuelles et viser plutôt à inscrire les actions dans la durée de sorte à en pérenniser les bénéfices auprès des populations bénéficiaires.

### ***3.4. Transparence***

Le principe de transparence, qui rime avec la participation et la concertation permanente, postule que la stratégie doit être conçue et mise en œuvre de sorte que toutes les parties prenantes aient le même niveau d'informations à chaque niveau du cycle d'évolution de la stratégie.

### ***3.5. Equité***

Enfin, l'équité renvoie à la notion de justice. Dans le cas d'espèce, elle implique que toutes catégories bénéficient de manière juste des actions proposées par la stratégie en fonction de leur situation de départ. En d'autres termes, le principe de l'équité conduit à corriger les inégalités que subissent les personnes ou des groupes défavorisés, en tentant de les ramener au même niveau que les autres.

## **IV. Etat de lieux ou diagnostic de la situation de la femme en RDC**

### ***4.1. Sur le plan juridique***

La RDC a fait des progrès énormes dans l'amélioration du cadre légal et normatif sur la promotion des droits des femmes et sur l'égalité des sexes. Elle a souscrit à plusieurs engagements internationaux pour la promotion et la protection des droits et du bien-être des femmes, notamment la Convention sur l'Élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des Femmes (CEDEF). Ces textes invitent l'Etat à prendre toutes les actions nécessaires pour éliminer les coutumes discriminatoires et les stéréotypes liés au genre. Sur le plan interne également, la RDC a adopté plusieurs lois pour garantir les droits de la femme.

C'est ainsi que pour se conformer à ses engagements internationaux et à sa constitution, la RDC a modifié sa législation nationale, à travers la révision du code de la famille et la promulgation de nouveaux textes légaux décrivant les obligations de l'Etat pour assurer l'égalité des chances dans l'éducation, la santé, l'emploi, la famille et la participation de la femme dans les institutions publiques et politiques ainsi que l'accès à l'économie.

Concernant la révision du code de la famille, plusieurs innovations ont été introduites, notamment :

- La suppression de l'autorisation maritale qui frappait jusque-là la femme mariée pour travailler dans le système formel (article 448 de l'ancien code). Le nouveau code de la famille oblige plutôt les époux de s'accorder sur tous les actes juridiques dans lesquels ils s'obligent, individuellement ou collectivement (article 448) ;
- L'affirmation du principe de la participation et de la gestion concertée du ménage par les époux, particulièrement pour ce qui concerne leurs biens et leurs charges (article 454) ;

- Le relèvement de l'âge légal de mariage à 18 ans pour les filles (article 352)
- La suppression de l'émancipation automatique du mineur par l'effet du mariage, sans préjudice de l'émancipation judiciaire du mineur, à la demande motivée des parents ou, à défaut, du tuteur (article 288 de l'ancien code) ;
- L'infraction de l'adultère est désormais punie de la même manière tant chez la femme que chez l'homme (article 467) ;
- Le choix concerté du domicile par les époux contrairement à l'ancienne disposition qui obligeait la femme de suivre le mari partout où cela lui semblait bon de s'installer (article 454) ;
- Etc.

Cependant, les femmes continuent de subir les effets de lois, politiques, cultures et pratiques discriminatoires, qui influent négativement sur leur rôle et leur statut dans la société. Ces inégalités persistantes entravent leur autonomisation et leur intégration communautaire. En 2019, par exemple, la RDC s'est classée au 150<sup>e</sup> rang sur 162 pays selon l'indice des inégalités de genre (Guedeoussou, A. *et al.*, 2021). L'accès et le contrôle des ressources par les femmes restent limités, malgré leur contribution significative à la survie des ménages. Pourtant, cet apport incontestable ne bénéficie pas d'une valorisation dans les circuits économiques formels.

D'autres textes de lois ont également été promulgués pour plus d'égalité de genre, notamment :

- La loi n° 15/013 du 1<sup>er</sup> août 2015 portant modalités d'application des droits de la femme et de la parité. Cette loi fixe les modalités d'application des droits de la femme et de la parité homme-femme conformément à l'article 14 de la Constitution. Il s'agit de : (1) de l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme, la promotion et la protection de ses droits ; (2) le total épanouissement et la pleine participation de la femme au développement de la nation ; (3) la protection contre les violences faites à la femme dans la vie politique et dans la vie privée ; (4) une représentation équitable au sein des institutions nationales, provinciales et locales ; (5) la parité homme-femme ;
- La loi n° 16/009 du 15 juillet 2016 fixant les règles relatives au régime général de la sécurité sociale. Cette loi accorde beaucoup d'avantages et de facilités aux femmes travailleuses dans le secteur informel notamment la possibilité d'obtenir un numéro de sécurité sociale leur permettant de cotiser et de bénéficier des avantages sociaux en termes de prestations sociales. Les principales innovations en faveur de la femme sont : (1) les droits aux allocations prénatales et de maternité ; (2) les droits aux indemnités journalières pour les femmes travailleuses pendant les congés de maternité pour compenser la perte de leurs revenus et (3) le principe d'égalité homme-femme en ce qui concerne l'âge à la retraite (65 ans) ;
- Loi n°16/013 du 15 juillet 2016 portant statut des agents de carrière des services publics de l'Etat. Du point de vue du genre, la force de cette loi se décline dans la consécration de la culture de la compétitivité dans le recrutement et la promotion des agents sans discrimination de sexe.
- La loi n°10/010 du 15 juillet 2016 modifiant et complétant la loi n°15-2002 portant code du travail, particulièrement dans son article 86, alinéa 1<sup>er</sup> qui stipule qu'à condition égale de travail, de qualification professionnelle et de rendement, le salaire est égal pour tous les travailleurs, quels que soient leur origine, leur sexe et leur âge. En outre, ce code

dispose d'un certain nombre d'articles qui permettent à la femme d'effectuer sa carrière sans embûche : (1) la suppression de l'opposition expresse du mari lors de l'engagement de la femme mariée ; (2) la reconnaissance du droit au logement ou à l'indemnité (art.62, alinéa 3) ; (3) la reconnaissance du harcèlement sexuel comme une faute lourde (art.73 et 74) ; (4) les conditions de travail (art.85) ; (5) l'interdiction du travail de nuit (art.125) ; (6) la protection de la maternité (art.128 et 130) ; (7) le repos d'allaitement par jour (art.132) et (8) la reconnaissance du congé de circonstance à l'accouchement de l'épouse pour les travailleurs mariés (art146, alinéa 1 et 2) ;

- Etc.

Même si d'aucuns reconnaissent l'effort réalisé par la RDC pour assainir son arsenal juridique dans le sens de le rendre plus sensible au genre, il n'en demeure pas moins vrai que la plupart de ces dispositions juridiques continue de souffrir de leur application effective. Leur application effective se heurte à certaines pesanteurs socio-culturelles qu'il faille combattre pour permettre à la femme congolaise de jouir pleinement de tous les droits lui reconnus par ces instruments juridiques. Par ailleurs, certaines de ces lois manquent de mesures d'application, comme c'est le cas avec la loi sur la parité. Il n'est pas non impossible d'observer que certaines lois nationales continuent à porter de germes de discrimination à l'encontre de la femme. Il s'agit notamment de la loi électorale et de la loi sur le financement public des partis politiques. Dans la loi électorale par exemple, les cautions exigées pour compétir à certains postes électoraux sont hors de portée de la plupart des femmes à cause de leur faible pouvoir économique. De même, l'exigence reprise dans la loi sur le financement public des partis politiques en rapport avec la parité homme/femme n'est pas du tout observée par les responsables des partis politiques.

#### ***4.2. Sur le plan de l'éducation et de la formation***

On a observé ces dernières années à l'échelle de la planète d'importants progrès dans l'éducation des femmes. De plus en plus de femmes savent lire et écrire aujourd'hui qu'à toute autre époque dans le passé. Par ailleurs, le taux d'inscription scolaire des filles et des femmes à tous les niveaux d'éducation s'est accru plus rapidement que celui des hommes au cours des dix dernières années. Néanmoins, il continue de s'observer des disparités énormes entre les hommes et les femmes en matière d'accès à l'éducation, particulièrement dans les pays à faible revenu. Par exemple, en 2010, la plupart d'enfants qui n'allaient pas à l'école étaient des filles (ONU/DAES, 2009). Ces différences sont encore plus prononcées entre les zones rurales et les zones urbaines. Les données sur les ménages recueillies par les Nations Unies dans 42 pays indiquent que dans les régions rurales, les filles sont plus susceptibles de ne pas aller à l'école que les garçons et qu'elles sont deux fois plus susceptibles de ne pas aller à l'école que les filles des zones urbaines (Nations Unies, 2009).

Certes, la RDC a réalisé des progrès énormes dans la scolarisation des enfants ces dernières années. Par exemple, l'indice de parité du primaire tend vers 1, indiquant qu'il n'y a presque plus d'écart de scolarisation entre fille et garçon à ce niveau d'enseignement. Toutefois, malgré ces progrès, le niveau de scolarisation des filles et des femmes reste globalement faible comparativement à celui des garçons. Si au niveau primaire on tend vers l'élimination des écarts entre filles et garçons, ces écarts persistent lorsque l'on passe du primaire au secondaire et surtout du secondaire au supérieur. Quelques indicateurs peuvent être utilisés pour mesurer les écarts de scolarisation entre filles et garçons et entre les hommes et les femmes. Il s'agit notamment des taux nets de scolarisation, de la proportion d'enfants hors de l'école et du taux d'alphabétisation.

Par exemple en 2016, le taux net de scolarisation au primaire était de 77,9 % pour les garçons contre 78,3 % pour les filles. Au secondaire, ce taux était de 51,6 % pour les garçons contre 44,5 % pour les filles et au Supérieur, il était de 9,4 % pour les garçons contre 6,0 % pour les filles (RDC/MINIPLAN/INS, 2018). Toujours selon les données de l'enquête QUIBB de 2016 (RDC/MINIPLAN/INS, 2018), 21,2 % de femmes âgées d'au moins 10 ans ne sont jamais allées à l'école contre 8,1 % pour les hommes. De même, selon les estimations, plus de sept millions d'enfants de 5 à 17 ans étaient recensés en 2012 comme étant en dehors de l'école (RDC/MINEPS, 2012).

Cette situation résulte de l'incapacité des parents à payer les frais scolaires et a été à la base de l'exclusion de beaucoup d'enfants, surtout des filles, du système scolaire. Outre la pauvreté ou l'incapacité des parents, il y a lieu de mentionner les mariages précoces, les grossesses précoces et non-désirées ainsi que par les stéréotypes négatifs sur le bénéfice de la scolarisation des filles. Tous ces obstacles constituent des menaces qui sous-tendent les faibles niveaux de scolarisation des filles. Par ailleurs, ces obstacles sont exacerbés par un manque de sensibilité aux questions liées au genre et du système approprié pour lutter contre les abus sexuels et les grossesses non désirées qui, dans de nombreux cas, limitent davantage la scolarisation des filles.

Dans le souci d'offrir à tous les enfants congolais, filles et garçons, des opportunités égales d'accéder à l'éducation, le gouvernement de la RDC a mis en place la politique de gratuité de l'enseignement de base. Cette initiative vise à éliminer la prise en charge des enseignants par les parents d'élèves et, par conséquent, à encourager la scolarisation des enfants, en particulier des filles. Bien que cette mesure ait naturellement contribué à améliorer l'accès à l'éducation, elle a également engendré des effets indésirables, notamment une sur-densification des écoles et des classes, en particulier dans les établissements publics. Pour remédier à cette situation, le gouvernement a lancé le projet PRIIS, dédié à la construction de nouvelles écoles afin de répondre à l'augmentation significative du nombre d'élèves. Par ailleurs, l'un des principaux défis de cette politique reste son financement, notamment la rémunération des enseignants. Le gouvernement doit en effet mécaniser les enseignants qui, jusqu'à présent, étaient rémunérés par les contributions des parents et qui se retrouvent désormais sans revenu stable.

#### ***4.3. Sur le plan sanitaire***

Il est de notoriété publique que les conditions sanitaires de la population congolaise, en général, et celles des femmes, en particulier, restent précaires, malgré le caractère endémique de certaines pathologies qui continuent à frapper la population congolaise. Le paludisme, la tuberculose, le VIH/SIDA et les infections respiratoires constituent un problème majeur de santé publique en RDC, auxquelles viennent se greffer d'autres maladies non transmissibles telles que l'hypertension artérielle et le diabète. Cependant, seule une faible frange de la population morbide recourt aux soins.

En effet, selon les résultats de l'enquête QUIBB de 2016, près de 30 % de la population âgée de 10 ans et plus, a déclaré avoir été malade au cours des 4 dernières semaines précédant l'interview, les femmes étant plus morbides que les hommes (33 % contre 26 %) (RDC/MINIPLAN/INS, 2018). Le paludisme/fièvre demeure l'endémie majeure et la première cause de morbidité de la population congolaise. Toujours selon l'enquête QUIBB, une prévalence du paludisme de 14 % s'observe dans la population de 10 ans et plus au cours des 4 dernières semaines qui ont précédé l'enquête. Encore une fois, cette prévalence est plus élevée chez les femmes que chez les hommes, soit respectivement 16,1 % contre 12,3 %.

Le recours aux soins constitue également un problème majeur pour la population congolaise, à cause notamment de son caractère payant. Parmi les 30 % de la population de 10 ans et plus qui ont déclaré avoir été malades, seule près d'une personne sur deux (49 %) est allée se faire soigner auprès d'un prestataire, les femmes étant toujours proportionnellement un peu moins nombreuses à recourir aux soins, soit 48 % contre 51 % pour les hommes. Le non-recours aux soins auprès d'un prestataire se justifie notamment par l'absence d'une culture d'assurance de santé, consécutive à la pauvreté. En effet, la quasi-totalité (97 %) de la population congolaise de 10 ans et plus n'est pas couverte par une assurance maladie, et 99 % n'est pas couverte par une assurance tout risque (RDC/MINIPLAN/INS, 2018).

En matière de Santé sexuelle et reproductive (SSR), il faut noter que la femme congolaise a un accès limité aux services liés à la SSR. Seules 1,8 % des femmes accèdent aux activités liées à la Santé de la Reproduction selon le Programme National de Santé de la Reproduction, alors que le niveau de fécondité place le pays parmi les pays à forte fécondité. En effet, selon les résultats de l'enquête MICS de 2017-2018, le nombre moyen d'enfants par femme est de 6,2 et seules près de 43 % des femmes ayant accouché l'année qui a précédé l'enquête ont été au moins 4 fois aux Consultations Prénatales (INS, 2019). La fécondité élevée de la femme congolaise est essentiellement due à un faible recours à la contraception, notamment à la contraception moderne. Près de 72 % de femmes congolaises mariées et sexuellement actives ne recourent à aucune méthode de contraception et seulement environ 11 % recourent à la contraception moderne. De même, environ 30 % des femmes mariées et sexuellement actives ont des besoins non-satisfaits en matière de contraception (INS, 2019).

Conscient de cela, le Gouvernement a promulgué la loi n° 18/035 du 13 décembre 2018 fixant les principes relatifs à l'organisation de la Santé Publique. Entrée en vigueur le 13 mars 2019, cette loi est basée sur le principe de la santé pour tous et par tous. Elle a, entre autres, la particularité, d'une part, d'intégrer dans l'arsenal juridique national, des dispositions des instruments juridiques internationaux relatives à la garantie de santé, ratifiés par la RDC et, d'autre part, de combler le vide juridique sur la vaccination et la santé de la reproduction, entendues comme moyens efficaces et efficients de réduction de la mortalité infantile et maternelle.

En rapport avec les méthodes de contraception ainsi que la planification familiale, cette loi introduit la collaboration et la concertation entre les conjoints. Elle va même jusqu'à renforcer la position de la femme. En effet, désormais, les conjoints ont le droit de discuter librement et avec discernement du nombre de leurs enfants, de l'espacement de leurs naissances et de disposer des informations nécessaires pour ce faire. En cas de désaccord, la volonté de la femme prime. Il s'agit donc de renforcer le contrôle de la femme sur sa propre fécondité.

De même, en ratifiant le Protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique (dit Protocole de Maputo), la RDC a donné aux femmes congolaises les moyens légaux pouvant leur permettre de contrôler davantage leur fécondité. En effet, le protocole de Maputo va au-delà des lois nationales et introduit la légalité de l'avortement dans certains cas bien spécifiés (Agression sexuelle, viol, d'inceste, et protection de la santé mentale et physique de la mère, de la vie de la mère ou du fœtus). La RDC devra, par conséquent, harmoniser sa législation nationale avec le protocole de Maputo qu'elle a ratifié afin que l'avortement reste l'ultime solution pour le contrôle par les femmes de leur fécondité.

Les mesures prises par la RDC pour améliorer les résultats en matière de santé des femmes et des filles sont entre autres : (1) l'élaboration d'un plan national de développement sanitaire axé sur la santé maternelle et reproductive ; (2) l'élaboration d'un plan stratégique multisectoriel de Planification Familiale; (3) l'élaboration d'un plan de santé de la reproduction et mortalité maternelle (SRMM) ; (4) le plan de l'élimination du VIH de la mère à l'enfant 2016-2020 et (5) plusieurs stratégies de mentorat clinique et la formation des prestataires sage-femmes sur l'approche par compétence.

Le financement du secteur de la santé dépend en grande partie des partenaires au développement, ce qui constitue à la fois une menace et une opportunité. En effet, menace dans ce sens que le gouvernement de la République n'a pas entre ses mains les moyens de sa politique qui sont sous le contrôle des partenaires. Cela peut constituer une opportunité si ce financement vient véritablement en appui aux efforts nationaux. Dans ce cas, ils constituent des ressources additionnelles pour améliorer l'état de santé de la population

#### ***4.4. Sur le plan économique***

Le modèle économique de la RDC repose essentiellement sur l'exportation des matières premières (Notamment minières et agricoles) et sur l'importation de la plupart des produits de consommation courante, y compris les produits alimentaires. Depuis l'indépendance, aucune politique économique menée n'a pu inverser cette tendance et plusieurs tentatives allant dans ce sens se sont soldées par des échecs. Cette situation, conjuguée à la mauvaise gouvernance, a contribué à la dégradation des conditions de vie la population dont la majorité exerce dans le secteur agricole. En analysant la contribution des différents secteurs au PIB en 2018, il se dégage que le secteur primaire (46 %) et le secteur tertiaire (41 %) sont les principaux secteurs économiques. Le secteur secondaire ne représente que 13 % du PIB,

Etant donné le modèle économique en vigueur, en quoi peut-il être favorable ou défavorable à l'autonomisation économique de la femme ? Compte tenu du fait que le secteur agricole et le secteur de service (informel) sont caractérisés par une abondante main d'œuvre féminine, la politique d'autonomisation économique devrait cibler ces secteurs. Et pourtant, les différentes politiques menées depuis l'an 2000 n'ont pas toujours pris en compte la question de genre, en général, et celle de l'autonomisation des femmes, en particulier. En effet, l'analyse du DSCRPI révèle qu'aucun pilier n'a réellement pris en charge la question de genre. Face aux critiques suscitées face à cette non-prise en compte, la parade a été vite trouvée en arguant que le genre était transversal. Dans le DSCRPI2, le genre a été pris en compte dans le dernier axe du troisième pilier<sup>1</sup> relatif à la réduction des inégalités et de la vulnérabilité. L'un des moyens pour y parvenir consistait d'assurer l'égalité du genre. L'autonomisation, le renforcement du pouvoir économique, la lutte contre les violences sexuelles, la révision des dispositions légales discriminatoires envers les femmes, etc. sont les priorités que le gouvernement s'est fixées dans ce domaine. Il faut reconnaître qu'il y a eu des avancées significatives par rapport à la lutte contre les violences sexuelles et à la révision des dispositions jugées discriminatoires à l'égard des femmes contenues dans certains textes juridiques, notamment le code du travail et le code de la famille.

Avec le PNSD, la question du genre est bien prise en charge dans le quatrième pilier ayant trait au développement social et à la valorisation des ressources humaines. Ici le gouvernement se

---

<sup>1</sup> Améliorer l'accès aux services sociaux de base et renforcer le capital humain

propose de mettre en œuvre la Politique Nationale Genre, avec notamment pour objectifs : (i) renforcer les capacités institutionnelles ; (ii) réduire les inégalités du genre et lutter contre les violences basées sur le genre dans les familles et les communautés ; (iii) renforcer le pouvoir économique et l'autonomisation des femmes ; (iv) promouvoir la stabilité de la famille et ; (v) promouvoir les droits de l'enfant.

Si tous ces objectifs fixés par le gouvernement sont atteints, quel serait l'impact de l'autonomisation des femmes sur l'économie congolaise ? Faute des données, on se basera sur les résultats d'une étude réalisée à Kinshasa et qui a estimé les bénéfices réalisables en impliquant davantage de femmes dans les secteurs clés de l'économie de Kinshasa (Ngeleza, Mulangu et Jordan-Kirvan, 2018). Il ressort de cette étude que l'augmentation et l'amélioration de la participation des femmes en tant que cadres dirigeantes, chefs d'entreprises et employées engendra des gains commerciaux majeurs. En outre, l'application du principe de parité dans les entreprises basées à Kinshasa pourrait entraîner une augmentation du chiffre d'affaires annuel moyen par coût de main d'œuvre de 50 à 250 USD, le chiffre d'affaires annuel total par salarié de 65 000 à 110 000 USD et le chiffre d'affaires par coût de produits finis de 10 à 315 USD. De plus une meilleure participation des femmes sur le plan de l'offre peut entraîner un accroissement des revenus d'entreprises enquêtées dans leur ensemble de 1,5 à 2,5 milliards USD par an.

En matière de mobile money, les gains provenant des transferts d'argent effectués par les consommatrices peuvent augmenter de 15,5 à 21,5 millions USD et ceux provenant des paiements de factures réalisés par des femmes à 13 millions USD (Ngeleza, Mulangu et Jordan-Kirvan, 2018). Au-delà des avantages commerciaux, augmenter l'accès des femmes au mobile money peut donner des résultats remarquables vis-à-vis de leur autonomisation : elles peuvent ainsi gagner en influence sur les décisions concernant les dépenses, être moins soumises à des contraintes de temps et moins exposées au risque de harcèlement associé aux dépôts et aux transferts d'argent en espèces.

Comme on peut s'en rendre compte, l'implication importante des femmes est bénéfique pour l'économie à condition de disposer d'un vivier important des femmes bien instruites, compétentes et prêtes à relever les défis.

#### ***4.5. Sur le plan de l'emploi***

En RDC, le chômage reste endémique. Il touchait encore près de deux tiers de la population active en 2019 (Ministère du Plan, 2020), particulièrement les jeunes. Néanmoins, il sied d'indiquer qu'une forte proportion de la population congolaise œuvre dans le secteur informel. L'emploi informel représenterait plus de 85 % de l'emploi total (Ministère du Plan, 2020). L'agriculture reste le plus grand secteur pourvoyeur d'emplois informels. Elle emploie environ 62 % de la population en âge de travailler et 73 % de la population rurale totale. La dépendance à l'agriculture est encore plus élevée chez les ménages ruraux pauvres qui sont pour leur grande majorité dans une situation de précarité. Globalement, les salaires restent extrêmement faibles. En 2016, le revenu horaire moyen des actifs s'élève à 0,61 USD, soit 0,77 USD pour les hommes et 0,41 USD pour les femmes.

Cette situation a conduit certaines femmes à chercher du travail dans les mines, où les revenus sont généralement plus élevés que ceux générés par l'agriculture (Women's International League for Peace & Freedom, 2016). Dans ces mines, les femmes se spécialisent souvent dans le « droumage ». Parallèlement, les sites miniers ont vu l'émergence d'activités liées au petit

commerce, notamment des restaurants, des boutiques, et des services de loisirs tels que les bistrotts, les salles de jeux ou les maisons de passage. Ces activités, majoritairement exercées par des femmes, restent cependant moins lucratives que celles directement liées à l'exploitation minière. Les femmes travaillant dans ces environnements sont fréquemment victimes d'abus, notamment sexuels. Néanmoins, en l'absence d'alternatives viables, elles sont contraintes de continuer ces activités, qui représentent souvent leur seule source de revenu.

Dans le secteur formel de l'économie, les femmes évoluent dans les administrations publiques et privées mais elles ont du mal à percer le plafond de verre qui les empêche d'accéder aux postes de responsabilités. Elles ne représentent un peu moins de 10 % d'effectifs au niveau des postes de décision dans l'administration publique et les entreprises publiques.

Il ne fait l'ombre d'aucun doute que la participation des femmes à l'économie de la RDC n'est plus à démontrer. La participation de la femme à la population se chiffrait à 62,7 % contre 69 % pour les hommes. Cependant, les femmes congolaises gagnent beaucoup moins et possèdent moins d'actifs que leurs homologues masculins. Les schémas d'emploi révèlent également des disparités entre les sexes : 64,2 % des femmes travaillent dans l'agriculture, contre 48,3 % d'hommes. Dans les fonctions salariées, seules 8,76 % des femmes occupent des postes contre 18,2 % pour les hommes (Plateforme Genre de la Banque Mondiale, 2024). De même, lorsqu'on analyse les données du secteur formel privé, on constate la faiblesse de la participation des femmes. Elles ne représentent que 20 % de salariés permanents dans ce secteur. De façon globale, les femmes auraient, selon les résultats de l'enquête 1-2-3 de 2015 et EDS de 2017-2018, cités par Guedehoussou et *al.* (2021), respectivement 8,2 % et 6,4 % moins de chance de travailler que les homologues masculins. Cette situation entraîne des conséquences négatives sur l'économie puisqu'elle n'utilise pas tout son potentiel. Les résultats de l'étude de Ngeleza et *al.* (2018) révèlent que la participation des femmes est plus élevée dans le secteur bancaire (39 % de la main-d'œuvre basée à Kinshasa), loin devant le secteur industriel (les brasseries, la production de plastique, l'agro-industrie, etc.) qui ne compte que 13 % de la main-d'œuvre féminine.

La situation du secteur bancaire s'explique par l'adhésion aux initiatives internationales (« *He For She* » de l'ONU et le « *Code for Girls* » de Vodafone) ou locales (« *Raw Ladies* » de la Raw Bank) visant à garantir l'inclusivité des femmes dans la production des richesses. La sous-représentation dans le secteur industriel, s'explique par le type d'activité de production, les préférences des femmes, les possibilités de formation, les normes sociales, etc.

Malheureusement le secteur public n'a pas été pris en compte dans l'échantillon de cette étude. Mais selon les données de l'enquête 1-2-3 (RDC/Ministère du plan, 2014), les emplois du secteur formel, ne représentent que 11,5 % d'emplois. On les trouve dans le secteur public et parapublic (8,7 % d'emplois) et dans le secteur privé formel (2,8 % d'emplois). Dans ces deux secteurs, 21 % d'actifs sont des femmes. Quant aux ménages agricoles et non agricoles, ils représentent respectivement 68,4 % et 31,6 %. Ces ménages exercent des activités agricoles essentiellement dans le secteur informel avec un taux d'informalité de 91,1 %. Le secteur agricole informel et le secteur informel non agricole occupent respectivement près de 60 % et 30 % de la main d'œuvre. Le secteur agricole informel est essentiellement composé de petites unités de production familiales alors que le secteur informel non agricole regroupe les petites activités productives essentiellement urbaines. Ces deux secteurs sont les plus féminisés puisque 53 % d'actifs informels sont des femmes.

#### **4.6. Sur le plan agricole et de développement durable**

L'agriculture demeure l'épine dorsale de l'économie congolaise, particulièrement en milieu rural. Elle emploie plus de 70 % de la population active (FAO, UE et CIRAD, 2021). Les femmes y jouent un rôle majeur. Elles constituent pratiquement les deux tiers de la main-d'œuvre agricole (70 %) (Guedehoussou et *al.*, 2021) et produisent la majorité de la production agricole. Or, dans le secteur agricole, les femmes ont très peu accès aux intrants essentiels que sont la terre, le crédit, les engrais, les semences améliorées, les nouvelles technologies, les services de vulgarisation, etc. Elles ont également un accès difficile aux structures de transformation, de conservation et stockage des produits, le manque de programmes d'encadrement des paysans, etc. Pour cette raison, leurs rendements ont tendance à être nettement plus faibles que ceux de leurs homologues masculins et à ceux des pays émergents et développés.

De plus, la pénibilité physique et mentale avec un fort risque d'usure et d'épuisement du fait de l'usage des outils rudimentaires et de la charge de travail caractérise le quotidien de beaucoup de femmes œuvrant dans le secteur agricole. En effet, la femme participe, non seulement, aux activités de production, mais, elle doit s'occuper également des tâches domestiques. Cette situation pose le problème de la division sexuelle du travail qui ne lui est pas favorable. De plus, bien qu'étant une actrice importante dans la production agricole, elle n'a pas toujours le contrôle du revenu généré par sa production.

La femme congolaise fait face à une discrimination persistante dans l'accès durable et sécurisé à la terre. Cette situation découle du dualisme foncier qui caractérise le contexte juridique de la RDC, où la gestion des terres est régie à la fois par la loi positive et les pratiques coutumières. La majeure partie des terres agricoles relève du régime foncier coutumier, dans lequel les normes locales limitent souvent l'accès des femmes à la terre. Malgré leur rôle essentiel dans la production agricole, les femmes agricultrices se voient fréquemment refuser un accès sécurisé et durable à la terre, ce qui entrave leur productivité. Il est donc crucial de garantir aux femmes un accès équitable à la terre, leur permettant de cultiver de manière efficace et pérenne. Elles doivent également être impliquées dans les processus de contrôle et de prise de décision concernant l'utilisation des terres. Une telle implication renforcerait leur autonomie et améliorerait leur capacité à tirer pleinement parti de leur activité agricole, contribuant ainsi à leur épanouissement personnel et économique.

Par ailleurs, pour accroître son rendement, la femme paysanne doit pouvoir bénéficier d'un encadrement adéquat. Toutefois, les agents d'encadrement des ministères de l'agriculture et du développement rural ne tiennent souvent pas compte de la dimension genre dans leurs interventions. Ainsi donc, ils collaborent plus avec les chefs de ménage qui sont majoritairement des hommes, privant de ce fait la plupart des femmes agricultrices qui constituent la majorité des acteurs dans ce secteur l'information technique indispensable à l'amélioration de la productivité.

Les femmes ont également des difficultés d'accéder au crédit agricole car elles ne présentent pas de garanties suffisantes aux yeux des institutions financières. La pratique des taux d'intérêt trop élevés et des délais de remboursement trop courts appliquée par des institutions de micro-finances ne peuvent aider les femmes dans le financement de leurs activités agricoles. Au niveau communautaire, les femmes s'organisent et mettent en place de tontines et autres formes de caisses de solidarité, pour pallier aux difficultés d'accès aux crédits mais ces arrangements

ne permettent pas de réaliser des investissements substantiels en outils et intrants de production agricole.

En outre, il convient de souligner que la production des femmes n'est pas toujours rémunérée à sa juste valeur en raison de plusieurs contraintes qu'il est impératif de surmonter. Parmi celles-ci figurent les pertes post-récolte, principalement dues au manque d'infrastructures de conditionnement et de stockage. De plus, le faible niveau de transformation des produits oblige les femmes agricultrices à vendre leur production à bas prix à des intermédiaires. Ce processus exclut réduit la capacité des femmes agricultrices de réaliser de la plus-value, limitant leur marge bénéficiaire. Par ailleurs, l'état déplorable des routes de desserte agricole constitue un obstacle majeur pour le secteur, les produits étant souvent transportés à pied ou à vélo sur de longues distances, ce qui altère leur qualité et leur présentation. Enfin, l'absence de normes encadrant l'activité agricole et la faiblesse du contrôle de qualité empêchent les produits issus de l'agriculture paysanne d'accéder à certains marchés internationaux.

L'environnement dans lequel ces femmes agricultrices travaillent est affecté par les effets du changement climatique, constituant la principale menace dans ce secteur. D'après le Programme d'Action National d'Adaptation au Changement Climatique, les risques climatiques les plus courants pour la RDC sont : les pluies intenses, la sécheresse saisonnière, les inondations riveraines, la crise caniculaire et l'érosion côtière (Ministère de l'environnement, 2020). Les 4 premiers risques affectent l'agriculture qui emploie une grande partie des femmes. En effet, le dérèglement climatique touche en priorité les quotidiens des femmes et cela vient accentuer les inégalités auxquelles elles font déjà face. Cette situation exacerbe particulièrement la vulnérabilité des femmes, groupe social à la fois défavorisé en termes d'accès aux ressources productives et de contrôle des moyens de subsistance, mais qui occupe un statut particulier par rapport aux travaux agricoles, car elles en assurent l'essentiel des travaux. De plus, la responsabilité de rechercher le bois de chauffe et de l'eau nécessaire au ménage incombe aux femmes. Le temps consacré à ces activités augmente à mesure que les ressources se raréfient sous l'effet des changements climatiques. Cela ne fait qu'alourdir la charge de travail des femmes.

L'environnement de travail des femmes agricultrices est fortement impacté par les effets du changement climatique, qui représente une menace majeure pour le secteur agricole. Selon le Programme d'Action National d'Adaptation au Changement Climatique, les risques climatiques les plus fréquents en RDC sont : les pluies intenses, la sécheresse saisonnière, les inondations riveraines, les vagues de chaleur et l'érosion côtière (Ministère de l'Environnement, 2020). Les quatre premiers risques affectent directement l'agriculture, un secteur qui emploie une grande majorité de femmes. En effet, le dérèglement climatique aggrave le quotidien des femmes et amplifie les inégalités qu'elles subissent déjà. Cette situation accentue leur vulnérabilité, car les femmes, en tant que groupe social défavorisé, disposent de moins de ressources productives et de moyens de subsistance tout en assumant une part prépondérante des activités agricoles. Par ailleurs, elles sont également responsables de la collecte du bois de chauffe et de l'eau pour les besoins domestiques. La raréfaction de ces ressources, causée par les changements climatiques, accroît le temps et l'effort nécessaires à ces tâches, alourdissant encore davantage la charge et la pénibilité de travail des femmes.

C'est ainsi que pour améliorer les capacités d'adaptation des producteurs et ménages ruraux afin de réduire la vulnérabilité des moyens de subsistance des communautés touchées par les changements climatiques, le projet renforcement de la résilience et de la capacité d'adaptation

des femmes et des enfants au changement climatique en RDC a été mis en œuvre dans 4 provinces de la RDC (Kongo Central, Haut Katanga, Kwilu et Lomami)<sup>2</sup>. Ce projet a permis entre autres de produire et de distribuer des semences certifiées des variétés résilientes dans les zones d'intervention. De plus, il a aidé à installer des équipements pour la production d'informations agro-météorologiques et de la sécurisation des productions contre les risques climatiques. Les femmes étant des acteurs essentiels de la sécurité alimentaire, il est important d'accroître leur résilience pour lutter efficacement contre les chocs climatiques.

#### ***4.7. Sur la participation de la femme aux décisions économiques et politiques***

Les femmes veulent s'impliquer davantage dans de la gestion de la cité en vue, entre autres, de contribuer à la lutte pour l'égalité de genre et à la protection des droits humains des femmes, de participer à la sauvegarde des acquis de la démocratie, d'afficher et d'assouvir leurs ambitions politiques. Cette implication dans la gestion de la cité exige la possession des compétences nécessaires pour accomplir cette mission mais également des moyens financiers conséquents<sup>3</sup>. Par ailleurs, les femmes doivent affronter un cadre institutionnel qui leur est défavorable et ainsi que les pesanteurs culturelles.

En effet, malgré la volonté des femmes de conquérir l'arène politique, elles doivent franchir plusieurs obstacles. Quand bien même elles arrivent à franchir ces obstacles, elles occupent le plus souvent des « fonctions féminines » en rapport avec les secteurs sociaux, alors que les ministères techniques et de souveraineté restent l'apanage des hommes.

La promulgation de la loi n° 15/013 du 1<sup>er</sup> août 2015 portant modalités d'application des droits de la femme et de la parité devrait en principe améliorer la participation politique des femmes. Malheureusement, cette loi reste muette et floue sur les moyens à mettre en œuvre pour atteindre la parité. Elle ne prévoit aucune disposition concrète permettant d'aboutir à une égalité des hommes et des femmes dans les instances politiques. Elle ne revient pas sur les nouveaux critères d'éligibilité particulièrement discriminants pour les femmes introduit par la loi électorale<sup>4</sup>. De plus, la loi électorale ne contraint pas les partis et les regroupements politiques à prendre en compte la parité homme-femme.

Pour illustrer cette faible participation, il faut retenir qu'au parlement, les femmes représentent 10,4 % à l'Assemblée nationale et 4,6 % au Sénat. Au niveau du gouvernement central, elles représentent 10,2 % et 9 % dans les gouvernements provinciaux. Au niveau de l'administration publique et des entreprises publiques, on compte 10,6 % de femmes secrétaires généraux, 8,1 % de présidentes des Conseil d'administration, et 10,8 % femmes directeurs généraux. Dans l'Armée, les femmes sont très sous représentées. En effet sur 37.586 officiers, les femmes ne représentent que 2,1 %. Alors que dans la police, elles sont en proportion 3 fois plus nombreuses (6,7 %) à occuper de postes de responsabilité. Dans la magistrature, les femmes représentent 18,1 % et il n'y a aucune femme à la cour constitutionnelle. En revanche, dans la diplomatie,

---

<sup>2</sup> <https://www.observatoire-comifac.net/info/project/195/publish?lang=en>

<sup>3</sup>Notamment pour payer la caution qui est exorbitante pour dépôt de candidature, face au pouvoir économique de la femme

<sup>4</sup>Voir le rapport d'analyse participative et inclusive de la loi sur la parité, élaboré par l'ONG « Rien Sans les Femmes »

on dénombre 6 femmes ambassadeurs sur 36 soit 16,7 %. Enfin dans les médias, les femmes occupent 19 % des postes de décision.

Comme on peut s'en rendre compte, on est bien loin du principe de parité consacré par la constitution. En effet, l'article 5 de loi sur la parité qui renvoie à la représentation paritaire des listes électorales alors que la loi électorale du reste lacunaire, stipule en son article 13 : « *chaque liste est établie en tenant compte de la représentation de la femme et de la personne avec handicap. La non-représentativité de la femme ou de la personne avec handicap ne constitue pas un motif d'irrecevabilité de la liste* ».

Dans la loi électorale, le fait que la liste paritaire ne soit pas contraignante implique qu'en réalité, toutes les mesures nécessaires à la correction des inégalités au moyen de la discrimination positive *ne peuvent s'appliquer*. Et pourtant, dans un projet de loi déposé par la Ministre du Genre en 2009 figurait clairement la mise en application programmée de la parité par l'instauration de quotas. De même, le non-respect de ces dispositions devrait être sanctionné de la nullité de la liste électorale ou du refus de l'agrément du parti.

Un autre projet de loi a été présenté au parlement en fin 2013 qui la vota en introduisant pour la première fois des mesures de discrimination positive sous la forme de quotas obligatoires de femmes. De plus, la loi votée prévoyait des sanctions en cas de non-respect des quotas. Cependant en janvier 2014, la cour suprême a déclaré les quotas contraires à la constitution. Et pourtant, l'adoption de mesures de discrimination positive/quotas de femmes est le facteur principal qui a permis d'augmenter fortement la participation politique de la femme non seulement dans les pays lointains mais aussi dans les pays voisins de la RDC sans que cela ne viole la constitution (Observatoire de la Parité, 2018).

#### **4.8. Sur les violences à l'égard des femmes**

Les violences à l'égard des femmes constituent l'une des violations des droits humains les plus répandues et les plus profondément ancrées dans le monde. D'où la nécessité de les combattre car elles entraînent des conséquences néfastes sur la santé psychologique et physique des victimes. De plus, les violences sexuelles en particulier concourent à l'incidence du VIH/SIDA, puisqu'elles laissent les victimes sans aucun contrôle de leur propre corps. C'est pourquoi, il est important de combattre ces violences au sein du ménage, dans la communauté, dans les milieux professionnel et scolaire, etc.

Sur les plans émotifs par exemple, on a dénombré quelques cas tels que : des dépressions, une faible estime de soi, de stress, des avortements non volontaires, la mortalité infantile, les infections sexuellement transmissibles, etc. Ces violences sexuelles ont aussi entraîné d'autres conséquences négatives. Sur le plan économique par exemple, le phénomène de Kwashiorkor, longtemps éradiqué, refait surface dans certains milieux. Les femmes préfèrent se cloîtrer à la maison au lieu d'accomplir leur devoir quotidien de nourrisse, par peur d'être violée.

Les violences subies par les femmes ont des conséquences profondes, tant sur les victimes elles-mêmes que sur l'avenir de la République Démocratique du Congo, en raison du rôle essentiel que les femmes jouent dans les domaines socio-culturel et économique. Dans un contexte d'enlèvement économique, les femmes occupent une place centrale dans l'économie dite populaire ou informelle. Ces violences atteignent les victimes dans leur dignité, leur corps et leur avenir, érodant leur image et, par extension, fragilisant l'ensemble du tissu socio-culturel. Le viol de la femme, dans ce contexte, s'apparente à une tentative de destruction d'un peuple

tout entier. Face à cette réalité, de nombreuses victimes choisissent de se réfugier dans un silence protecteur. Exposées aux Infections Sexuellement Transmissibles (IST) et au VIH/Sida, elles voient leur existence compromise, tout comme celle des générations futures. En fin de compte, c'est l'avenir du pays dans son ensemble qui se trouve menacé. Bien que le nombre de viols soit alarmant, il convient de rappeler que toutes les victimes ne parviennent pas à dénoncer ou même à évoquer les atrocités qu'elles ont subies.

C'est ainsi que pour renforcer la répression en matière de viol et de violences basées sur le genre, le gouvernement a initié et promulgué plusieurs lois. Il s'agit de la loi n° 06/018 du 20 Juillet 2006 modifiant et complétant le décret du 30 janvier 1940 portant Code Pénal Congolais et de la loi 06/019 du 20 Juillet 2006 modifiant et complétant le décret du 06 Août 1959 portant Code de procédure Pénale. Pour mieux protéger les mineurs et créer les conditions pour la mise en place d'une justice juvénile, la loi n° 09/001 du 10 janvier 2009 portant protection de l'Enfant a été également adoptée.

Par ailleurs, les articles 12, 13 et 14 de la constitution du 18 février 2006 soulignent l'égalité des droits, des chances et des sexes entre les Congolaises et Congolais ainsi que l'obligation pour l'Etat d'éliminer toutes les formes des violences à l'endroit de la femme dans la vie publique et privée. C'est pourquoi, le Gouvernement a initié le processus de révision de la Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre (SNVBG). Cela a abouti à la validation de la nouvelle stratégie au mois d'aout 2020 à Kinshasa. La SNVBG révisée contient une nouvelle définition qui englobe tous les aspects des VBG, y compris les violences domestiques. La spécificité de la lutte contre les VBG dans les situations humanitaires est aussi prise en compte. Enfin, la responsabilité du Gouvernement est renforcée et le champ d'action de la stratégie est étendu sur tout le territoire national.

Dans cette situation, la responsabilité du gouvernement congolais est grande, car c'est à lui qu'incombe la charge d'assurer la paix et la sécurité sur toute l'étendue du territoire national. Non seulement cette obligation n'est pas satisfaite, mais aussi, le Gouvernement ne met pas à la disposition de la justice les moyens nécessaires pour réprimer les violences sexuelles. C'est ainsi que les justiciables sont parfois appelés à prendre en charge les frais liés à l'instruction de leurs plaintes. Comme les plaignants sont eux-mêmes pauvres, aucune action n'est entreprise. De même, les quelques plaintes qui ont fait l'objet des procès et qui ont abouti à la condamnation des coupables ne donnent pas systématiquement lieu à l'indemnisation des victimes. Cette situation est de nature à décourager les victimes à porter plainte. Par ailleurs, le Gouvernement doit assurer l'accès des populations rurales à la justice. Les juridictions compétentes pour connaître les cas des violences sexuelles sont installées dans des grandes villes alors que la majorité des cas des violences sexuelles survient en milieu rural (Trial International, 2007).

## **V. Défis à relever**

Les principaux défis à relever afin de garantir l'autonomisation économique des femmes sont : la scolarisation des filles, l'accès des femmes à la formation professionnelle, à l'entrepreneuriat, aux TIC, à l'éducation financière incluant l'accès aux comptes bancaires et une gamme des produits financiers tels que le crédit et l'épargne, l'accès des femmes à la propriété foncière, la lutte contre les inégalités du genre sur le marché du travail, l'application effective de toutes les dispositions légales et réglementaires, la lutte contre les violences basées sur le genre dans les

familles et les communautés, la promotion de leadership de la femme et sa participation dans les instances de prise de la décision et l'intégration de la dimension genre dans tous les programmes nationaux.

Il est évident que tous ces défis ne doivent pas nécessairement être pris en charge exclusivement par le MINGEFAE ni être traités dans le cadre de la présente stratégie. Certains d'entre eux sont déjà couverts par d'autres outils stratégiques et programmatiques, certains relèvent de la compétence d'autres ministères et services publics de l'État, ou nécessitent une collaboration étroite entre le MINGEFAE et ces mêmes entités.

### ***5.1. La scolarisation des filles et des femmes et leur orientation vers les domaines des sciences, technologies, ingénierie et mathématiques***

L'éducation des filles est associée à des retombées positives sur la santé publique, telles qu'une réduction de la mortalité infantile et maternelle, un meilleur accès aux soins de santé et une plus grande sensibilisation aux droits reproductifs. Les filles qui ont reçu une éducation ont généralement des enfants en meilleure santé, moins nombreux et plus instruits. Par ailleurs, l'éducation des filles permet aussi d'accroître leur potentiel de revenu personnel et de réduire la pauvreté dans leur communauté. Par ailleurs, l'accès des filles à une éducation de qualité, en particulier dans les domaines traditionnellement dominés par les hommes comme les sciences, les technologies, l'ingénierie et les mathématiques (STEM), favorise l'égalité des genres. En renforçant les compétences des filles dans ces secteurs, la RDC peut créer une société plus équilibrée et inclusive, où les femmes participent activement aux décisions économiques et sociales.

### ***5.2. Accès des femmes à la formation professionnelle, à l'entrepreneuriat et aux TIC***

En favorisant l'accès des femmes à la formation professionnelle et à l'entrepreneuriat, la RDC renforce leur capacité à devenir financièrement et économiquement indépendantes. On sait que l'autonomisation économique des femmes améliore leurs conditions de vie ainsi que celles de leurs familles, leur permettant de contribuer plus activement à l'économie nationale et de réduire leur dépendance financière. En effet, accroître l'accès des femmes à la formation professionnelle et aux TIC permet de réduire les barrières systémiques qui les excluent des secteurs dominés par les hommes. Cette inclusion dans des domaines clés contribue à briser les stéréotypes et à promouvoir l'égalité des genres dans la société congolaise. Il est ici question de fournir à des jeunes femmes qui n'ont pas eu accès à l'école ou qui l'ont quitté très tôt des compétences professionnelles en les orientant vers l'entrepreneuriat plutôt que le salariat.

### ***5.3. Accès des filles et des femmes à l'emploi, notamment l'emploi formel***

L'accès à l'emploi demeure un défi majeur pour la population congolaise, notamment pour les jeunes et pour les femmes. Des multiples obstacles socio-économiques, culturels et institutionnels empêchent les femmes d'accéder à l'emploi formel. Le faible taux d'alphabétisation des femmes (65,9 % contre 84,3 % pour les hommes) limite leurs opportunités professionnelles (INS, 2021). De plus, leur sous-représentation dans les filières techniques et scientifiques réduit leurs perspectives sur le marché du travail (UNESCO, 2021). Les femmes sont majoritairement employées dans le secteur informel (92 %), caractérisé par des revenus instables et des conditions précaires, et elles y gagnent en moyenne 30 % de moins que les hommes pour des emplois similaires (Banque Mondiale, 2022). Parallèlement, elles consacrent 4 à 6 heures par jour aux tâches domestiques non rémunérées, contre 1 à 2 heures pour les hommes (UNICEF, 2022), ce qui limite leur participation au marché du travail formel. En outre,

des stéréotypes de genre les cantonnent souvent à des secteurs moins rémunérateurs tels que l'agriculture et le commerce informel (ONU Femmes, 2023). Par ailleurs, des obstacles institutionnels persistent : malgré les garanties constitutionnelles, les lois et pratiques discriminatoires restreignent leur accès aux ressources économiques, telles que les crédits et les terres, ce qui freine leur autonomisation économique (Human Rights Watch, 2023). Le chômage, particulièrement élevé chez les femmes en milieu urbain (16,4 % contre 11,3 % pour les hommes), affecte encore plus durement les jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans, avec un taux dépassant les 30 % (INS, 2022). Pour relever ces défis, il est impératif de renforcer l'éducation et la formation professionnelle des femmes, de réformer les lois discriminatoires, de promouvoir l'entrepreneuriat féminin, de garantir l'égalité salariale et de lutter efficacement contre les violences en milieu professionnel. Une approche intégrée et volontariste s'avère essentielle pour lever ces barrières et permettre aux femmes congolaises de contribuer pleinement au développement économique et social du pays.

#### ***5.4. Lutte contre les inégalités du genre sur le marché du travail***

Les inégalités sur le marché du travail limitent les opportunités des femmes, qui sont souvent cantonnées à des emplois informels ou sous-payés. La lutte contre ces inégalités favorise une société où les femmes et les hommes bénéficient des mêmes chances d'accès à des emplois de qualité et à des conditions de travail équitables, ce qui constitue un droit fondamental et un pilier de la justice sociale. En réduisant les inégalités salariales et en permettant aux femmes de progresser dans leur carrière, on soutient leur autonomisation économique. On sait que des femmes économiquement autonomes sont mieux équipées pour participer aux décisions familiales et communautaires, ce qui améliore leur statut et leur influence dans la société. Ainsi, le gouvernement doit veiller à la bonne application des dispositions légales et réglementaires sur le marché du travail, d'une part et étudier la possibilité d'appliquer des mesures d'actions positives<sup>5</sup> en faveur des femmes, d'autre part, pour aider au mieux à éliminer les discriminations historiques en leur défaveur sur le plan professionnel.

#### ***5.5. Accès des filles et des femmes aux crédits et à l'éducation financière***

L'inclusion financière est une étape essentielle pour permettre aux femmes d'accéder aux crédits et, plus largement, à l'autonomisation économique. En RDC, où les femmes font face à des obstacles structurels et culturels, l'accès à des produits financiers de base tels que les comptes bancaires, les services d'épargne, et les outils de gestion financière constitue le fondement de leur capacité à accéder ultérieurement à des prêts. Une meilleure inclusion financière permet aux femmes de développer leur relation avec les institutions financières, d'améliorer leur historique financier, et de renforcer leur capacité à gérer leurs ressources efficacement.

L'accès au crédit, qui en découle naturellement, devient alors un outil pour lancer ou développer une entreprise, financer des projets, ou investir dans des activités génératrices de revenus. En RDC, les femmes, souvent exclues des circuits financiers traditionnels, pourraient grâce à des prêts adaptés surmonter les barrières économiques et sociales, renforcer leur indépendance financière et participer activement à l'économie nationale.

---

<sup>5</sup> Mesures de discrimination positive

Il est crucial que le Gouvernement incite les banques et institutions financières à adopter des approches novatrices, en proposant des produits financiers adaptés aux besoins spécifiques des femmes, notamment les agricultrices et entrepreneures. Cela inclut des solutions telles que des lignes de microcrédits, des prêts à faibles garanties, ou des programmes de financement intégrant des volets d'éducation financière. En combinant inclusion financière et accès au crédit, on peut considérablement renforcer la contribution des femmes à la croissance économique de la RDC.

#### ***5.6. Accès à la propriété foncière***

La propriété foncière renforce l'indépendance financière des femmes et leur permet de se libérer de la dépendance économique vis-à-vis des hommes. La propriété foncière offre aux femmes un moyen sûr de générer des revenus, surtout dans les zones rurales où l'agriculture est la principale source de subsistance. En ayant un droit légal sur la terre, les femmes peuvent exploiter et développer leurs terrains sans crainte d'expulsion, assurant ainsi une stabilité économique et une source de revenus durable pour elles et leurs familles. Par ailleurs, avec la terre comme actif, les femmes pourraient accéder plus facilement au crédit, investir dans des activités productives et accroître leur pouvoir économique, ce qui contribue à leur autonomisation dans les décisions familiales et communautaires.

#### ***5.7. Application effective de toutes les dispositions légales et réglementaires en matière de promotion des droits des femmes***

L'application effective des dispositions légales et réglementaires en matière de promotion des droits des femmes en RDC est un levier puissant pour transformer la société et avancer vers une égalité réelle. En effet, bien que la RDC dispose de lois pour protéger et promouvoir les droits des femmes, leur application effective reste un défi. Renforcer cette application garantit que les droits inscrits dans ces textes législatifs et réglementaires deviennent une réalité pour les femmes, assurant ainsi l'égalité devant la loi et le respect de leurs droits humains fondamentaux. Par exemple, l'application effective des lois qui assurent l'égalité d'accès aux ressources économiques, à la propriété foncière, et à l'éducation permettrait aux femmes de développer pleinement leur potentiel en éliminant les obstacles systémiques et en promouvant une véritable égalité des chances. A l'application effective de toutes ces dispositions, il faille également ajouter la prise de mesure d'application pour certaines d'entre elles, notamment la loi portant modalités d'application des droits de la femme et de la parité.

#### ***5.8. Eradication des violences basées sur le genre dans les familles et les communautés***

Le Gouvernement de la RDC a adopté une série des lois allant dans le sens de l'équité du genre. Il faudra, non seulement, mettre les moyens pour l'application effective de ces lois, mais également, les vulgariser, surtout auprès des jeunes. Le combat contre les inégalités de genre doit commencer au sein de chaque famille, se poursuivre à l'école, dans la communauté. Aussi, éradiquer les violences basées sur le genre dans les familles et les communautés est un impératif pour construire une société fondée sur le respect, la dignité et l'égalité. Par exemple, les violences conjugales et autres formes de VBG freinent l'autonomie économique des femmes, qui se retrouvent souvent dépendantes financièrement de leurs agresseurs. En éradiquant la VBG, on offre aux femmes une plus grande liberté économique, leur permettant de participer pleinement à la vie économique de la société.

### ***5.9. Promotion du leadership de la femme et sa participation dans les instances de prise de décisions***

Promouvoir le leadership féminin et la participation des femmes aux instances de prise de décisions est essentielle pour construire une société équitable, stable et prospère. Il ne s'agit pas uniquement d'une question d'égalité de genre, mais d'une stratégie de développement visant à mobiliser les compétences et les idées de toutes les composantes de la société, quel que soit leur sexe, pour contribuer au progrès national. En intégrant les femmes dans les processus décisionnels qui influencent les politiques économiques, sociales et éducatives, la RDC peut réduire les inégalités de genre de manière significative. En effet, les femmes occupant des postes décisionnels jouent un rôle clé dans l'élaboration de politiques favorisant l'autonomisation économique, l'accès à l'éducation et à l'égalité salariale. Il revient donc au Gouvernement de garantir un accès plus équitable et inclusif aux postes de pouvoir, tout en créant des conditions propices à une participation pleine et effective des femmes dans les processus décisionnels à tous les niveaux de la vie politique, économique et sociale.

### ***5.10. Intégration de la dimension genre dans les politiques et programmes de développement***

Intégrer la dimension genre dans tous les programmes nationaux et les dialogues de développement en RDC est indispensable pour construire une société inclusive, juste et prospère. Cela permet d'utiliser tout le potentiel de la population congolaise, de renforcer la cohésion sociale, et de soutenir un développement durable, où chaque individu (homme ou femme) peut participer pleinement et bénéficier des fruits de la croissance et des opportunités de développement. L'intégration du genre dans les politiques et programmes de développement permet de créer des conditions propices à l'autonomisation économique des femmes, ce qui renforce la croissance nationale. En effet, les femmes qui accèdent à des ressources, à des emplois décentés et à des opportunités de formation contribuent activement à l'économie. Cela pourrait transformer la dynamique économique, particulièrement dans les zones rurales où les femmes sont souvent les principales actrices de l'agriculture et du commerce local.

## **VI. Vision de la RDC en matière d'autonomisation économique de la femme**

La détermination de la vision est l'une de premières étapes dans l'élaboration d'une politique ou d'une stratégie sectorielle. Cette vision se construit à partir du futur voulu du secteur concerné, c'est-à-dire l'avenir idéal du secteur. La vision offre une cible au secteur ou à la stratégie à partir de laquelle il est possible de répondre à la question de savoir si les objectifs et les activités pourront aider à contribuer à la réalisation de la vision. La présentation de la vision permet d'expliquer la cohérence globale des objectifs retenus et de justifier leur choix (Ministère du plan, 2013). Faisant référence à la mission, la vision permet à chaque acteur de savoir vers quoi tend le secteur. Pour développer la vision sectorielle, il est important de partir des problèmes clés que le secteur cherche à résoudre et dessiner ou construire la situation idéale dans laquelle le secteur se trouverait si ces problèmes étaient résolus (Ministère du plan, 2013). Bien entendu, la vision doit également s'arrimer aux engagements régionaux et internationaux souscrits par le pays.

La vision de la RDC en matière de genre est reprise dans la Politique Nationale Genre (RDC, 2009), qui elle-même s'appuie sur la vision du développement à moyen et à long-terme du pays tels qu'exprimé dans plusieurs documents sur la politique de développement, notamment le DSCR, le PNSD, etc. Cette vision est ainsi libellée : « *Bâtir avec tous les acteurs une société sans discrimination où les hommes et les femmes, les filles et les garçons ont les mêmes chances et droits de participer à son développement et de jouir des bénéfices de sa croissance* ».

De cette vision globale sur le genre découle une vision spécifique sur l'autonomisation économique de la femme congolaise. Celle-ci pourrait être libellée comme suit : « ***Bâtir une République Démocratique du Congo où chaque femme, sans distinction de statut économique, social ou géographique, accède équitablement aux ressources économiques, aux opportunités et aux décisions, contribuant ainsi à une société inclusive, prospère et résiliente*** ».

C'est de cette vision que découlent les objectifs repris ci-dessous.

## **VII. Objectifs stratégiques**

La Stratégie Nationale d'Autonomisation Économique de la Femme en République Démocratique du Congo (SNAEF) repose sur une vision ambitieuse et inclusive visant à réduire les inégalités entre les genres et à promouvoir le rôle économique des femmes comme moteur du développement durable. Pour concrétiser cette vision, la stratégie doit s'articuler autour des objectifs stratégiques qui traduisent les aspirations nationales en actions concrètes et mesurables. Ces objectifs doivent viser, non seulement, à améliorer l'accès des femmes aux ressources et opportunités économiques, mais également, à renforcer leur participation aux processus de décision et à éliminer les barrières structurelles qui entravent leur épanouissement. Ils s'inscrivent dans une approche intégrée et participative, mobilisant tous les acteurs concernés pour garantir un impact durable et équitable.

### **7.1. Objectif général**

La SNAEF se propose de contribuer à l'autonomisation économique durable des femmes en République Démocratique du Congo en renforçant leur accès à l'éducation et à la formation, leur accès équitable et leur contrôle aux ressources, aux opportunités économiques, et en promouvant leur participation active et égalitaire au développement économique, social et politique du pays.

### **7.2. Objectifs spécifiques**

1. Promouvoir l'accès des femmes à l'éducation, à la formation technique et professionnelle, et aux technologies modernes adaptées à leurs besoins économiques ;
2. Améliorer l'accès et le contrôle des femmes aux systèmes financiers inclusifs, tels que les crédits, l'épargne, et les produits bancaires spécifiques aux entrepreneuses et d'autres ressources ;
3. Réduire les inégalités entre les hommes et les femmes en termes d'accès et du contrôle en matière des ressources et des opportunités économiques ;
4. Promouvoir l'égalité de genre dans l'accès à l'emploi rémunéré et décent et à la propriété foncière ;
5. Soutenir la transition des activités économiques informelles des femmes vers des secteurs structurés et formels ;
6. Renforcer le leadership féminin à travers des programmes de mentorat et de sensibilisation à la gouvernance et à l'éducation financière.

7. Accroître la participation de la femme aux instances de prise de décisions en matière sociale, économique et politique pour faciliter le progrès de la communauté, la croissance économique et le développement du pays.

### **VIII. Les axes de la stratégie de l'autonomisation économique de la femme**

En tant que processus, l'autonomisation économique des femmes comporte essentiellement deux volets : le volet « ressources » de production et le volet « possibilités » (Kapista, 2008). L'auteur définit les ressources de production comme étant les avoirs dont les femmes ont besoin pour progresser économiquement. Cela comprend des actifs corporels comme des ressources financières (revenu, épargne, crédit) et des ressources physiques (terre, logement, technologie, etc.), ainsi que des actifs incorporels comme des compétences, un savoir-faire technique et une reconnaissance sociale.

Toutefois, la possession de ressources de production ne garantit pas automatiquement l'autonomie économique des femmes. Les femmes doivent également avoir la possibilité d'utiliser ces actifs librement et selon leurs aspirations. Cela implique qu'elles puissent prendre des décisions autonomes et mener des activités économiques rentables (Kapista, 2008 ; Golla et al., 2011). Les ressources de production et les opportunités sont indissociables, formant les deux faces d'une même médaille. Améliorer l'accès et le contrôle des ressources permettra aux femmes de prendre des décisions susceptibles d'avoir un impact positif sur leur bien-être. Parallèlement, disposer de plus d'opportunités économiques renforcera leur capacité à accumuler des ressources, favorisant ainsi une réussite économique durable.

L'autonomisation économique des femmes peut également être envisagée à travers deux autres approches proposées par la Commission Femmes et Développement/DGCD du Royaume de Belgique (2007). La première vise à renforcer les entreprises dirigées par des femmes en améliorant leur accès au crédit et à d'autres services financiers. La seconde met l'accent sur la promotion de l'accès des femmes à l'éducation secondaire et supérieure ainsi qu'à des programmes de formation professionnelle, afin de leur permettre d'accéder à des emplois de qualité sur le marché du travail.

Comme on peut bien s'en rendre compte les volets et les approches développés ci-avant sont loin de s'opposer, au contraire, ils se complètent. C'est ainsi que pour d'aucuns (Commission Femmes et Développement/DGCD, 2007), tous ces éléments se résument dans la trilogie suivante : savoir, avoir et pouvoir.

Le « savoir », souvent associé au « savoir-faire », désigne l'ensemble des connaissances ou des compétences pratiques et intellectuelles renforcées qui permettent à un individu ou à une communauté de tirer pleinement parti des opportunités qui se présentent. Il englobe la gestion des personnes (leadership), les techniques et procédés, les formations ainsi que le développement des capacités d'analyse critique, de réflexion et de raisonnement. Le savoir-faire, quant à lui, souligne l'importance de l'application concrète des connaissances, soit la capacité à les traduire en actions ou en ressources tangibles.

L'« avoir » renvoie à un pouvoir économique accru, reflété par des avantages matériels tels la possession d'un revenu adéquat, des terres, des outils ou des technologies. Ce pouvoir ne se limite pas uniquement à la possession de ressources et de richesses, il englobe également une meilleure santé, un gain de temps, ainsi qu'un accès élargi à divers services, notamment l'éducation financière, l'information, la formation, les soins de santé et les marchés.

Le « pouvoir » fait référence à la capacité de prendre des décisions, d'assumer ses responsabilités, de jouir de sa liberté d'action et d'utiliser ses ressources (avoir et savoir) selon ses propres aspirations. La prise de décisions se décline en plusieurs dimensions : d'une part, la capacité de décider pour soi-même, de participer au processus décisionnel, notamment pour les matières vous concernant, d'influencer les décisions et de contrôler les actions de ceux qui décident en son nom ; et d'autre part, la possibilité de prendre des décisions pour autrui et d'assumer un rôle de leadership, notamment dans des situations nécessitant une prise de décision déterminante.

Ainsi, les axes de l'autonomisation économique de la femme proposés dans le cadre cette stratégie s'appuient sur cette trilogie, elle-même s'appuyant sur les volets et les approches développés ci-avant et prennent en charge les défis ci-avant identifiés. Mais étant donné certains de ces défis sont déjà pris en charge par d'autres outils stratégiques et d'autres ne relèvent pas directement du MINGEFAE comme il a été indiqué, les axes à développer dans le cadre de cette stratégie se limitent principalement à la prise en charge des défis susceptibles d'avoir un impact important et direct sur le processus d'autonomisation économique de la femme. Concrètement, il s'agira des axes ci-après : (i) l'amélioration de l'accès des femmes et des jeunes filles à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'acquisition des compétences, (ii) l'amélioration de l'accès des femmes aux opportunités économiques, et (iii) l'amélioration de la participation des femmes aux instances de prise de décisions en matière économique et politique.

***Axe stratégique 1 : Amélioration de l'accès des femmes et des jeunes filles à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'acquisition des compétences***

L'acquisition de compétences, de connaissances et de savoir-faire technique et professionnel par le biais de l'éducation et de la formation technique et professionnelle ou mieux l'investissement dans le capital humain de la femme est un aspect important de son autonomisation économique. L'acquisition de ce capital humain détermine largement l'accès à plusieurs autres types des ressources et des possibilités, d'une part, et contribue autant à son avancement économique que le fait de lui donner de la terre ou un accès au crédit, d'autre part.

En effet, De nombreuses études ont révélé qu'une femme éduquée a de meilleures perspectives d'emploi et de meilleures chances de s'éloigner des emplois caractérisés par de faibles salaires et des conditions de travail dangereuses (ONU/DAES, 2009). D'autres études transnationales ont révélé que chaque année additionnelle de scolarité primaire pour une fille a des effets positifs directs sur son avenir : salaires accrus, réduction de la fécondité, réduction de la probabilité d'un mariage à l'adolescence (The Chicago Council on Global Affairs, 2011). Ceci démontre à suffisance les liens inextricables entre éducation des filles et leur autonomisation économique (UNESCO, 2011). Ce n'est donc pas sans intérêt que la Déclaration mondiale sur l'Éducation pour tous (EPT) et la Déclaration du Millénaire des Nations Unies réaffirmaient la notion selon laquelle l'accès à l'éducation est un droit humain fondamental et reconnaissaient que l'éducation des filles était une première étape importante et nécessaire pour atteindre l'égalité entre les sexes dans l'éducation.

Par ailleurs, la formation professionnelle revêt une importance particulière, car elle permet aux femmes d'acquérir rapidement, à court terme, des compétences leur rendraient apte à générer des revenus. Toutefois, le principal risque à ce niveau consiste à éviter de les limiter à des métiers traditionnellement considérés comme "féminins" (couture, secrétariat, hôtellerie,

protocole, danse, soins infirmiers, assistance sociale, etc.) en leur proposant des opportunités de formation dans des secteurs variés. Cela leur offrirait la possibilité d'accéder aux mêmes opportunités que les hommes et les garçons. En RDC, plusieurs institutions de formation professionnelle et en cours d'emploi intègrent la dimension genre dans la sélection de leurs candidats, notamment l'Institut National de Préparation Professionnelle (INPP), l'École Nationale d'Administration (ENA) et le Service National de Renforcement des Capacités (SENAREC). Par ailleurs, une stratégie Genre a été élaborée et adoptée en 2018 par le Ministère de l'EPST, accompagnée d'un plan national triennal d'activités visant à promouvoir l'égalité des sexes dans ce domaine.

De ce qui précède, on peut noter clairement qu'une stratégie efficace pour l'autonomisation économique des femmes doit obligatoirement passer par l'amélioration de son accès à l'éducation, notamment secondaire et universitaire, et à la formation technique et professionnelle.

*Sous-axe 1 axe stratégique 1 : Amélioration de l'accès des jeunes filles et des femmes à l'enseignement secondaire*

L'instruction des filles, surtout à partir du secondaire, procure plusieurs bénéfices à la femme, qu'il s'agisse sur le plan strictement démographique, notamment du recours à la planification familiale (PF) et de la fécondité (UNFPA, 2018), que sur le plan économique. En effet, l'instruction, surtout à partir du secondaire, contribue, non seulement, à accroître la demande des services de PF par les femmes, à améliorer la survie de leurs enfants et à réduire leur fécondité, mais aussi, à retarder le mariage et la première grossesse. L'instruction agit sur la fécondité à travers plusieurs mécanismes aussi liés les uns que les autres. Les femmes qui ont étudié sont généralement plus susceptibles de négocier les questions liées à la sexualité avec leurs partenaires que celles qui n'ont pas étudié. Sur le plan économique, l'instruction améliore la probabilité pour une femme d'exercer un emploi salarié, lequel participe au renforcement de son pouvoir économique, en réduisant au passage la probabilité des inégalités en son égard.

Ainsi, pour booster l'autonomisation économique de la femme, il est impératif d'assurer un accès et un maintien égalitaires des filles et de garçons à l'éducation à tous les niveaux, mais particulièrement aux niveaux secondaire et supérieur. Pour parvenir à cela, l'Etat, les communautés et les ménages doivent lutter contre tous les préjugés et stéréotypes défavorables à l'instruction de la jeune fille et maintenir les filles le plus longtemps possible à l'école. Des actions doivent également être menées dans d'autres domaines connexes, comme ceux de la lutte contre les mariages précoces, la lutte contre les mariages des adolescentes, etc.

Pour parvenir à attirer et maintenir les filles et les femmes vers l'enseignement secondaire, des actions suivantes peuvent être menées :

1. Créer un environnement sécurisant pour les filles et les femmes en milieu scolaire, notamment par la construction des infrastructures (toilettes et autres) sensibles au genre, en veillant particulièrement au soutien des filles et femmes vivant avec handicap ;
2. Extirper dans les programmes scolaires de tous les stéréotypes sexistes, notamment en intégrant pleinement la question de l'égalité des sexes, y compris dans l'enseignement des STEM ;

3. Sensibiliser les filles, les femmes et les communautés sur la nécessité pour les filles de suivre une formation complète avant de se lancer dans la vie matrimoniale et professionnelle ;
4. Impliquer les jeunes, les femmes et les hommes dans la lutte contre les inégalités entre les sexes dans une approche inclusive et intergénérationnelle ;
5. Interdire les écoles et les familles à arrêter la scolarité d'une fille à la suite d'une grossesse inopportune intervenue en cours de scolarisation et ce, conformément à l'alinéa 6 de la loi n° 15/013 du 1er août 2015 portant modalités d'application des droits de la femme et de la parité ;
6. Mettre en place des mécanismes spéciaux pour récupérer les filles qui arrêtent l'école à la suite des grossesses inopportunes en cours de scolarité ;
7. Le Ministère du Genre, Enfant et Famille lance des campagnes de sensibilisation et de vulgarisation de grande envergure sur l'article 10 de la loi précitée sur l'ensemble du pays.

*Sous-axe 2 axe stratégique 1 : Amélioration de l'accès des jeunes filles et des femmes à l'enseignement supérieur et universitaire*

S'il est un niveau de l'enseignement où la proportion des femmes reste encore très faible, l'enseignement supérieur et universitaire en est un. Le déséquilibre criant entre les femmes et les hommes dans ce niveau d'enseignement serait lié à plusieurs facteurs d'ordre culturel, sociologique, économique, psychologique, historique, politique et autres qui continuent à discriminer les femmes. Il s'expliquerait également par les cadres institutionnels largement dominés par les hommes et très peu sensibles aux besoins des femmes au sein des Etablissements d'Enseignement Supérieur (EES). Des cadres institutionnels qui confinent les femmes hors des espaces de décision, des rôles d'influence et de l'excellence universitaire. Or nul n'ignore le rôle central que jouent les EES dans la formation de l'élite en leur dotant des capacités morales et intellectuelles nécessaires à la poursuite de l'épanouissement personnel et du développement des nations.

En effet, dans l'économie mondiale actuelle basée essentiellement sur la maîtrise du savoir et des connaissances de haut niveau, l'accès à l'enseignement supérieur et universitaire pour tous les citoyens et particulièrement pour toutes les citoyennes, qui en ont la capacité, devrait constituer une priorité nationale. Il est aujourd'hui établi qu'éduquer une femme au niveau supérieur et universitaire a de multiples effets sur le développement de la société car, plus que l'enseignement secondaire, l'enseignement supérieur autonomise les femmes, leur permettant de participer effectivement et activement à la vie sociale, économique et politique de leur communauté et de leur pays. Si la proportion des femmes est faible au sein des EES, il est encore davantage dans les filières des Sciences, Technologies, Ingénieries et Mathématiques (STEM). Les filles s'orientent principalement vers les sciences humaines et sociales.

Ainsi, l'accès des femmes et leur participation effective et/ou engagement dans l'enseignement supérieur est une condition préalable nécessaire à l'équité entre les genres et l'égalité dans la société, et une stratégie importante pour réduire la pauvreté et favoriser le développement des nations.

Pour parvenir à attirer les filles et les femmes vers l'enseignement supérieur et universitaire, et vers les sciences et technologies et l'ingénierie, des actions suivantes peuvent être menées :

1. Créer un environnement propice pour les étudiantes et le personnel universitaire féminin dans les EES en luttant contre tous les stéréotypes sexistes qui y prévalent ;
2. Lutter contre les violences sexuelles et basées sur le genre au sein des EES ;
3. Organiser des programmes de mentorat avec des femmes travaillant dans les domaines STEM pour encourager les jeunes filles à poursuivre leurs études et carrières dans ces domaines ;
4. Créer des clubs, ateliers, et camps de sciences pour les filles dès le secondaire afin de renforcer leur intérêt et leurs compétences en STEM ;
5. Instaurer une discrimination positive par une politique d'octroi des bourses d'études aux filles les plus méritantes pour les orienter vers les STEM afin de réduire les barrières financières et motiver les jeunes filles à s'engager dans ces filières souvent perçues comme masculines ;
6. Sensibiliser les filles et les femmes et les communautés à encourager les filles et les femmes à embrasser la carrière scientifique ;
7. Assurer une représentation équitable des femmes dans les postes et organes de prise de décisions au sein des EES.

*Sous-axe 3 axe stratégique 1 : Amélioration de l'accès des filles et des femmes à la formation professionnelle et technique en fonction des besoins du monde de travail*

La formation professionnelle et technique à développer doivent viser deux catégories des femmes : les femmes qui ont quitté prématurément l'école pour diverses raisons et les femmes travailleuses.

*Sous-axe 3a axe stratégique 1 : Pour les filles et les femmes qui ont quitté prématurément l'école*

Il s'agit de développer des programmes de réinsertion scolaire et professionnelle visant à leur fournir des compétences professionnelles spécifiques et pertinentes pour le marché du travail, leur permettant ainsi d'accéder à des emplois qualifiés ou de créer des entreprises viables. Les actions suivantes pourraient être envisagées :

1. Identifier les secteurs économiques porteurs et en expansion pour orienter les programmes de formation vers des métiers ayant une forte demande de main-d'œuvre qualifiée ;
2. Collaborer avec les entreprises pour développer des programmes de formation qui correspondent aux besoins du marché du travail, facilitant ainsi l'insertion professionnelle des filles et des femmes.
3. Proposer des formations adaptées qui répondent aux compétences recherchées par les employeurs, pour faciliter l'insertion des femmes dans le marché du travail formel ;

4. Développer des programmes de formation qui incluent des compétences entrepreneuriales, permettant aux femmes de démarrer et de gérer leurs propres entreprises, en particulier dans des secteurs où elles peuvent exceller ;
5. Proposer des certifications pour valider les compétences acquises, augmentant la reconnaissance professionnelle des femmes sur le marché du travail.

*Sous-axe 3b axe stratégique 1 : Pour les filles et les femmes travailleuses*

Les femmes qui travaillent en dehors de leurs foyers doivent avoir, autant que les hommes, la possibilité d'améliorer leurs performances professionnelles en cours de carrière à travers la formation professionnelle et techniques. Il s'observe dans ce domaine que les femmes, à cause une fois de plus de certaines pesanteurs socio-culturelles et du poids de tradition, sont généralement exclues de ce genre de formation. Une autre raison de la faible participation des femmes à ce genre de formation est sans nul doute les calendriers et les horaires de ces formations qui, dans la plupart des cas, sont incompatibles avec les charges sociales et extra-professionnelles des femmes (garde et soins des enfants et des personnes dépendantes, entretien des ménages, etc.). Cet état de chose plombe beaucoup de femmes et les empêchent d'évoluer qualitativement dans leurs carrières en les confinant dans des postes de faible niveau de responsabilité et partant, de faible niveau d'autonomie.

L'autonomisation économique de la femme passe aussi à travers les formations en cours de carrière au profit des femmes travailleuses. A ce sujet, les actions suivantes peuvent être proposées :

6. Identifier les besoins de formation spécifique pour les hommes et pour les femmes ;
7. Promouvoir le partage équitable des responsabilités familiales et sociales entre les conjoints ;
8. Promouvoir la masculinité positive ;
9. Soutenir l'élaboration des plans de recrutement et de plans de carrière sensibles au genre pour les agents et fonctionnaires de l'Etat et autres travailleurs et agents des sociétés publiques, parapubliques et privées ;
10. Élaborer les calendriers et horaires des sessions de formation sensibles au genre ;
11. Encourager, par des incitations diverses, les femmes à prendre part à ces différentes sessions de formations professionnelles en cours de carrière, dont des formations en éducation financière.

*Sous-axe 4 axe stratégique 1 : Amélioration de l'accès des filles et des femmes à l'alphabétisation*

En République Démocratique du Congo, comme dans la plupart des pays en développement, l'analphabétisme a un visage féminin. Cela entraîne des répercussions négatives, non seulement, sur l'amélioration du statut de la femme en tant qu'être humain à part entière, mais également, sur la scolarisation et la santé des enfants dont la charge revient principalement à la femme et bien sûr sur son autonomisation. En effet, il est difficile à une personne, à fortiori à une femme, ne sachant ni lire ni écrire de s'autonomiser économiquement dans ce monde du 21<sup>ème</sup> siècle dominé par le savoir.

Pour lutter contre l'analphabétisme des femmes, des actions suivantes peuvent être envisagées :

1. Bannir et lutter contre les mariages et la fécondité précoces ;
2. Autant que la gratuité de l'enseignement de base, rendre l'alphabétisation gratuite et obligatoire pour toutes les filles et pour toutes les femmes qui ont raté ou ont été soustraites très tôt de la scolarité normale ;
3. Élaborer un programme national d'alphabétisation, basé notamment sur l'enseignement des langues nationales et vernaculaires ;
4. Appuyer les ONGs et d'autres organisations de la société civile dans la dissémination du programme d'alphabétisation et des enseignements spécifiques sur toute l'étendue du pays.

### ***Axe stratégique 2 : Amélioration de l'accès des femmes aux opportunités économiques***

Il est établi que lorsqu'une femme est autonome, elle est en mesure de jouir davantage des opportunités économiques qu'elle offre son milieu de vie et participer efficacement aux activités économiques qui s'y déroulent d'une façon qui mette en valeur sa contribution et qui lui permette d'obtenir une part plus équitable des gains économiques.

Au sens économique strict, l'autonomisation économique de la femme implique notamment l'accès aux emplois décents et plus nombreux pour les femmes dans tous les secteurs, un climat des affaires favorable aux femmes entrepreneures et un secteur financier qui offre aux femmes une gamme de produits et services qui répondent à leurs besoins particuliers (PNUD, 2008). Bref, il s'agit de l'élargissement des possibilités économiques pour les femmes.

#### ***Sous-axe 1 axe stratégique 2 : Amélioration de l'accès des femmes à l'emploi, notamment à l'emploi formel***

L'accès à un emploi rémunéré décent et stable est d'une importance capitale aussi bien pour l'épanouissement et le développement personnel (tant pour l'homme que pour la femme), que pour le développement de la nation. L'emploi constitue en plus un des moyens les plus indiqués pour échapper à la pauvreté. Bon nombre d'entre nous répondons à nos besoins quotidiens principalement en gagnant un revenu tiré d'un emploi. Toutefois, dans la plupart des régions du monde, et en particulier dans les pays en développement, l'emploi des femmes n'a pas mené au même degré d'autonomisation économique que celui des hommes.

En République Démocratique du Congo, il n'existe actuellement aucune disposition juridique interdisant aux femmes d'accéder à l'emploi formel. Les barrières qui existaient autrefois, notamment dans le Code du travail et le Code de la famille, ont été levées. Cependant, les crises multiformes que le pays traverse depuis plusieurs décennies, combinées aux pillages et à la destruction des infrastructures socio-économiques au début des années 1990, ainsi qu'aux effets dévastateurs des guerres récurrentes sur l'économie, ont contraint de nombreuses entreprises et unités de production à mettre la clé sous la porte. Cela a entraîné un chômage massif, touchant principalement les hommes et réduisant considérablement leur pouvoir économique. Cette période a également été marquée par une augmentation significative de la participation des femmes à l'économie de leurs ménages. Aujourd'hui, dans la plupart des ménages congolais, en particulier dans les grandes villes et notamment à Kinshasa, les revenus générés par les femmes, principalement dans le secteur informel, constituent le principal soutien économique des familles.

La tendance à une participation de plus en grande de la femme à l'emploi rémunéré s'est également observée sur le plan global. En effet, entre 1980 et 2008, le taux mondial de participation des femmes au marché du travail s'est accru progressivement et celui des hommes a reculé pendant la même période (Banque Mondiale, 2012). Cette participation accrue ne constitue pas en soi une preuve de l'autonomisation économique des femmes, encore faudrait-il examiner les types d'emplois occupés par les femmes et dans quels secteurs elles évoluent.

En effet, les femmes se retrouvent de façon disproportionnée dans des emplois dit informels, non réglementés par les lois de leurs pays, mal payés et dépourvus des protections et avantages sociaux. Le fait que les femmes soient plus susceptibles que les hommes d'occuper des emplois informels reflète une discrimination directe, un désavantage sur le plan de l'éducation, le manque de pouvoir de négociation et une participation relativement élevée à des emplois temporaires ou à temps partiel. Même celles qui évoluent dans le secteur formel, elles occupent principalement des emplois de faible standing et à faible valeur ajoutée (BAD, 2015). Il y a donc nécessité d'élargir les possibilités d'emploi des femmes au sein de l'économie formelle si l'on veut augmenter leur revenu et améliorer leurs conditions de travail et leur qualité de vie, notamment à travers les actions suivantes :

1. Adopter et mettre en œuvre des politiques macroéconomiques, sociales et en matière d'emploi sensibles au genre et qui favorisent une croissance inclusive, le plein emploi productif et un travail décent pour les femmes ;
2. Reconnaître, valoriser et intégrer, dans les statistiques officielles, le travail non rémunéré des femmes, notamment les travaux domestiques et de soins ;
3. Prendre des mesures spécifiques pour réduire et redistribuer la part disproportionnée du travail familial et domestique pesant sur les femmes, en donnant la priorité à l'offre de services sociaux accessibles et abordables ;
4. Mettre en place des politiques et des initiatives permettant de concilier vie professionnelle et vie familiale et de partager équitablement les responsabilités sociales et ménagères entre les époux au sein des ménages.

#### *Sous-axe 2 axe stratégique 2 : Lutte contre les inégalités de genre sur le marché du travail*

La lutte contre les inégalités de genre sur le marché du travail est cruciale pour garantir à la fois aux femmes et aux hommes des opportunités équitables d'accès à des emplois de qualité, de progression professionnelle et de rémunération équitable. En RDC, ces inégalités sont souvent exacerbées par des normes sociales discriminatoires, des obstacles structurels et un manque de protection des droits des travailleuses. Les femmes se retrouvent ainsi fréquemment cantonnées à des emplois informels, faiblement rémunérés, et limités en termes de possibilités de carrière, notamment dans les secteurs agricole et du petit commerce. Elles sont également confrontées à des pratiques discriminatoires, au harcèlement, et à des stéréotypes qui entravent leur accès à des postes qualifiés et à des responsabilités.

La lutte contre ces inégalités n'est pas seulement une question de justice sociale ; c'est aussi un levier indispensable pour le développement économique et la cohésion sociale du pays. En éliminant les obstacles et en créant des conditions favorables pour que les femmes accèdent aux mêmes opportunités d'emploi que les hommes, la RDC peut avancer vers un avenir plus inclusif, stable et prospère pour tous. Cette lutte peut s'articuler autour d'activités telles que :

1. Appliquer et renforcer les lois qui imposent l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes pour un même travail. Cela inclut des contrôles réguliers pour s'assurer que les entreprises respectent cette règle ;
2. Encourager les entreprises et les administrations à publier des informations sur les écarts salariaux entre les genres ;
3. Offrir des incitations aux entreprises des secteurs où les femmes sont sous-représentées, comme les industries, les technologies, et l'ingénierie, pour embaucher et former des femmes ;
4. Appliquer les dispositions légales pour protéger les femmes contre le harcèlement, la discrimination et les conditions de travail précaires, en renforçant les inspections du travail et les recours légaux pour les victimes de discrimination ;
5. Organiser des formations de sensibilisation pour les employeurs et les employés sur les questions de genre et la prévention du harcèlement. Ces formations peuvent aider à construire une culture de respect et de tolérance zéro envers le harcèlement ;
6. Encourager les entreprises à adopter des horaires de travail flexibles qui permettent aux femmes, particulièrement les mères, de concilier leurs responsabilités familiales et professionnelles ;
7. Mettre en place des programmes de soutien pour les femmes allaitantes et pour la garde des enfants, tels que l'installation des crèches en entreprise ou l'octroi des subventions pour les frais de garde. Ces initiatives visent à alléger la charge des mères travailleuses et à leur offrir un environnement favorable pour concilier vie professionnelle et responsabilités familiales.

*Sous-axe 3 axe stratégique 2 : Appui à la formalisation des activités informelles des femmes*

Etant donné que la plupart des femmes évolue dans le secteur informel, un pan important dans l'autonomisation économique de la femme devrait consister à l'encadrement de celles-ci. Les données suggèrent que les femmes congolaises sont très entrepreneurantes. On le retrouve proportionnellement plus nombreuses dans les micro-entreprises du secteur informel où elles travaillent essentiellement dans des activités à faible valeur ajoutée et aux rendements marginaux, concentrées dans l'agriculture de subsistance et dans des activités marginales de l'économie parallèle. Elles ont tendance à être entrepreneures par nécessité plus que par choix, poussées vers le petit commerce par l'absence d'alternatives.

En effet, face à la crise du développement du début des années 80, crise consécutive à l'application de programmes drastiques d'ajustement structurel inspirés par les institutions de Bretton Woods, et caractérisées notamment par une montée en puissance du chômage, nombre de gouvernements africains se sont rabattus sur des programmes d'appui destinés à tirer davantage profit des opportunités du secteur informel. Celui-ci s'est avéré l'un des rares secteurs à fournir une issue à la crise de l'emploi, aux limites d'un secteur moderne exsangue et d'un secteur privé alors quasi inexistant. A la fois productive et redistributive, l'économie informelle a joué et joue encore un rôle appréciable d'intégration et de régulation sociale, fonctions pour lesquelles l'Etat s'est précisément révélé défaillant, voire impuissant.

Capable de flexibilité et d'adaptation, valorisant l'esprit de solidarité et l'initiative individuelle, le travail indépendant et la mobilisation des ressources propres, l'économie informelle porte en elle les germes de son extraordinaire vivacité. Les femmes constituent de nos jours la première force de travail dans l'économie informelle. Encadrer les activités informelles équivaldrait à sortir beaucoup de femmes de la pauvreté. L'enjeu serait de les rendre plus productives, afin de générer davantage de revenus pour elles-mêmes et pour leurs ménages, et de contribuer ainsi à la croissance inclusive.

En vue d'encadrer le secteur informel, des actions suivantes peuvent être envisagées :

1. Promouvoir et instaurer un dialogue social avec les femmes évoluant dans le secteur informel ;
2. Accompagner et promouvoir la transition vers l'emploi formel des femmes exerçant une activité informelle, un emploi à domicile, un emploi dans une micro, petite ou moyenne entreprise ou dans le secteur agricole, un travail indépendant, etc., notamment auprès du guichet unique de création des entreprises et du guichet unique du commerce extérieur ;
3. Réduire sensiblement le coût de la formalisation des initiatives privées, notamment en supprimant certaines taxes farfelues et en décrétant un moratoire pendant la première année sur le non-paiement des taxes et autres impôts pour des micro-initiatives naissantes ;
4. Renforcer l'ouverture du système de protection sociale au secteur informel ;
5. Organiser les femmes évoluant dans le secteur informel en réseaux ;
6. Organiser régulièrement des sessions de formation et de renforcement des capacités à l'attention des travailleurs et travailleuses évoluant dans le secteur informel.

#### *Sous-axe 4 axe stratégique 2 : Instauration d'un climat des affaires favorables aux femmes*

Aujourd'hui plus que hier, l'entrepreneuriat féminin constitue un des axes majeurs dans les stratégies de développement des nations et dans la promotion du genre. Malheureusement, les femmes entrepreneures dans les pays en développement, en général, et en RDC, en particulier, ont souvent un accès très limité à des réseaux de marketing, de capital, de crédit et aux connaissances techniques, qui sont tous essentiels pour améliorer la compétitivité de leurs entreprises.

Toutefois, ces dernières années, la RDC a réalisé des progrès considérables dans l'amélioration du climat des affaires, même si des défis énormes restent encore à relever. Quoique le rôle économique de la femme congolaise soit de plus en plus affirmé, des obstacles d'ordre divers subsistent encore pour sa pleine participation dans le monde des affaires. La suppression de l'autorisation ou de l'opposition maritale à l'exercice d'une activité économique par les femmes mariées a été l'un des tournants ayant boosté l'esprit d'entrepreneuriat de la femme congolaise, mais la nécessité de créer encore des conditions plus favorables à cet entrepreneuriat persiste.

Dans ce sens, la création des conditions favorables au développement et au renforcement de l'entrepreneuriat féminin, des politiques mieux conçues et des mesures fortes, visant à accroître l'autonomisation des femmes, sont essentielles. Ainsi, les actions suivantes peuvent être envisagées :

1. Promouvoir des réformes pour éliminer les lois discriminatoires qui limitent l'accès des femmes aux ressources économiques et à la propriété ;
2. Mettre en place des incitations fiscales pour encourager les entreprises dirigées par des femmes ;
3. Favoriser l'accès des entreprises féminines aux marchés publics à travers des mesures de discrimination positive ;
4. Organiser de sessions de renforcement des capacités techniques des femmes basées sur les bonnes pratiques en matière de gestion-développement organisationnel, de leadership/management des petits projets et des micro-entreprises, etc., notamment utilisant les facilités offertes par le numérique ;
5. Renforcer les structures étatiques nationales existantes chargées de la promotion de l'entrepreneuriat féminin, notamment le FONAFEN et l'essaimer dans toutes les provinces et dans tous les territoires du pays ;
6. Promouvoir un dialogue public-privé pour l'amélioration de l'accès aux crédits et aux services financiers pour l'entrepreneuriat féminin ;
7. Promouvoir des opportunités publiques et privées de financement de l'entrepreneuriat féminin en identifiant les solutions les plus adaptées et en accompagnant les femmes dans l'élaboration de projets bancables afin de capter des financements innovants ;
8. Constituer les femmes entrepreneures en réseaux professionnels et géographiques et les aider à s'investir dans le réseautage, la co-création d'entreprises, le renforcement de capacités et le transfert technologique pour certains secteurs de l'économie verte ;
9. Promouvoir et médiatiser les réussites de femmes entrepreneures, et en faire des modèles plus accessibles à d'autres, notamment aux jeunes.

*Sous-axe 5 axe stratégique 2 : Promouvoir l'accès des filles et des femmes à l'éducation financière*

Compris comme un ensemble des connaissances, des compétences et des attitudes nécessaires pour comprendre et gérer efficacement ses finances personnelles et professionnelles, à travers la prise de décisions éclairées concernant notamment la gestion de l'épargne, de l'investissement, de l'endettement, et d'autres aspects de la finance, l'éducation financière doit être promue comme un levier clé pour aider les femmes, notamment les femmes entrepreneures, à mieux gérer leurs ressources financières et assurer la viabilité et la pérennité de leurs entreprises. L'éducation financière pourrait ainsi constituer un levier puissant pour réduire les inégalités, renforcer l'indépendance financière des femmes et stimuler le développement socio-économique du pays.

Des actions suivantes pourraient être envisagées :

1. Sensibilisation de la communauté, des femmes, des décideurs politiques et d'autres leaders communautaires sur l'importance de l'éducation financière des filles et des femmes dans la réduction des inégalités économiques entre les sexes ;
2. Elaboration des programmes d'éducation financière à l'intention des filles et des femmes en zones urbaines et rurales. Ces programmes doivent être adaptés à leurs niveaux et à leurs profils ;
3. Organisation des sessions de formation à grande échelle des filles et des femmes sur l'éducation financière ;

4. Mettre en place des plateformes en ligne et des applications mobiles dédiées à l'apprentissage financier ;
5. Intégration des modules sur l'éducation financière dans le cours d'entrepreneuriat dont l'enseignement a été récemment généralisé dans toutes les filières de formation universitaire en RDC ;
6. Intégrer l'éducation financière dans les stratégies nationales d'inclusion financière et de lutte contre la pauvreté.

*Sous-axe 6 axe stratégique 2 : Mise en place des systèmes financiers et bancaires offrant une gamme des produits et services dédiés aux filles et aux femmes entrepreneures*

Qu'elles évoluent dans l'agriculture ou dans les micro-entreprises informelles, les mécanismes doivent être mis en place pour permettre aux femmes d'avoir accès aux services financiers complets tels que l'épargne, le crédit et l'assurance dans le but de leur permettre de développer leurs affaires.

L'accès aux services financiers, en général, ou aux crédits, en particulier, permettra aux femmes de disposer d'un fonds de roulement, de financer les investissements dans l'acquisition de nouveaux équipements ou de nouvelles technologies, notamment agricoles, et d'améliorer les conditions de vie de leurs ménages. En effet, il existe de nombreuses évidences établissant que le fait d'accorder aux femmes l'accès direct aux services financiers est susceptible de conduire à l'augmentation du volume des investissements consacrés à la nutrition et à l'éducation, et au renforcement du capital humain, tout en permettant aux ménages de mieux résister aux chocs et aux incertitudes.

Concrètement, il s'agira de réaliser les actions suivantes :

1. Identifier et suivre l'application des réformes légales pour lever les barrières spécifiques freinant l'accès des femmes entrepreneures aux services financiers, tout en sensibilisant les femmes à leurs droits ;
2. Encourager les banques commerciales et les institutions de microfinance à co-créeer des produits financiers adaptés aux besoins spécifiques des femmes entrepreneures surtout les femmes agricultrices et celles évoluant dans le secteur informel, notamment à travers des partenariats public-privé ;
3. Mettre en place des mécanismes de garantie de crédit pour réduire les risques perçus par les institutions financières et permettre des conditions de crédit plus favorables aux femmes, notamment les femmes agricultrices et celles évoluant dans le secteur informel ;
4. Sensibiliser et former les femmes sur l'importance et les bénéfices des assurances agricoles et commerciales pour renforcer leur résilience économique ;
5. Créer un fonds de roulement financé par l'État et les partenaires au développement, afin de fournir des crédits à moyen terme avec un faible taux d'intérêt, adaptés au contexte socioéconomique des agricultrices et des femmes travaillant dans le secteur informel ;

6. Constituer et renforcer des réseaux de femmes pour faciliter l'accès aux crédits solidaires tout en offrant des programmes de formation, de renforcement des capacités et ouverture de comptes mobile money ;
7. Promouvoir auprès des femmes l'utilisation des services financiers digitaux pour réduire les barrières géographiques et les coûts.

*Sous-axe 7 axe stratégique 2 : Amélioration de l'accès durable et sécurisé des filles et des femmes à la terre et à d'autres ressources de production agricole*

Dans la grande majorité des pays africains, la terre représente, non seulement, la part la plus importante des biens que peut posséder une communauté ou un ménage, mais aussi, un élément important d'ancrage et d'identification sociale. Pour les personnes sans emploi, la terre peut servir de filet de sécurité dans les périodes financièrement difficiles. Dans bon nombre de pays en développement, l'agriculture continue d'être une importante source d'emploi et de subsistance et les femmes, à cause notamment de leur faible instruction, sont plus dépendantes des emplois liés à l'agriculture. Aussi, malgré l'importance de la terre pour la subsistance des femmes, dans de nombreuses parties du monde, les femmes ne possèdent pas de terres ou de propriétés foncières. Lorsqu'elles en possèdent, leurs droits sur ces terres sont généralement précaires. De nombreux facteurs contribuent à ces inégalités, dont les pratiques discriminatoires en matière d'héritage, l'accès inégal aux marchés fonciers et les réformes agraires inéquitables. Ces facteurs entravent la capacité des femmes d'assurer leur productivité agricole et leur sécurité alimentaire et de protéger leur subsistance et celle de leur famille. Pour remédier à cette situation, des actions suivantes peuvent être envisagées :

1. Etant donné la complexité et la sensibilité des questions foncières dans le contexte congolais, il y a lieu d'initier des dialogues communautaires à la base pour lever toutes les barrières socio-culturelles liées à l'accès des femmes à la terre ;
2. Reformuler des droits successoraux les rendant plus sensibles au genre ;
3. Intégrer les aspects liés au genre dans la réforme des textes législatifs et réglementaires en matière foncière auprès de la Commission Nationale de la Réforme Foncière (CONAREF), notamment en y adjoignant un Expert du Ministère du Genre, de l'Enfant et de la Famille ;

*Sous-axe 8 axe stratégique 2 : Promotion de l'accès des filles et des femmes à l'information, à la formation, aux ressources et aux technologies agricoles et culturelles innovantes et climato-résilientes*

La RDC est un pays où plus de 60 % de la population dépend de l'agriculture pour leur subsistance (Beya, 2019). Les femmes, qui constituent une grande partie de la main-d'œuvre agricole (environ 70 %) (FAO, EU et CIRAD, 2021), font face à des inégalités marquées en matière d'accès aux ressources agricoles. Elles n'ont souvent pas le même accès que les hommes aux informations agronomiques, aux techniques modernes, aux crédits agricoles, et aux services d'extension. Par ailleurs, les femmes ne jouissent pas toujours d'un accès aux technologies agricoles qui pourraient alléger leurs charges de travail.

Ensemble, toutes ces inégalités minent la capacité des femmes d'assurer plusieurs aspects de leur bien-être, dont la santé, l'éducation, l'emploi et la sécurité physique. Ce manque d'accès

limite leur productivité et leur capacité d'adaptation aux défis climatiques, alors qu'il est établi que la promotion de l'accès des femmes aux informations, à la formation, aux ressources et aux technologies agricoles et climato-résilientes est l'une des stratégies clés pour renforcer la sécurité alimentaire, améliorer la résilience climatique et favoriser l'autonomisation économique des femmes en RDC. En investissant dans l'égalité d'accès et en soutenant les capacités des femmes rurales, la RDC peut avancer vers un développement agricole plus durable et inclusif. Ce processus nécessite l'engagement de multiples acteurs, notamment les gouvernements, les ONG, le secteur privé, et les communautés elles-mêmes et pourrait être porté par des activités suivantes :

1. Créer des plateformes mobiles et des services d'information, notamment via SMS, pour diffuser en temps réel des informations climatiques, des prévisions météorologiques et des conseils agricoles. Cela inclut des alertes sur les conditions climatiques extrêmes et des recommandations pratiques pour s'y adapter ;
2. Cibler prioritairement les femmes pour la vulgarisation de l'information et des nouvelles technologies agricoles ;
3. Organiser des ateliers de formation sur les pratiques et les technologies agricoles et culturelles innovantes et climato-résilientes. Ces formations devraient inclure des démonstrations pratiques sur des thèmes comme la gestion de l'eau, les techniques de conservation des sols, l'utilisation de semences résistantes au climat, etc. ;
4. Développer des modules de formation en partenariat avec des centres de recherche agricole pour adapter les connaissances scientifiques aux réalités locales. Il est essentiel de traduire ces contenus dans des langues locales et d'utiliser des outils pédagogiques adaptés au niveau d'alphabétisation des participantes ;
5. Promouvoir auprès des femmes entrepreneures du secteur agricole, des agricultrices et des paysannes des filières porteuses dans le secteur agricole et énergétique, notamment et les accompagner dans le développement de ces filières dans une perspective de développement durable ;
6. Assurer un plaidoyer pour l'inclusion des femmes dans les comités locaux d'entretien (CLER) de l'OVDA ;
7. Organiser les femmes agricultrices et paysannes en coopératives agricoles pour l'achat groupé de certains intrants et la commercialisation de leurs produits, avec pour objectif principal la centralisation de l'offre et de la demande en produits agricoles afin de réduire le nombre d'intermédiaires dans les transactions autour des produits agricoles ;
8. Organiser sur toute l'étendue du pays et à intervalles réguliers des foires paysannes et agricoles et d'autres événements forains périodiques, au cours desquelles les grands acheteurs seront mis en contact direct avec les agricultrices et les paysannes.

### ***Axe stratégique 3 : Amélioration de la participation des femmes aux instances de prise des décisions politiques et économiques***

La République Démocratique du Congo a accompli des avancées significatives sur le plan juridique, notamment en arrimant son cadre légal sur les conventions régionales et internationales auxquelles elle a adhéré. Cependant, ces progrès ne se sont pas encore traduits

par une participation significative des femmes aux instances de prise de décisions. De fortes disparités entre les hommes et les femmes persistent sur le plan politique, limitant la capacité de ces dernières à s'impliquer pleinement dans l'économie et freinant ainsi leur autonomisation économique. Pourtant, l'autonomisation économique des femmes ne peut être réalisée sans une transformation profonde des mécanismes sociétaux de contrôle du savoir, du pouvoir et de l'avoir. Lorsqu'une femme a accès à l'éducation, au pouvoir décisionnel et aux ressources économiques, elle est davantage en mesure de transformer ses opportunités dans tous les aspects de sa vie, notamment dans les domaines de l'emploi, de l'éducation, de la santé, du logement, de la participation sociale et politique, ainsi que de la sécurité personnelle. Les femmes économiquement autonomes jouent un rôle clé dans la rupture du cycle de la pauvreté et leur contribution est davantage reconnue dans les activités politiques, économiques et culturelles.

L'inclusion des femmes dans les processus décisionnels de leurs familles, de leurs communautés et de leurs gouvernements est directement liée à l'amélioration de leurs conditions de vie, puisque cela leur donne l'occasion d'influencer les processus qui jouent sur leur bien-être et sur celui de leurs familles.

*Sous-axe 1 axe stratégique 3 : Amélioration de la participation de la femme aux instances de prise des décisions politiques*

En vue d'améliorer la participation politique de la femme congolaise, les activités suivantes peuvent être envisagées :

1. Prendre des mesures d'application de la loi n° 15/013 du 1<sup>er</sup> août 2015 portant modalités d'application des droits de la femme et de la parité ainsi que de la loi sur les statuts des chefs coutumiers ;
2. Assurer l'application effective des politiques publiques et des mesures législatives et réglementaires destinées à accroître les opportunités des femmes d'accéder aux postes de direction et de décision, dans la gouvernance économique et politique, ainsi que pour accélérer la parité dans les instances dirigeantes ;
3. Prendre des mesures appropriées, y compris des mesures temporaires spéciales comme l'instauration des quotas et assurer leur pleine application, pour une participation pleine et effective des femmes aux structures et institutions décisionnelles dans le domaine politique, à tous les niveaux, y compris dans les entreprises, les conseils d'administration, les syndicats et autres organisations socio-professionnelles ;
4. Réviser la loi électorale dans le sens de l'instauration des sanctions sévères pouvant aller jusqu'au retrait des listes en cas de non-respect du principe de parité ;
5. Instaurer un barème de sanctions dans la loi sur financement public des partis politiques pouvant aller jusqu'au refus de financement pour les partis et les regroupements politiques qui ne respectent pas le principe de la représentation équitable de la femme dans ses organes de direction ;
6. Instaurer la possibilité pour les associations de femmes ou d'autres groupes légalement constitués de demander l'annulation des actes administratifs (nomination) émis par les autorités publiques (nationales et provinciales) lorsque le principe de représentation équitable des femmes n'est pas respecté.

*Sous-axe 2 axe stratégique 3 : Amélioration de la participation de la femme aux instances de prise des décisions économiques*

En vue d'améliorer la participation économique de la femme congolaise, les activités suivantes peuvent être envisagées :

1. Prendre des mesures appropriées, y compris des mesures temporaires spéciales comme l'instauration des quotas et assurer leur pleine application, pour une participation pleine et effective des femmes aux structures et institutions décisionnelles dans le domaine économique, à tous les niveaux, y compris dans les entreprises, les conseils d'administration, les syndicats et autres organisations socio-professionnelles ;
2. Favoriser le réseautage et la synergie entre les réseaux professionnels de femmes, appuyer leur accès aux réseaux d'influence, et favoriser le mentorat et l'accompagnement dans la progression de leur carrière, tant au niveau économique qu'au niveau politique ;
3. Organiser régulièrement des réunions de haut niveau entre la coordination nationale de la Stratégie de l'autonomisation économique de la femme et le Conseil Economique et Social.

## IX. Plan d'actions opérationnel de la SNAEF

Tableau 1 : Plan d'action opérationnel de la SNAEF

Objectif global : Contribuer à l'autonomisation économique durable des femmes en RDC en renforçant leur accès à l'éducation et à la formation, leur accès équitable et leur contrôle aux ressources, aux opportunités économiques, et en promouvant leur participation active et égalitaire au développement économique, social et politique du pays							
Axe stratégique 1 : Amélioration de l'accès des femmes et des jeunes filles à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'acquisition des compétences							
Résultat attendu	Logique d'intervention	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Source de vérification	Hypothèses/Risques	Financement	Responsables /Partenaires	Délais
<i>Accès des femmes à l'enseignement secondaire amélioré</i>	Création d'un environnement sécurisant pour les filles et les femmes en milieu scolaire, notamment par la construction des infrastructures (toilettes et autres) sensibles au genre, en veillant particulièrement au soutien des femmes et filles vivant avec handicap	Nombre de toilettes construites ou renouvelées selon des normes sensibles au genre et au handicap.  Pourcentage d'écoles disposant d'infrastructures adaptées aux besoins spécifiques des filles et femmes (toilettes séparées, espaces d'hygiène menstruelle) et de PVH.  Nombre de points d'eau et installations	Rapports d'avancement et de réception des travaux de construction ou de rénovation.  Enquêtes auprès des établissements scolaires et des élèves (études de satisfaction sur les infrastructures).  Visites de terrain et photographies documentant l'existence et la	Adhésion des parties prenantes locales (directeurs d'école, enseignants, comités de parents) à l'initiative.  Retards ou interruptions dans le financement des travaux ; difficultés logistiques dans l'approvisionnement en matériaux dans certaines régions isolées.	Subventions gouvernementales  Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.	Coordination nationale de la Stratégie  Min de l'EPSP, Min des Infrastructures, ONGs éducatives, etc.	Juil. 25-Juil. 2028

		d'hygiène installés dans les écoles cibles	qualité des installations.				
	Extirpation dans les programmes scolaires de tous les stéréotypes sexistes, notamment en intégrant pleinement la question de l'égalité des sexes, y compris dans l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques	Liste des programmes débarrassés des stéréotypes sexistes, liste des stéréotypes extirpés, notamment dans l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques	Rapports et publications du ministère de l'Éducation sur les révisions des programmes scolaires.  Examen des manuels scolaires et des programmes pour vérifier l'absence de stéréotypes et la présence de contenus sur l'égalité des sexes.  Audits indépendants ou revues par des experts en genre et éducation	Engagement et soutien des décideurs politiques pour la mise en place de contenus éducatifs égaux.  Résistances culturelles et institutionnelles face aux réformes des programmes éducatifs ; lenteur des processus de révision des manuels.  Financement de l'Etat et des partenaires	Subventions gouvernementales  Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.	Coordination nationale de la Stratégie  Min de l'EPSP, Min ESU	Juil. 25-Juil. 2028
	Sensibilisation des filles, des femmes et des communautés sur la nécessité pour les filles	Nombre de sessions de sensibilisation organisées pour les filles, les femmes, et	Rapports d'activités de sensibilisation incluant le nombre	Adhésion effective de la population et des communautés à cette initiative	Subventions gouvernementales  Dons des organisations	Coordination nationale de la Stratégie	Juil. 25-Juil. 2028

	<p>de suivre une formation complète avant de se lancer dans la vie matrimoniale et professionnelle, notamment dans l'entrepreneuriat ;</p>	<p>les membres des communautés.</p> <p>Pourcentage de participants (filles, femmes, membres de la communauté) ayant une meilleure compréhension de l'importance de la formation complète avant le mariage et la carrière professionnelle.</p> <p>Nombre de supports éducatifs (brochures, affiches, guides) distribués ou affichés lors des campagnes de sensibilisation.</p>	<p>de sessions, le nombre de participants et les retours sur les sessions.</p> <p>Enquêtes ou questionnaires post-sensibilisation pour évaluer la compréhension et l'impact auprès des participants.</p> <p>Documentation des supports éducatifs utilisés et preuves de leur distribution</p>	<p>Financement de l'Etat et des partenaires</p>	<p>internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.</p>	<p>Min de l'EPSP, Min de la communication et médias, Min de la jeunesse, ONGs éducatives et féminines</p>	
	<p>Implication des jeunes, femmes et hommes dans la lutte contre les inégalités entre les sexes dans une approche inclusive et intergénérationnelle ;</p>	<p>Nombre de sessions de sensibilisation organisées sur les inégalités entre les sexes avec une participation intergénérationnelle.</p> <p>Pourcentage de jeunes, femmes et</p>	<p>Rapports des sessions de sensibilisation (nombre, profils des participants, évaluation des connaissances).</p> <p>Enquêtes ou questionnaires</p>	<p>Financement de l'Etat et des partenaires ;</p> <p>Les autorités traditionnelles et religieuses et les leaders d'opinion adhèrent à cette initiative ;</p>	<p>Subventions gouvernementales</p> <p>Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM,</p>	<p>Coordination nationale de la Stratégie, Min de la communication et médias, ONGs éducatives et féminines</p>	<p>Juil. 25-Juil. 2028</p>

	hommes ayant une compréhension accrue des inégalités entre les sexes et des moyens d'y remédier après les sessions.  Nombre de supports de sensibilisation (brochures, affiches, guides) distribués ou affichés dans les communautés.	pré- et post-sensibilisation pour mesurer l'impact sur la compréhension des inégalités de genre.  Documentation sur les supports de sensibilisation et preuves de leur distribution	Les communautés, incluant toutes les générations, sont réceptives aux messages de sensibilisation sur les inégalités de genre.  Résistances culturelles aux changements sociaux, particulièrement concernant les rôles de genre ; manque d'accès à certaines communautés isolées.	BAD, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.		
Interdiction aux écoles et aux familles d'arrêter la scolarité d'une fille à la suite d'une grossesse inopportune intervenue en cours de scolarisation et ce, conformément à l'alinéa 6 de la loi n° 15/013 du 1er août 2015 portant modalités d'application des droits	Arrêté du Ministre de l'EPS et/ou circulaire du Secrétaire Général à l'EPS interdisant les écoles de renvoyer les filles qui tombent enceintes en cours d'années scolaires ;  Nombre d'écoles ayant intégré des mesures pour permettre la poursuite	Rapports d'inspection du ministère de l'Éducation confirmant la conformité des écoles avec la loi.  Enquêtes auprès des établissements scolaires sur leurs politiques en matière de	Les établissements scolaires et les autorités locales sont sensibilisés et engagés à appliquer la loi ;  Les écoles et les familles acceptent et respectent l'obligation légale de non-interruption de scolarité ;  Résistance culturelle ou morale de certaines	Subventions gouvernementales  Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, Agences internationales de coopération au développement),	Coordination nationale de la Stratégie  Min de l'EPSP, Min de la communication et médias, Min de la jeunesse, ONGs éducatives et féminines	Juil. 25-Juil. 2028

	de la femme et de la parité ;	de la scolarité des filles enceintes.  Pourcentage de cas de grossesse en milieu scolaire où les filles continuent leur scolarité sans interruption.	grossesse des élèves.  Registres de scolarité et suivi des cas de grossesse chez les élèves pour vérifier la continuité de leur éducation.	institutions et familles ; pression sociale pouvant pousser les filles à abandonner volontairement leurs études	PPP, Financement participatif, etc.		
	Mise en place des mécanismes spéciaux pour récupérer les filles qui arrêtent l'école à la suite des grossesses inopportunes en cours de scolarité ;	Nombre d'établissements ou mécanismes spéciaux créés ou réhabilités pour récupérer les filles-mères ayant arrêté la scolarité à la suite de la grossesse ; Nombre des filles enceintes récupérées	Actes administratifs de création ou de réhabilitation de ces mécanismes ;  Rapports des établissements scolaires sur les abandons liés aux grossesses ;  Liste des filles-mères ayant repris la scolarité	Volonté politique ; Financement de l'Etat et des partenaires ;  Les écoles et les communautés sont prêtes à collaborer pour identifier les filles concernées	Subventions gouvernementales  Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.	Coordination nationale de la Stratégie  Min de l'EPSP, Min de la communication et médias, min de la jeunesse, ONGs éducatives et féminines	Juil. 25-Juil. 2028

	Lancement par le MINGEFAE des campagnes de sensibilisation et de vulgarisation de grande envergure sur l'article 10 de la loi précitée sur l'ensemble du pays.	Nombre de campagnes de sensibilisation et de vulgarisation organisées par le MINGEFAE ;  Pourcentage de la population cible informée de l'article 10 de la loi ;  Nombre de matériels de sensibilisation produits et distribués (brochures, affiches, spots radios et télévisés).	Rapports de diffusion des supports de sensibilisation (nombre de brochures imprimées et diffusées, diffusion des spots radio/TV).  Enquêtes post-campagne pour mesurer le niveau de connaissance de la loi dans les zones cibles.	Financement de l'Etat et des partenaires ;  Les autorités traditionnelles et religieuses et les leaders d'opinion adhèrent à cette initiative ;  Les citoyens sont réceptifs aux messages de sensibilisation concernant l'article 10 de la loi.	Subventions gouvernementales  Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.	Coordination nationale de la Stratégie  Min de l'EPSP, Min de la communication et médias, Min de la jeunesse, ONGs éducatives et féminines	Juil. 25-Juil. 2028
<i>Accès des filles et des femmes à l'enseignement supérieur et universitaire amélioré</i>	Création d'un environnement propice pour les étudiantes et le personnel universitaire féminin dans les EES en luttant contre tous les stéréotypes sexistes qui y prévalent ;	Nombre des mécanismes de lutte contre les stéréotypes existes mis en place ;  Nombre de modules de formation anti-stéréotypes offerts aux étudiants et au personnel académique.	Actes de création de ces mécanismes (décisions, arrêtés, instructions académiques, etc.) ; Rapport de formation et de participation par sexe et statut (étudiants, personnel	Volonté politique ; Financement de l'Etat et des partenaires ;  Les étudiants, les étudiantes et le personnel sont réceptifs aux formations et sensibilisations sur l'égalité de genre.	Subventions gouvernementales  Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, Agences internationales de coopération au	Coordination nationale de la Stratégie  Min de l'ESU, EES ; ONGs éducatives	Juil. 25-Juil. 2030

		<p>Pourcentage de personnel universitaire et d'étudiants ayant suivi une formation sur l'égalité de genre et la lutte contre les stéréotypes.</p> <p>Fréquence de témoignages ou incidents rapportés liés aux stéréotypes sexistes dans les EES.</p>	<p>enseignant et administratif) ;</p> <p>Enquêtes ou sondages auprès des étudiants et du personnel sur leurs perceptions des stéréotypes et comportements observés.</p> <p>Rapports d'incidents ou de plaintes concernant les comportements sexistes au sein des établissements.</p>	<p>Manque de suivi effectif des formations ;</p> <p>résistance de certains membres à changer leurs comportements.</p>	<p>développement), PPP, Financement participatif, etc.</p>		
Lutte contre les violences basées sur le genre au sein des EES	<p>Nombre de sessions de sensibilisation et de formation organisées sur les VBG.</p> <p>Taux de participation des étudiants et du personnel aux sessions de formation.</p>	<p>Rapports d'activités des sessions de formation, y compris les listes de participants.</p> <p>Évaluations des connaissances (quiz, tests) administrées avant</p>	<p>Volonté politique ;</p> <p>Financement de l'Etat et des partenaires ;</p> <p>Implication du personnel féminin et masculin</p>	<p>Subventions gouvernementales</p> <p>Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, Agences</p>	<p>Coordination nationale de la Stratégie</p> <p>Min de l'ESU, Min de la communication et des médias, EES ; ONGs éducatives</p>	<p>Juil. 25-Juil. 2030</p>	

		Pourcentage d'amélioration des connaissances sur les VBG mesuré par des évaluations avant et après les formations	et après les formations. Matériel de formation (brochures, présentations) distribué lors des sessions.		internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.		
Organisation des programmes de mentorat avec des femmes travaillant dans les domaines STEM pour encourager les jeunes filles à poursuivre leurs études et carrières dans ces domaines	<p>Nombre de jeunes filles inscrites et participant activement aux programmes de mentorat.</p> <p>Fréquence des séances de mentorat organisées (sessions mensuelles, trimestrielles, etc.).</p> <p>Pourcentage de participantes exprimant une augmentation de leur intérêt pour les domaines STEM après chaque session.</p>	<p>Registres d'inscription et de participation des jeunes filles aux sessions de mentorat ;</p> <p>Rapports des mentors sur le déroulement des séances et les sujets abordés ;</p> <p>Enquêtes ou questionnaires post-sessions pour évaluer l'intérêt accru pour les domaines STEM parmi les participantes.</p>	<p>Les jeunes filles trouvent dans les mentors féminins des modèles inspirants qui renforcent leur intérêt pour les STEM.</p> <p>Disponibilité limitée des mentors féminins ;</p> <p>Difficultés à maintenir l'engagement des participantes sur le long terme.</p> <p>Financement</p>	<p>Subventions gouvernementales</p> <p>Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.</p>	<p>Coordination nationale de la Stratégie, Min ESU, EES, ONGs éducatives, Centre de recherche</p>	<p>Juil. 25-Juil. 2030</p>	

	<p>Création des clubs, ateliers, et camps de sciences pour les filles dès le secondaire afin de renforcer leur intérêt et leurs compétences en STEM</p>	<p>Nombre de clubs de sciences établis dans les établissements scolaires.</p> <p>Taux de participation des filles aux activités organisées par les clubs (ateliers, compétitions, projets).</p> <p>Nombre d'ateliers et de camps de sciences organisés par an.</p>	<p>Registres d'inscription et de participation aux clubs et ateliers ;</p> <p>Rapports d'activités des clubs, incluant des statistiques sur la participation par genre ;</p> <p>Calendrier des activités organisées et comptes-rendus des événements.</p>	<p>Les clubs et ateliers sont accessibles et attirants pour les filles, favorisant leur participation.</p> <p>Manque d'intérêt initial des filles pour les activités STEM ; obstacles logistiques ou horaires empêchant la participation ;</p> <p>Financement.</p>	<p>Subventions gouvernementales</p> <p>Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.</p>	<p>Coordination nationale de la Stratégie</p> <p>Min de l'ESU, Min de la communication et des médias, Min EPSP, EES ; ONGs éducatives</p>	<p>Juil. 25-Juil. 2030</p>
	<p>Instauration d'une discrimination positive par une politique d'octroi des bourses d'études aux filles les plus méritantes pour les orienter vers les STEM ;</p>	<p>Nombre des programmes, des mesures spécifiques et de bourses lancés pour encourager les filles vers les filières scientifiques ;</p> <p>Nombre total de bourses d'études attribuées aux filles dans les domaines STEM par an ;</p>	<p>Actes de création de ces programmes ;</p> <p>Rapports annuels sur l'octroi des bourses, incluant des statistiques sur les candidatures et les attributions.</p> <p>Registres académiques des étudiantes</p>	<p>Financement de l'Etat et des partenaires ;</p> <p>L'octroi de bourses augmente la participation et la réussite des filles dans les domaines STEM ;</p> <p>Difficultés à attirer des candidates de qualité ; absence de soutien académique</p>	<p>Subventions gouvernementales</p> <p>Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, Agences internationales de coopération au développement),</p>	<p>Coordination nationale de la Stratégie</p> <p>Min de l'ESU, Min de la communication et des médias, Min EPSP, EES, ONGs éducatives</p>	<p>Juil. 25-Juil. 2030</p>

		Taux de rétention des boursières dans les programmes STEM au fil des années.	boursières, montrant leur progression dans les programmes STEM.  Enquêtes de suivi auprès des boursières sur leur expérience et leur statut académique	ou personnel pour les boursières.	PPP, Financement participatif, etc.		
Sensibilisation des filles et des femmes et des communautés à encourager les filles et les femmes à embrasser la carrière scientifique	Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées (ateliers, conférences, séminaires) ;  Taux de participation des filles et des femmes aux événements de sensibilisation ;  Pourcentage d'augmentation de l'intérêt des participantes pour les carrières scientifiques (mesuré par des	Rapports d'activités des événements, y compris des statistiques sur les participants ;  Sondages administrés avant et après les événements de sensibilisation.  Évaluations qualitatives des retours des participantes sur l'impact des événements.	Financement de l'Etat et des partenaires ; Implication des filles, des communautés et des EES  Implication des filles et des femmes  Implication de la communauté	Subventions gouvernementales  Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.	Coordination nationale de la Stratégie  Min de l'ESU, Min de la communication et des médias, EES, ONGs éducatives	Juil. 25-Juil. 2030	

		sondages pré- et post-événements).					
	Assurance d'une représentation équitable des femmes dans les postes et organes de prise de décisions au sein des EES.	Pourcentage de femmes dans les postes de direction (décanat, vice-décanat, présidence, etc.) ; Nombre de femmes membres des conseils d'administration et des comités décisionnels.	Statistiques internes des EES sur la composition de leurs organes de direction. Rapports annuels des EES sur les nominations et les élections. Audits externes réalisés sur la représentativité de genre dans les organes de décision	Volonté politique Résistance institutionnelle à changer les pratiques de nomination ; Préjugés de genre persistants	Subventions gouvernementales Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.	Coordination nationale de la Stratégie Min de l'ESU, Min de la communication et des médias, EES ; ONGs éducatives	Juil. 25-Juil. 2030
<i>Accès des filles et des femmes à la formation professionnelle et technique amélioré</i>	Identifier les secteurs économiques porteurs et en expansion pour orienter les programmes de formation vers des métiers ayant une forte demande de main-d'œuvre qualifiée	Nombre de rapports d'analyse du marché du travail produits. Nombre de secteurs à fort potentiel de croissance économique (exemple : technologies de l'information, énergie	Rapports d'étude du marché du travail réalisés par des instituts de recherche économique ou des agences gouvernementales. Données publiées par le ministère de	Les données économiques et du marché du travail sont disponibles et régulièrement mises à jour ; Manque de données fiables ou d'études actualisées sur les	Subventions gouvernementales Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, Agences	Coordination nationale de la Stratégie Min de l'Economie nationale, Min PME, Min du plan, Min de la formation professionnelle	Juil. 26-Juil. 2030

	renouvelable, etc.) identifiés  Part des métiers identifiés avec une demande croissante en main-d'œuvre qualifiée	l'Économie et de l'Emploi.  Rapports et prévisions économiques de la Banque Centrale, de l'INS, ou d'organisations internationales (Banque mondiale, FMI).	secteurs en expansion ;  Variabilité rapide des tendances économiques ;  Financement	internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.	et technique, Min de la communication et des médias, Min du numérique, FEC, INPP, Autres centres de formation professionnelle, ONGs éducatives	
Collaborer avec les entreprises pour développer des programmes de formation qui correspondent aux besoins du marché du travail, facilitant ainsi l'insertion professionnelle des filles et des femmes	Nombre d'enquêtes réalisées auprès des entreprises pour identifier les compétences recherchées.  Liste des compétences spécifiques et qualifications identifiées comme prioritaires par les entreprises.  Nombre de secteurs économiques partenaires identifiés	Rapports d'enquêtes ou de consultations auprès des entreprises (chambres de commerce, organisations patronales).  Rapports du ministère de l'Emploi et des agences de développement économique.	Les entreprises sont ouvertes à partager leurs besoins en compétences et soutiennent l'intégration des femmes.  Manque de collaboration ou d'intérêt des entreprises à participer à ces enquêtes ; données insuffisantes sur les besoins spécifiques	Subventions gouvernementales  Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.	Coordination nationale de la Stratégie  Min de l'Économie nationale, Ministère du plan, Min de la formation professionnelle et technique, Min de la communication et des médias, Min PMEA INPP, FEC, Autres centres	Juil. 26-Juil. 2030

		pour des opportunités d'insertion professionnelle des femmes.  Nombre de partenariats de collaboration signés	Études de marché sur les besoins en main-d'œuvre par secteur et profession.	pour l'intégration des femmes.  Financement		de formation professionnelle, ONGs éducatives, EES,	
Proposer des formations adaptées qui répondent aux compétences recherchées par les employeurs, pour faciliter l'insertion des femmes dans le marché du travail formel	Nombre de consultations et enquêtes réalisées auprès des entreprises pour recenser les compétences recherchées.  Types de compétences (techniques, soft skills) identifiées comme prioritaires par secteur d'activité.  Nombre de secteurs d'activité identifiés avec une demande de main-d'œuvre féminine qualifiée.	Rapports d'enquêtes ou études de marché réalisés auprès des employeurs.  Documents produits par les organisations patronales et les chambres de commerce.  Rapports des ministères de l'Emploi et des agences de développement de la main-d'œuvre.	Les employeurs collaborent activement pour définir leurs besoins en compétences.  Refus de coopération de la part de certains employeurs ; difficulté à obtenir des données spécifiques aux compétences féminines.  Financement	Subventions gouvernementales  Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.	Coordination nationale de la Stratégie  Min de la formation professionnelle et technique, Min de la communication et des médias, Min PMEA INPP, Autres centres de formation professionnelle, EES, ONGs éducatives	Juil. 26-Juil. 2030	

		Nombre de modules de formation adaptés proposés					
		Nombre de formations adaptées organisées					
Développer des programmes de formation qui incluent des compétences entrepreneuriales, permettant aux femmes de démarrer et de gérer leurs propres entreprises, en particulier dans des secteurs où elles peuvent exceller	<p>Nombre de programmes de formation en entrepreneuriat développés et disponibles.</p> <p>Types de compétences entrepreneuriales incluses dans les programmes (planification, gestion financière, marketing, etc.).</p> <p>Proportion de modules adaptés aux secteurs identifiés comme propices aux femmes</p>	Syllabi et documents de formation des établissements ou centres de formation.	Comptes rendus de réunions de conception des programmes impliquant les parties prenantes.	<p>Les besoins entrepreneuriaux des femmes sont bien identifiés et intégrés dans les programmes.</p> <p>Implication de femmes</p> <p>Manque de fonds pour la mise en place des programmes adaptés ; faible participation des femmes dans certains secteurs.</p>	<p>Subventions gouvernementales</p> <p>Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.</p>	<p>Coordination nationale de la Stratégie</p> <p>Min de la formation professionnelle et technique, Min de la communication et des médias, Min PMEA INPP, Autres centres de formation professionnelle, EES, ONGs éducatives</p>	Juil. 26-Juil. 2030

<p>Proposer des certifications pour valider les compétences acquises, augmentant la reconnaissance professionnelle des femmes sur le marché du travail</p>	<p>Nombre de programmes de certification conçus et adaptés aux compétences recherchées.</p> <p>Types de compétences et domaines couverts par les programmes de certification (par exemple : technologie, gestion, artisanat).</p> <p>Taux de validation des certifications par les parties prenantes professionnelles (employeurs, organisations professionnelles).</p>	<p>Syllabi et descriptifs des programmes de certification.</p> <p>Comptes rendus des réunions de validation avec les employeurs et les institutions professionnelles.</p> <p>Rapports de suivi des organisations partenaires ou centres de formation.</p>	<p>Les compétences à certifier sont bien alignées sur les besoins du marché.</p> <p>Manque de consensus sur les compétences à certifier ; retard dans le développement des certifications adaptées.</p>	<p>Subventions gouvernementales</p> <p>Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.</p>	<p>Coordination nationale de la Stratégie</p> <p>Min de la formation professionnelle et technique, INPP, Autres centres de formation professionnelle, EES, ONGs éducatives</p>	<p>Juil. 26-Juil. 2030</p>
<p>Identifier les besoins spécifiques de formation pour les hommes et pour les femmes ;</p>	<p>Nombre d'études/enquêtes réalisées pour identifier les besoins spécifiques de formation pour les femmes</p>	<p>Rapports d'enquêtes ou d'études spécifiques au genre et au secteur de formation.</p>	<p>Volonté politique, Financement de l'Etat et des partenaires, implication des femmes et des hommes</p>	<p>Subventions gouvernementales</p> <p>Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux</p>	<p>Coordination nationale de la Stratégie</p> <p>Min de la formation professionnelle et technique,</p>	<p>Juil. 26-Juil. 2030</p>

		<p>Nombre de secteurs analysés pour déterminer les besoins de formation spécifiques.</p> <p>Liste et types de compétences et de domaines identifiés comme prioritaires pour chaque groupe.</p>	<p>Documents de synthèse des besoins de formation par genre réalisés par les institutions de formation ou de recherche.</p>	<p>Implication des entreprises</p> <p>Difficulté d'accès aux participants pour recueillir des données fiables ; stéréotypes qui influencent les réponses et biaisent les résultats.</p>	<p>(ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.</p>	<p>Min de la communication et des médias, Min PMEA INPP, Autres centres de formation professionnelle, EES, ONGs éducatives</p>	
	<p>Promouvoir le partage équitable des responsabilités familiales et sociales entre les conjoints</p>	<p>Nombre de campagnes de sensibilisation sur le partage équitable des responsabilités familiales et sociales entre conjoints organisées</p> <p>Pourcentage de conjoints ayant suivi des séances de sensibilisation ou de formation sur le partage équitable des responsabilités.</p>	<p>Rapports d'activités des sessions de sensibilisation, formations ou ateliers.</p> <p>Enquêtes ou évaluations post-session auprès des participants pour mesurer la compréhension acquise.</p> <p>Listes de présence et témoignages des participants.</p>	<p>Volonté politique, Financement de l'Etat et des partenaires,</p> <p>Les conjoints acceptent de participer aux sessions de sensibilisation et sont ouverts à apprendre.</p> <p>Manque d'engagement de certains conjoints, stéréotypes de genre persistants limitant la volonté de changement.</p>	<p>Subventions gouvernementales</p> <p>Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.</p>	<p>Coordination nationale de la Stratégie</p> <p>Min de la communication et des médias, Min PMEA Min travail, ONGs éducatives</p>	<p>Juil. 26-Juil. 2030</p>

	<p>Promouvoir la masculinité positive</p>	<p>Nombre de campagnes de sensibilisation sur la masculinité positive organisées</p> <p>Nombre de programmes de formation développés et mis en œuvre sur la masculinité positive.</p> <p>Nombre d'hommes ayant suivi une formation sur la masculinité positive et le développement de compétences relationnelles.</p>	<p>Rapports de formation incluant les contenus et les résultats d'évaluation des participants.</p> <p>Enquêtes de suivi pour mesurer les changements de comportement et d'attitude.</p> <p>Témoignages ou études de cas de participants sur l'impact de la formation.</p> <p>Liste des participants</p>	<p>Volonté politique ;</p> <p>Financement de l'Etat et des partenaires ;</p> <p>implication des femmes et des hommes</p>	<p>Subventions gouvernementales</p> <p>Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.</p>	<p>Coordination nationale de la Stratégie</p> <p>Min de la communication et des médias, Min PMEA Min travail, ONGs éducatives</p>	<p>Juil. 26-Juil. 2030</p>
	<p>Soutenir l'élaboration des plans de recrutement et de plans de carrière sensibles au genre pour les agents et fonctionnaires de l'Etat et travailleurs et agents des sociétés publiques,</p>	<p>Nombre de plans de recrutement et de carrière sensibles au genre élaborés par statut juridique de l'Entreprise</p> <p>Pourcentage de postes vacants publiés avec des descriptions de</p>	<p>Documents de planification et de stratégie de recrutement des institutions concernées.</p> <p>Rapports d'audit des processus de recrutement.</p>	<p>Volonté politique ;</p> <p>Financement de l'Etat et des partenaires ;</p> <p>Implication des femmes et des hommes</p> <p>Les décideurs et les responsables des</p>	<p>Subventions gouvernementales</p> <p>Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM,</p>	<p>Coordination nationale de la Stratégie</p> <p>Min de la communication et des médias, Min PMEA, Min travail, ONGs éducatives</p>	<p>Juil. 26-Juil. 2030</p>

	parapubliques et privées	poste explicitement sensibles au genre.  Taux d'inclusion de critères de diversité dans les processus de sélection et de recrutement.	Enquêtes auprès des candidats sur leur perception des annonces de recrutement.	ressources humaines sont formés et sensibilisés aux enjeux de l'égalité de genre.  Résistance à la mise en œuvre de politiques de recrutement sensibles au genre	BAD, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.		
	Élaborer les calendriers et horaires des sessions de formation sensibles au genre	Nombre de calendriers et d'horaires de formation sensible au genre élaborés.  Pourcentage de sessions de formation programmées en tenant compte des contraintes spécifiques des femmes (ex. horaires adaptés aux responsabilités familiales).  Taux de participation des femmes aux sessions de formation	Documents de planification des sessions de formation (calendriers, horaires).  Rapports de participation aux formations, y compris les données désagrégées par sexe.  Enquêtes auprès des participants sur la pertinence	Volonté politique, Financement de l'Etat et des partenaires, Implication des femmes et des hommes ;  Les contraintes personnelles ou professionnelles continuent d'empêcher les femmes de participer ; résistance au changement des habitudes de formation existantes.	Subventions gouvernementales  Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.	Coordination nationale de la Stratégie  Min de la communication et des médias, Min PMEA Min travail, ONGs éducatives	Juil. 26-Juil. 2030

		par rapport aux hommes.	des horaires et des calendriers.				
	Encourager, par des incitations diverses, les femmes à prendre part à ces différentes sessions de formations professionnelles en cours de carrière	<p>Nombre et nature des mesures incitatives prises ;</p> <p>Taux de participation des femmes aux sessions de formation professionnelle comparé à celui des hommes.</p> <p>Nombre total de femmes inscrites et ayant complété les sessions de formation professionnelle.</p> <p>Pourcentage d'augmentation de la participation féminine par rapport aux sessions précédentes.</p>	Rapports des structures de renforcements des capacités liées à ces Entreprises, liste des participant.e.s	<p>Volonté politique, Financement de l'Etat et des partenaires, implication des femmes et des hommes</p> <p>Les incitations offertes (financières, temps de formation, reconnaissance) sont suffisamment attractives pour encourager la participation.</p> <p>Les incitations ne sont pas bien perçues ou jugées insuffisantes par les femmes ciblées ; d'autres barrières (socio-culturelles ou familiales) continuent de limiter leur participation.</p>	Subventions gouvernementales Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.	Coordination nationale de la Stratégie Min de la communication et des médias, Min PMEA Min travail, ONGs éducatives	Juil. 26-Juil. 2030

<p><i>Accès des filles et des femmes à l'alphabétisation amélioré</i></p>	<p>Bannir et lutter contre les mariages et la fécondité précoces, causes majeures de l'analphabétisme et de l'arrêt de scolarisation chez les filles et les femmes</p>	<p>Nombre des mariages précoces empêchés, Nombre des procès pour mariages précoces intentés, Nombre des campagnes contre les mariages précoces organisés</p> <p>Taux de mariage précoce (moins de 18 ans) dans la communauté avant et après l'intervention.</p> <p>Nombre d'enquêtes menées sur la perception des mariages précoces au sein de la communauté.</p> <p>Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées sur les effets des mariages précoces.</p>	<p>Rapports des cours et tribunaux, Rapports du ministère du genre, études et enquêtes spécifiques</p> <p>Statistiques démographiques officielles et enquêtes de santé sur le mariage (par exemple, enquêtes Démographiques et de Santé).</p> <p>Rapports des ONG et des organisations communautaires sur la sensibilisation et les mariages.</p> <p>Données des autorités locales sur les mariages enregistrés.</p>	<p>Volonté politique, Financement de l'Etat et des partenaires, Implication des femmes, des hommes et des communautés ; Résistance culturelle persistante aux changements; influence des pairs ou de la famille qui favorise les mariages précoces</p>	<p>Subventions gouvernementales Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.</p>	<p>Coordination nationale de la Stratégie</p> <p>Min de la formation professionnelle et technique, Min de la communication et des médias, Min de la Justice, INPP, Autres centres de formation professionnelle, Min de la justice, Min des droits humains, EES, ONGs éducatives</p>	<p>Juil. 25-Juil. 2030</p>
---	--	---	--	--	--	---	----------------------------

	<p>Autant que la gratuité de l'enseignement de base, rendre l'alphabétisation gratuite et obligatoire pour toutes les filles et toutes les femmes qui ont raté ou ont été soustraites très tôt de la scolarité normale ;</p>	<p>Actes administratifs, réglementaires et législatif rendant l'alphabétisation gratuite</p> <p>Taux d'alphabétisation des filles et des femmes avant et après l'implémentation du programme.</p> <p>Nombre de participantes aux programmes d'alphabétisation mis en place.</p> <p>Pourcentage de femmes ayant terminé avec succès un programme d'alphabétisation.</p>	<p>Rapports des ministères et services concernés (EPS, Affaires sociales, Genre, formation professionnelle, etc.)</p> <p>Rapports du parlement</p> <p>Enquêtes nationales sur l'alphabétisation.</p> <p>Rapports des centres d'alphabétisation et des ONG impliquées.</p> <p>Statistiques fournies par les ministères de l'éducation et de la formation professionnelle.</p>	<p>Volonté politique, Financement de l'Etat et des partenaires</p> <p>Manque d'infrastructures adéquates ou de formateurs qualifiés pour dispenser l'alphabétisation ; résistances culturelles à l'éducation des femmes</p>	<p>Subventions gouvernementales</p> <p>Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.</p>	<p>Coordination nationale de la Stratégie</p> <p>Min de la formation professionnelle et technique, Min de la communication et des médias, ONGs éducatives</p>	<p>Juil. 25-Juil. 2030</p>
	<p>Élaborer un programme national d'alphabétisation, basé</p>	<p>Existence d'un programme d'alphabétisation</p>	<p>Document officiel du nouveau programme</p>	<p>Volonté politique ; Financement de l'Etat et des partenaires ;</p>	<p>Subventions gouvernementales</p>	<p>Coordination nationale de la Stratégie</p>	<p>Juil. 25-Juil. 2030</p>

	notamment sur l'enseignement des langues nationales et vernaculaires	validé par les instances compétentes.  Nombre de langues nationales et vernaculaires incluses dans le programme.	national d'alphabétisation validé par le ministère de l'Éducation.  Rapports de consultation des parties prenantes, y compris les communautés linguistiques.	L'implication des communautés linguistiques facilitera l'acceptation et l'efficacité du programme.  Résistances politiques ou culturelles à l'intégration des langues nationales et vernaculaires dans l'éducation. Existence des experts en la matière	Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.	Min de la formation professionnelle et technique, Min de la communication et des médias, ONGs éducatives	
	Appuyer les ONGs et d'autres organisations de la société civile dans la dissémination du programme d'alphabétisation et des enseignements spécifiques sur toute l'étendue du pays	Nombre d'ONG et d'organisations de la société civile formées sur le programme d'alphabétisation.  Taux de satisfaction des participants aux formations proposées.  Nombre de ressources pédagogiques et outils développés pour soutenir la dissémination.	Rapports des ministères et services concernés (EPS, Affaires sociales, Genre, formation professionnelle, Budget, Finances, etc.)  Rapports de formation et d'évaluation des capacités des ONG.	Volonté politique, Financement de l'Etat et des partenaires ;  Les ONG et organisations formées utiliseront efficacement les compétences acquises pour disséminer le programme ;  Implications des ONGs et des OSCs	Subventions gouvernementales  Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, Agences internationales de coopération au développement),	Coordination nationale de la Stratégie  Min de la formation professionnelle et technique, Min de la communication et des médias, ONGs éducatives	Juil. 25-Juil. 2030

			Enquêtes de satisfaction menées auprès des participants aux formations.  Documentation pédagogique produite pour la dissémination.	Manque d'engagement ou de ressources des ONG pour mettre en œuvre les enseignements.	PPP, Financement participatif, etc.		
Axe stratégique 2 : Amélioration de l'accès des femmes aux opportunités économiques							
Résultat attendu	Logique d'intervention	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Source de vérification	Hypothèses/Risques	Financement	Responsables /Partenaires	Délais
<i>Accès des femmes à l'emploi, notamment à l'emploi formel, amélioré</i>	Adopter et mettre en œuvre des politiques macroéconomiques, sociales et en matière d'emploi sensibles au genre et qui favorisent une croissance inclusive, le plein emploi productif et un travail décent pour les femmes ;	Nombre des politiques macroéconomiques et matière d'emploi sensibles au genre mises en œuvre, Nombre des femmes accédant à l'emploi formel	Rapports des Ministères du Plan, de Travail, du Genre, l'Inspection Générale du travail, de l'économie, Rapports des études spécifiques	Volonté politique, Financement de l'Etat et des partenaires, implication des femmes et des hommes et des communautés	Subventions gouvernementales  Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, OIT, Agences internationales de coopération au développement),	Coordination nationale de la Stratégie  Min du Travail, Min de la Fonction Publique, Min Economie nationale, Min PMEA, Min du Plan, FEC,	Juil. 25-Juil. 2030

					PPP, Financement participatif, etc.		
Reconnaître, valoriser et intégrer, dans les statistiques officielles, le travail non rémunéré des femmes, notamment les travaux domestiques et de soins	Acte enjoignant les producteurs de statistiques socio-économiques d'intégrer les statistiques  Nombre des rapports intégrant le travail non rémunéré des femmes dans les statistiques officielles	Rapports des Ministères du Plan, de Travail, du Genre, l'Inspection Générale du travail, Rapports des études spécifiques	Volonté politique, Financement de l'Etat et des partenaires, implication des femmes et des hommes et des communautés	Subventions gouvernementales  Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, OIT, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.	Coordination nationale de la Stratégie  Min du Travail, Min de la Fonction Publique, Min Economie nationale, Min PMEA, Min du Plan, FEC, INS	Juil. 25-Juil. 2030	
Prendre des mesures spécifiques pour réduire et redistribuer la part disproportionnée du travail familial et domestique pesant sur les femmes, en donnant la priorité à l'offre de services sociaux	Nombre de mesures spécifiques prises pour réduire et redistribuer la part du travail familial et domestique entre conjoints	Rapports du Genre, Rapports des études spécifiques	Volonté politique, Financement de l'Etat et des partenaires, implication des femmes et des hommes et des communautés	Subventions gouvernementales  Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, OIT,	Coordination nationale de la Stratégie  Min du Travail, Min de la Fonction Publique, Min PMEA, Min de la Communication	Juil. 25-Juil. 2030	

	accessibles et abordables				Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.	et médias, Inspection du travail, FEC,	
	Mettre en place des politiques et des initiatives permettant de concilier vie professionnelle et vie familiale et de partager équitablement les responsabilités sociales et ménagères entre les époux au sein des ménages	Nombre des politiques et initiatives prises permettant la conciliation de la vie professionnelle et familiale entre les époux au sein des ménages	Rapports des Ministères du Plan, de Travail, du Genre, l'Inspection Générale du travail, Rapports des études spécifiques, Rapports du Parlement	Volonté politique, Financement de l'Etat et des partenaires, implication des femmes et des hommes et des communautés	Subventions gouvernementales Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, OIT, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.	Coordination nationale de la Stratégie, Assemblée nationale, Sénat, Min du Travail, Min de la Fonction Publique, Min PMEA, Min de la Communication et médias, Inspection du travail, FEC,	Juil. 25-Juil. 2030
<i>Les inégalités de genre sur le marché du travail sont combattues et réduites</i>	Appliquer et renforcer les lois qui imposent l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes pour un même travail.	Nombre de contrôles effectués par les autorités compétentes sur les entreprises concernant l'égalité de rémunération.	Rapports des inspections du travail et des audits d'entreprises.	Volonté politique ; Implication des inspecteurs de travail ;	Subventions gouvernementales Dons des organisations internationales et autres partenaires	Coordination nationale de la Stratégie, Min du Travail, Inspection du travail, Min de la	Juil. 25-Juil. 2030

	Cela inclut des contrôles réguliers pour s'assurer que les entreprises respectent cette règle	<p>Pourcentage d'entreprises respectant la législation sur l'égalité de rémunération.</p> <p>Nombre de rapports d'audit publiés concernant l'égalité de rémunération entre les sexes.</p>	<p>Statistiques gouvernementales sur la conformité des entreprises à la législation.</p> <p>Publications des agences de réglementation du travail.</p>	<p>Implication des Entreprises</p> <p>Implication de travailleurs et des travailleuses</p> <p>Financement</p>	<p>bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, OIT, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.</p>	<p>Fonction Publique, Min PMEA, Min de la Justice, Min de la Communication et médias, FEC,</p>	
	Encourager les entreprises et les administrations à publier des informations sur les écarts salariaux entre les genres. Cette transparence permet de mettre en lumière les disparités et de pousser à des réformes	<p>Nombre d'entreprises et d'administrations qui publient des rapports sur les écarts salariaux entre les genres.</p> <p>Pourcentage d'entreprises ayant publié des informations sur les écarts salariaux par rapport au nombre total d'entreprises dans le secteur.</p> <p>Fréquence de publication des données sur les</p>	<p>Rapports de transparence publiés par les entreprises et administrations.</p> <p>Sites web des entreprises où ces informations sont accessibles.</p> <p>Registres ou bases de données des organismes de réglementation ou des agences gouvernementales</p>	<p>Volonté politique ;</p> <p>Implication des inspecteurs de travail ;</p> <p>Implication de travailleurs et des travailleuses</p> <p>La résistance des entreprises à partager des données sensibles ou la crainte de représailles pourrait limiter la transparence.</p>	<p>Subventions gouvernementales</p> <p>Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, OIT, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.</p>	<p>Coordination nationale de la Stratégie, Assemblée nationale, Sénat, Min du Travail, Inspection du travail, Min de la Fonction Publique, Min PMEA, Min de la Justice, Min de la Communication et médias, FEC,</p>	Juil. 25-Juil. 2030

		salaires (annuelle, semestrielle, etc.).	sur la publication des rapports.				
	Offrir des incitations aux entreprises des secteurs où les femmes sont sous-représentées, comme les industries, les technologies, et l'ingénierie, pour embaucher et former des femmes	<p>Nombre et nature d'incitations offertes aux entreprises ;</p> <p>Nombre et pourcentage de femmes embauchées dans les secteurs ciblés (industries, technologies, ingénierie) par rapport à la base de référence.</p> <p>Taux de croissance annuelle des femmes embauchées dans ces secteurs après l'introduction des incitations.</p> <p>Pourcentage des entreprises du secteur ayant embauché des femmes grâce aux incitations.</p>	<p>Rapports de recrutement des entreprises dans les secteurs concernés.</p> <p>Enquêtes ou bases de données de l'industrie sur la répartition du personnel selon le genre.</p> <p>Statistiques officielles de l'emploi par genre fournies par les agences de travail ou ministères concernés.</p>	<p>Volonté politique ;</p> <p>Implication des inspecteurs de travail ;</p> <p>Implication des entreprises</p>	<p>Subventions gouvernementales</p> <p>Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, OIT, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.</p>	<p>Coordination nationale de la Stratégie, Assemblée nationale, Sénat, Min du Travail, Inspection du travail, Min de la Fonction Publique, Min PMEA, Min de la Justice, Min de la Communication et médias, FEC,</p>	<p>Juil. 25-Juil. 2030</p>

<p>Appliquer les dispositions légales pour protéger les femmes contre le harcèlement, la discrimination et les conditions de travail précaires, en renforçant les inspections du travail et les recours légaux pour les victimes de discrimination</p>	<p>Nombre d'inspections du travail effectuées annuellement, spécifiquement axées sur les questions de harcèlement et de discrimination.</p> <p>Pourcentage des entreprises inspectées qui ont mis en œuvre des mesures de prévention et de signalement de harcèlement et de discrimination.</p> <p>Nombre de cas de harcèlement et de discrimination détectés et signalés à la suite des inspections.</p>	<p>Rapports de l'inspection du travail.</p> <p>Enregistrements des plaintes et rapports des ministères du Travail ou des agences de régulation.</p> <p>Études d'évaluation des conditions de travail et des politiques de ressources humaines des entreprises.</p>	<p>Volonté politique ;</p> <p>Implication des inspecteurs de travail ;</p> <p>Implication des entreprises</p> <p>Insuffisance de ressources pour les inspections ;</p> <p>Faible capacité de suivi, ou résistance de certaines entreprises</p>	<p>Subventions gouvernementales</p> <p>Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, OIT, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.</p>	<p>Coordination nationale de la Stratégie, Min du Travail, Inspection du travail, Min de la Fonction Publique, Min PME, Min de la Communication et médias, FEC,</p>	<p>Juil. 25-Juil. 2030</p>
<p>Organiser des formations de sensibilisation pour les employeurs et les employés sur les questions de genre et la prévention du</p>	<p>Nombre de sessions de formation organisées par trimestre ou par année.</p> <p>Pourcentage des employeurs et</p>	<p>Rapports des sessions de formation, incluant la liste des participants et les thèmes abordés.</p>	<p>Résistance de certains employés ou employeurs ;</p> <p>Faible participation ou engagement des Entreprises,</p>	<p>Subventions gouvernementales</p> <p>Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux</p>	<p>Coordination nationale de la Stratégie, Min du Travail, Inspection du travail, Min de la Fonction</p>	<p>Juil. 25-Juil. 2030</p>

	<p>harcèlement. Ces formations peuvent aider à construire une culture de respect et de tolérance zéro envers le harcèlement</p>	<p>employés ayant participé aux formations.</p> <p>Niveau de connaissance amélioré des participants sur les questions de genre et les pratiques de prévention du harcèlement (évalué par des tests pré- et post-formation).</p>	<p>Résultats des évaluations des connaissances avant et après formation.</p> <p>Rapports des formateurs et feedback des participants.</p>	<p>Employeurs et Employés ;</p> <p>Manque de ressources pour organiser des sessions régulières.</p>	<p>(ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, OIT, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.</p>	<p>Publique, Min PMEA, Min de la Justice, Min de la Communication et médias, FEC,</p>	
	<p>Encourager les entreprises à adopter des horaires de travail flexibles qui permettent aux femmes, particulièrement les mères, de concilier leurs responsabilités familiales et professionnelles</p>	<p>Nombre d'entreprises ayant adopté une politique officielle d'horaires de travail flexibles.</p> <p>Pourcentage de femmes, notamment de mères, ayant accès à des horaires de travail flexibles.</p> <p>Taux de satisfaction des employés, en particulier des femmes, concernant</p>	<p>Politiques et règlements internes des entreprises.</p> <p>Enquêtes de satisfaction auprès des employés, réparties par genre et par statut parental.</p> <p>Rapports RH annuels des entreprises indiquant l'adoption et</p>	<p>Volonté politique ;</p> <p>Implication des inspecteurs de travail ;</p> <p>Implication des entreprises et des travailleur.se.s</p> <p>Faible capacité de suivi, ou résistance de certaines entreprises</p>	<p>Subventions gouvernementales</p> <p>Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, OIT, Agences internationales de coopération au développement),</p>	<p>Coordination nationale de la Stratégie,</p> <p>Min du Travail, Inspection du travail, Min de la Fonction Publique, Min PMEA, Min de la Justice, Min de la Communication et médias, FEC,</p>	<p>Juil. 25-Juil. 2030</p>

		les options d'horaires flexibles disponibles.	l'utilisation des horaires flexibles.		PPP, Financement participatif, etc.		
	Mettre en place des programmes de soutien pour les femmes allaitantes et pour la garde des enfants, tels que l'installation des crèches en entreprise ou l'octroi des subventions pour les frais de garde. Ces initiatives visent à alléger la charge des mères travailleuses et à leur offrir un environnement favorable pour concilier vie professionnelle et responsabilités familiales.	Nombre d'entreprises ayant mis en place des mesures de soutien aux femmes allaitantes et pour la garde d'enfants ou ayant développé des partenariats avec des garderies locales d'enfants.  Pourcentage d'entreprises offrant des subventions ou des allocations pour la garde d'enfants.  Nombre de mères salariées bénéficiant de ces mesures spéciales et services de garde ou de subventions dans leurs entreprises.	Rapports internes des entreprises sur les politiques et services offerts aux employés.  Enquêtes de suivi auprès des entreprises et des ressources humaines.  Rapports des ministères ou agences d'État sur le soutien à la garde d'enfants en milieu professionnel.	Implication des entreprises  Implication des femmes travailleuses ;  Coûts élevés de mise en place de crèches en entreprise, rendant certaines entreprises réticentes ou incapables de les financer.	Subventions gouvernementales  Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, OIT, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.	Coordination nationale de la Stratégie, Assemblée nationale, Sénat, Min du Travail, Inspection du travail, Min de la Fonction Publique, Min PMEA, Min de la Justice, Min de la Communication et médias, FEC,	Juil. 25-Juil. 2030
<i>Des activités informelles des</i>	Promouvoir et instaurer un dialogue social avec les femmes évoluant	Nombre de plateformes ou de forums de dialogue	Rapports des Ministères du Plan, de Travail, du Genre,	Volonté politique ; Financement de l'Etat et des partenaires ; Implication des	Subventions gouvernementales	Coordination nationale de la Stratégie,	Juil. 26-Juil. 2030

<i>femmes sont mieux encadrées</i>	dans le secteur informel ;	social créés pour le secteur informel ;  Nombre de dialogue social organisé ;  Nombre des femmes du secteur informel impliquées dans ces dialogues	l'Inspection Générale du travail, Rapports des études spécifiques, listes des femmes impliquées dans ces dialogues, calendrier d'organisation de ces dialogues	femmes évoluant dans le secteur informel	Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, OIT, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.	Assemblée nationale, Sénat, Min du Travail, Inspection du travail, Min de la Fonction Publique, Min PME, Min de la Justice, Min de la Communication et médias, FEC,	
	Accompagner et promouvoir la transition vers l'emploi formel des femmes exerçant une activité informelle, un emploi à domicile, un emploi dans une micro, petite ou moyenne entreprise ou dans le secteur agricole, un travail indépendant, etc., notamment auprès du guichet unique de création des entreprises	Nombre des structures et mécanismes mis en place pour accompagner la formalisation des activités des femmes évoluant dans le secteur informel ;  Nombre de femmes ayant formalisé leurs activités auprès du guichet unique de	Rapports du Ministère de MPMEA, du GUCE, de GUCOMEX, de l'ANAPI, etc.  Données des ministères de l'Économie et du Commerce.  Enquêtes auprès des femmes évoluant dans le secteur informel	Volonté politique, Financement de l'Etat et des partenaires, Implication des femmes évoluant dans le secteur informel  Implication du Ministère de MPMEA, du GUCE, de GUCOMEX, de l'ANAPI, etc.	Subventions gouvernementales  Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, OIT, Agences internationales de coopération au développement),	Coordination nationale de la Stratégie, Min du Travail, Inspection du travail, Min de l'Économie nationale, Min PME, Min de la Communication et médias, FEC,	Juil. 26-Juil. 2030

	et du guichet unique du commerce extérieur	<p>création d'entreprises.</p> <p>Pourcentage d'augmentation annuelle des enregistrements d'entreprises dirigées par des femmes dans le secteur informel.</p> <p>Nombre de micro, petites, et moyennes entreprises (MPME) créées par des femmes grâce au soutien du guichet unique.</p>	pour évaluer leur progression vers la formalisation.		PPP, Financement participatif, etc.		
	Réduire sensiblement le coût de la formalisation des initiatives privées, notamment en supprimant certaines taxes farfelues et en décrétant un moratoire pendant la première année sur le non-paiement des taxes et autres impôts pour des	<p>Nombre des mesures et moratoires pris pour la suppression des certaines taxes en début d'exercice ;</p> <p>Nombre et nature des taxes farfelues supprimées</p>	<p>Rapports des ministères de l'Economie, du Budget, des Finances, des MPMEA, de la DGI, de la DGDA, de l'Hôtel de villes ;</p> <p>Enquêtes auprès des femmes évoluant dans le</p>	<p>Volonté politique ;</p> <p>Implication des ministères de l'Economie, du Budget, des Finances, des MPMEA, de la DGI, de la DGDA, de l'Hôtel de villes ;</p> <p>Implication des femmes évoluant dans le secteur informel</p>	<p>Subventions gouvernementales</p> <p>Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, OIT, Agences internationales de</p>	<p>Coordination nationale de la Stratégie, Assemblée nationale, Sénat,</p> <p>Min du Travail, Inspection du travail, Min de la Fonction Publique, Min PMEA, Min des Finances, Min</p>	<p>Juil. 26-Juil. 2030</p>

	micro-initiatives naissantes des femmes		secteur informel pour évaluer leur progression vers la formalisation.		coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.	du budget, Min de la Communication et médias, FEC,	
	Renforcer l'ouverture du système de protection sociale au secteur informel ;	Mesures prises pour l'ouverture du système de protection sociale au secteur informel ;  Nombre de mutuelles ou des structures de protection sociales ouvertes ;  Nombre de femmes évoluant dans le secteur informel couvertes par un système de protection sociale	Rapports des Ministères du Plan, de Travail, du Genre, de l'économie, l'Inspection Générale du travail, Rapports des études spécifiques	Volonté politique, Financement de l'Etat et des partenaires, implication des femmes et des hommes évoluant dans le secteur informel	Subventions gouvernementales  Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, OIT, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.	Coordination nationale de la Stratégie, Min du Travail, Inspection du travail, FEC, CNSS	Juil. 25-Juil. 2030
	Organiser les femmes évoluant dans le secteur informel en réseaux	Nombre des réseaux créés ;  Nombre des femmes adhérant à ces réseaux	Rapports des Ministères du Plan, de Travail, du Genre, de l'économie, de MPMEA ;	Volonté politique, Financement de l'Etat et des partenaires ;  Implication des femmes évoluant dans le secteur informel	Subventions gouvernementales  Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES,	Coordination nationale de la Stratégie, Min PMEA, FEC, Corporation professionnelles des femmes, etc.	Juil. 25-Juil. 2030

			Rapports des études et enquêtes spécifiques		UNESCO, BM, BAD, OIT, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.		
	Organiser régulièrement des sessions de formation et de renforcement des capacités à l'attention des femmes évoluant dans le secteur informel.	Nombre de sessions de formations et de renforcement des capacités organisées  Nombre des femmes évoluant dans le secteur informel impliquées	Rapports de ces sessions de formation  Liste des participants	Volonté politique, Financement de l'Etat et des partenaires ; Implication des femmes évoluant dans le secteur informel	Subventions gouvernementales  Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, OIT, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.	Coordination nationale de la Stratégie, Min du Travail, Min de la Fonction Publique, Min PME/A, Min de la formation professionnelle, Min de la Communication et médias, FEC, INPP, EES	Juil. 25-Juil. 2030
<i>Un climat des affaires favorables aux femmes instauré</i>	Promouvoir des réformes pour éliminer les lois discriminatoires qui limitent l'accès des	Nombre de lois discriminatoires identifiées, révisées ou abrogées.	Textes officiels des lois adoptées ou amendées.	Volonté politique ;  Implication des Ministères concernés ((Justice, MPMEA,	Subventions gouvernementales  Dons des organisations	Coordination nationale de la Stratégie,	Juil. 27-Juil. 2030

	<p>femmes aux ressources économiques et à la propriété</p>	<p>Existence de nouvelles législations garantissant aux femmes un accès égal aux ressources économiques et à la propriété.</p> <p>Nombre de réformes juridiques mises en place pour promouvoir l'égalité économique des genres.</p>	<p>Rapports du Parlement et des ministères concernés (Justice, MPMEA, Economie, Finances).</p> <p>Publications d'ONG ou d'organisations de défense des droits des femmes sur les réformes juridiques en matière d'égalité économique</p>	<p>Economie, Finances) et du Parlement ;</p> <p>Implication de femmes ;</p> <p>Financement de l'Etat et des partenaires ;</p>	<p>internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, OIT, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.</p>	<p>Assemblée nationale, Sénat, Min du Travail, Min de la Fonction Publique, Min de l'économie nationale, Min des finances, Min du budget, Min PMEA, Min de la Justice, Min de la Communication et médias, BCC, FPI, ANAPI, FEC,</p>	
	<p>Mettre en place des incitations fiscales pour encourager les entreprises dirigées par des femmes</p>	<p>Nombre de mesures fiscales adoptées pour soutenir les entreprises dirigées par des femmes.</p> <p>Existence de lignes directrices ou de réglementations fiscales spécifiques visant les entreprises féminines.</p>	<p>Textes législatifs ou réglementaires fiscaux promulgués.</p> <p>Rapports officiels du ministère des Finances ou de l'administration fiscale sur la mise en œuvre des incitations.</p>	<p>Volonté politique ; Implication des Ministères concernés ((Justice, MPMEA, Economie, Finances) et du Parlement ;</p> <p>Implication de femmes ;</p> <p>Financement de l'Etat et des partenaires.</p>	<p>Subventions gouvernementales</p> <p>Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, OIT, Agences</p>	<p>Coordination nationale de la Stratégie, Min des Finances, Min du budget, Min de la Communication et médias, DGI, DGDA, DGRAD, FEC,</p>	<p>Juil. 27-Juil. 2030</p>

		Pourcentage des entreprises dirigées par des femmes bénéficiaires des incitations fiscales.	Documents ou rapports des chambres de commerce et des associations professionnelles.		internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.		
Favoriser l'accès des entreprises féminines aux marchés publics à travers des mesures de discrimination positive	Existence de politiques ou règlements spécifiques visant à favoriser les entreprises féminines dans l'accès aux marchés publics.  Nombre de clauses de discrimination positive introduites dans les processus d'appels d'offres.  Nombre d'entreprises de femmes ayant bénéficié de ces mesures.  Pourcentage de marchés publics réservés ou accessibles de manière prioritaire	Textes législatifs, réglementaires et documents officiels des marchés publics.  Rapports des ministères concernés (Economie, MPMEA, Finances, etc.)  Documentation des appels d'offres avec inclusion de critères de discrimination positive.	Volonté politique ; Implication des Ministères concernés ((Justice, MPMEA, Economie, Finances) et du Parlement ;  Implication de femmes ;  Financement de l'Etat et des partenaires.	Subventions gouvernementales  Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, OIT, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.	Coordination nationale de la Stratégie, Min des Finances, Min du budget, Min de la Communication et médias, DGI, DGDA, DGRAD, FEC,		Juil. 27-Juil. 2030

		aux entreprises dirigées par des femmes.					
Organiser de sessions de renforcement des capacités techniques des femmes, basées sur les bonnes pratiques en matière de gestion-développement organisationnel, de leadership/management des petits projets et des micro-entreprises, etc., notamment utilisant les facilités offertes par le numérique	<p>Nombre de sessions de renforcement de capacités techniques organisées ;</p> <p>Nombre de femmes formées en gestion, leadership et management de micro-entreprises ;</p> <p>Pourcentage de participantes ayant acquis des compétences techniques spécifiques (ex. : gestion financière, planification stratégique). listes de thématiques développées</p>	<p>Rapports de ces sessions de formation ;</p> <p>Enquêtes de satisfaction auprès des participantes.</p> <p>Évaluations pré- et post-formation pour mesurer l'amélioration des connaissances., listes des participantes</p>	<p>Volonté politique, Financement de l'Etat et des partenaires ;</p> <p>Implication des femmes évoluant dans le secteur informel</p>	<p>Subventions gouvernementales</p> <p>Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, OIT, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.</p>	<p>Coordination nationale de la Stratégie, Min PMEA, Min de la Communication et médias, EES, INPP, autres centres de renforcement des capacités</p>	<p>Juil. 27-Juil. 2030</p>	
Renforcer les structures étatiques nationales existantes chargées de la promotion de l'entrepreneuriat	Mesures prises pour renforcer les structures existantes	Rapport de ces structures, Rapport du Ministère du genre	Volonté politique, Financement de l'Etat et des partenaires, implication des	Subventions gouvernementales	Coordination nationale de la Stratégie, Min des Finances,	Juil. 27-Juil. 2030	

	féminin, notamment le FONAFEN et l'essaimer dans toutes les provinces et dans tous les territoires du pays ;	Nombre des structures renforcées  Nombre de provinces disposant des structures étatiques chargées de la promotion de l'entrepreneuriat féminin		femmes et des hommes d'affaires	internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, OIT, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.	Min du budget, Min PME A	
	Promouvoir un dialogue public-privé pour l'amélioration de l'accès aux crédits et aux services financiers pour l'entrepreneuriat féminin ;	Nombre de séances de dialogues public-privé organisé pour améliorer l'accès des femmes aux crédits et autres services financiers, Nombre et proportion de femmes accédant aux services financiers	Rapports de ces dialogues, rapports de banques et autres établissements financiers	Volonté politique, Financement de l'Etat et des partenaires, implication des femmes et des hommes évoluant dans le secteur informel	Subventions gouvernementales  Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, OIT, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.	Coordination nationale de la Stratégie, Min des Finances, Min du budget, Min de PME A, Min de la Communication et médias, FEC, Banques, OMF, Projets transformés et autres, : etc.	Juil. 27-Juil. 2030

	<p>Promouvoir des opportunités publiques et privées de financement de l'entrepreneuriat féminin en identifiant les solutions les plus adaptées et en accompagnant les femmes dans l'élaboration de projets bancables afin de capter des financements innovants ;</p>	<p>Nombre d'opportunités de financement créées, Nombre des structures de financement créés</p> <p>Nombre des femmes entrepreneures accédant à ces financements, Nombre de projets bancables élaborés</p>	<p>Actes de création de ces structures et opportunités, liste des femmes entrepreneures ayant bénéficié de ces financements, listes des projets bancables élaborées par les femmes</p>	<p>Volonté politique ;</p> <p>Financement de l'Etat et des partenaires, implication des femmes et des hommes entrepreneures</p>	<p>Subventions gouvernementales</p> <p>Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, OIT, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.</p>	<p>Coordination nationale de la Stratégie, Min des Finances, Min du budget, Min de PME, Min de la Communication et médias, DGI, DGDA, DGRAD, FEC,</p>	<p>Juil. 27-Juil. 2030</p>
	<p>Constituer les femmes entrepreneures en réseaux professionnels et géographiques et les aider à s'investir dans le réseautage, la co-création d'entreprises, le renforcement de capacités et le transfert technologique pour certains secteurs de l'économie verte</p>	<p>Nombre de réseaux professionnels de femmes entrepreneures créés et actifs.</p> <p>Répartition géographique des réseaux de femmes entrepreneures ;</p> <p>Nombre de co-entreprises créées ;</p>	<p>Registres officiels des réseaux de femmes entrepreneures.</p> <p>Rapports d'activité des réseaux, incluant le nombre de membres et les initiatives entreprises.</p>	<p>Volonté politique ;</p> <p>Financement de l'Etat et des partenaires ;</p> <p>Implication des femmes entrepreneures</p>	<p>Subventions gouvernementales</p> <p>Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, OIT, Agences internationales de</p>	<p>Coordination nationale de la Stratégie, Min de PME, Corporation professionnelle des femmes, FEC,</p>	<p>Juil. 27-Juil. 2030</p>

		<p>Nombre des technologies transférées</p> <p>Taux de participation et d'engagement des femmes entrepreneures dans les réseaux établis.</p>	<p>Études ou rapports sur la cartographie des réseaux de femmes dans l'économie verte.</p>		<p>coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.</p>		
<p>Promouvoir et médiatiser les réussites de femmes entrepreneures, et en faire des modèles plus accessibles à d'autres, notamment aux jeunes</p>	<p>Nombre d'articles, reportages, et émissions dédiés aux réussites de femmes entrepreneures diffusés dans les médias (télévision, radio, presse, réseaux sociaux).</p> <p>Nombre de campagnes médiatiques ou événements publics organisés pour présenter des femmes entrepreneures modèles.</p> <p>Engagement sur les réseaux sociaux autour des</p>	<p>Coupures de presses, émissions radio-télévisées ;</p> <p>Relevés et rapports d'audience des médias impliqués (presse, télévision, radio).</p> <p>Statistiques des réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn) pour mesurer l'engagement autour des publications.</p>	<p>Volonté politique ;</p> <p>Financement de l'Etat et des partenaires ;</p> <p>Implication des femmes entrepreneures ;</p> <p>Faible couverture médiatique en raison de budgets limités ou d'une priorisation insuffisante de ces contenus ;</p> <p>Faible réception par le public si le contenu n'est pas attractif.</p>	<p>Subventions gouvernementales</p> <p>Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, OIT, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.</p>	<p>Coordination nationale de la Stratégie, Min de PME, Min de la communication et médias, Corporation professionnelle des femmes, FEC,</p>	<p>Juil. 27-Juil. 2030</p>	

		publications sur les réussites de femmes entrepreneures (nombre de vues, de partages, de commentaires, etc.).	Rapports des organisations de promotion de l'entrepreneuriat et des ministères ou agences partenaires.				
<i>Les femmes et les jeunes filles acquièrent des connaissances et compétences pratiques en éducation financière grâce à des programmes de sensibilisation et de formation adaptés</i>	Sensibiliser la communauté, les femmes, les filles, les décideurs politiques et d'autres leaders communautaires sur l'importance de l'éducation financière des filles et des femmes dans la réduction des inégalités économiques entre les sexes	Nombre de campagnes de sensibilisation organisées. Nombre de participants (par sexe et catégorie socioprofessionnelle). Taux d'engagement des décideurs politiques et leaders communautaires dans les initiatives liées à l'éducation financière.	Rapports d'activité des campagnes. Comptes rendus des réunions avec les décideurs politiques et les leaders communautaires. Enquêtes de perception post-campagne.	Volonté politique ; Financement de l'Etat et des partenaires ; Implication des femmes entrepreneures, des leaders communautaires et politiques ;	Subventions gouvernementales Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, OIT, OXFAM, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.	Coordination nationale de la Stratégie, Min de PME, Min de la formation professionnelle, Min de la communication et médias, INPP, EES, Corporation professionnelle des femmes, FEC,	Juil. 28-Juil. 2030
	Elaborer des programmes d'éducation financière à l'intention des filles et	Nombre de programmes élaborés et validés.	Documents des programmes validés.	Volonté politique ; Financement de l'Etat et des partenaires ; Implication des	Subventions gouvernementales Dons des organisations	Coordination nationale de la Stratégie, Min de PME, Min	Juil. 28-Juil. 2030

	des femmes en zones urbaines et rurales. Ces programmes doivent être adaptés à leurs niveaux et à leurs profils ;	Diversité des contenus adaptés aux zones urbaines et rurales et aux profils des bénéficiaires.	Liste des institutions partenaires utilisant les programmes.  Retours des bénéficiaires lors des phases pilotes.	femmes entrepreneures, des leaders communautaires et politiques ;	internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, OIT, OXFAM, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.	de la formation professionnelle, Min de la communication et médias, INPP, EES, Corporation professionnelle des femmes, FEC,	
	Organiser des sessions de formation à grande échelle des filles et des femmes sur l'éducation financière ;	Nombre de sessions de formation organisées.  Nombre de femmes et de filles formées (désagrégé par zone urbaine/rurale).  Amélioration des connaissances financières mesurée via des tests avant/après formation.	Rapports de formation.  Listes de présences aux sessions de formation  Tests d'évaluation des compétences des participantes.  Témoignages des bénéficiaires.	Volonté politique ; Financement de l'Etat et des partenaires ; Implication des femmes entrepreneures ;  Disponibilité des formateurs qualifiés	Subventions gouvernementales  Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, OIT, OXFAM, Agences internationales de coopération au développement),	Coordination nationale de la Stratégie, Min de PME, Min de la formation professionnelle, Min de la communication et médias, INPP, EES, Corporation professionnelle des femmes, FEC,	Juil. 28-Juil. 2030

					PPP, Financement participatif, etc.		
Mettre en place des plateformes en ligne et des applications mobiles dédiées à l'apprentissage à l'éducation financière ;	<p>Nombre de plateformes et d'applications créées.</p> <p>Nombre d'utilisateurs actifs (avec suivi des données démographiques).</p> <p>Taux de satisfaction des utilisateurs.</p>	<p>Statistiques d'utilisation des plateformes.</p> <p>Enquêtes de satisfaction des usagers.</p> <p>Rapports de maintenance et d'amélioration des applications.</p>	<p>Volonté politique ;</p> <p>Financement de l'Etat et des partenaires ;</p> <p>Implication des femmes entrepreneures ;</p> <p>Couverture de l'Internet</p> <p>Accessibilité aux technologies numériques pour les femmes en milieu rural.</p>	<p>Subventions gouvernementales</p> <p>Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, OIT, OXFAM, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.</p>	<p>Coordination nationale de la Stratégie, Min de PME/A, Min de la formation professionnelle, Min de la communication et médias, INPP, EES, Compagnies de communication, Corporation professionnelle des femmes, FEC,</p>	<p>Juil. 28-Juil. 2030</p>	
Intégrer les modules sur l'éducation financière dans le cours d'entrepreneuriat dont l'enseignement a été récemment généralisé dans toutes les filières de formation universitaire en RDC ;	<p>Nombre d'EES ayant intégré le module sur l'éducation financière dans le cours sur l'entrepreneuriat.</p>	<p>Programmes de cours sur l'entrepreneuriat des EES .</p> <p>Rapports des EES</p>	<p>Implication des EES</p> <p>Implication des Enseignants du cours de l'entrepreneuriat</p>	<p>Subventions gouvernementales</p> <p>Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM,</p>	<p>Coordination nationale de la Stratégie, Min de PME/A, Min de la formation professionnelle, Min de l'Economie nationale, Min</p>	<p>Juil. 28-Juil. 2030</p>	

					BAD, OIT, OXFAM, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.	des finances, Min du Budget, Min de la communication et médias, Corporation professionnelle des femmes, FEC,	
Intégrer l'éducation financière dans les stratégies nationales d'inclusion financière et de lutte contre la pauvreté.	Inclusion effective de l'éducation financière dans les stratégies nationales d'inclusion financière et de lutte contre la pauvreté	Documents des stratégies nationales d'inclusion financière et de lutte contre la pauvreté  Textes législatifs et réglementaires y relatifs	Volonté politique ; Financement de l'Etat et des partenaires  Implication des organisations des femmes	Subventions gouvernementales  Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, OIT, OXFAM, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.	Coordination nationale de la Stratégie, Min de PME, Min de la formation professionnelle, Min de l'Economie nationale, Min des finances, Min du Budget, Min de la communication et médias, Corporation professionnelle des femmes, FEC,	Juil. 28-Juil. 2030	

<p><i>Des systèmes financiers et bancaires offrant une gamme des produits et services dédiés aux femmes entrepreneurs mis en place</i></p>	<p>Identifier et suivre l'application des réformes légales pour lever les barrières spécifiques freinant l'accès des femmes entrepreneurs aux services financiers, tout en sensibilisant les femmes à leurs droits</p>	<p>Nombre des barrières juridiques, légales et réglementaires discriminatoires amendées ou supprimées ;</p> <p>Pourcentage de femmes accédant aux services financiers sans restriction ;</p> <p>Nombre de femmes ayant des comptes bancaires personnels et actifs.</p> <p>Nombre de contrats commerciaux signés par des femmes en leur propre nom ;</p> <p>Volume des crédits et prêts accordés aux femmes dans le secteur formel et informel.</p>	<p>Rapport des institutions financières bancaires ;</p> <p>Rapports de réformes législatives du gouvernement et d'organismes légaux ;</p> <p>Études de cas et enquêtes auprès de femmes entrepreneurs et des organisations de défense des droits des femmes.</p> <p>Rapports de suivi et d'évaluation des organisations de la société civile et agences de développement partenaires.</p> <p>Données de la Banque centrale et des ministères de</p>	<p>Volonté politique : Financement de l'Etat et des partenaires ;</p> <p>Implication des femmes entrepreneurs ;</p> <p>Implication des institutions financières bancaires et</p>	<p>Subventions gouvernementales</p> <p>Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, OIT, OXFAM, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.</p>	<p>Coordination nationale de la Stratégie, Min de PME, Assemblée Nationale, Sénat, Min du budget, Min des Finances, Min de la communication et médias, BCC, UCB, Corporation professionnelle des femmes, FEC,</p>	<p>Juil. 28-Juil. 2030</p>
--	--	--	---	--	---	---	----------------------------

			l'Économie et des Finances.				
	Encourager les banques commerciales et les institutions de microfinance à co-crée des produits financiers adaptés aux besoins spécifiques des femmes entrepreneures surtout les femmes agricultrices et celles évoluant dans le secteur informel, notamment à travers des partenariats public-privé ;	<p>Nombre de banques et institutions de microfinance ayant mis en place des produits financiers dédiés aux femmes ;</p> <p>Nombre des produits financiers adaptés aux situations des femmes agricultrices et celles du secteur informel mis sur le marché ;</p> <p>Nombre de femmes ayant accès aux services financiers à des conditions avantageuses ;</p> <p>Montant total des fonds alloués aux crédits pour les femmes agricultrices et du secteur informel ;</p> <p>Nombre de partenariats établis</p>	<p>Rapport de la Banque centrale ;</p> <p>Rapports des banques commerciales et des institutions financières et de micro-finance participantes ;</p> <p>Liste des produits financiers créés ; liste des femmes bénéficiaires de ces produits</p> <p>Études d'impact réalisées par les agences de développement ou les ONG partenaires ;</p> <p>Enquêtes de satisfaction auprès des bénéficiaires sur l'accessibilité et l'efficacité des</p>	<p>Volonté politique ;</p> <p>Financement de l'Etat et des partenaires ;</p> <p>Implication des femmes agricultrices et celles évoluant dans le secteur informel ;</p> <p>Implication des banques et des institutions financières et de micro-finance ;</p> <p>Difficultés logistiques pour atteindre les femmes dans les zones rurales et celles en situation de vulnérabilité.</p>	<p>Subventions gouvernementales</p> <p>Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, OIT, OXFAM, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.</p>	<p>Coordination nationale de la Stratégie, Min de PME, Min des Finances, Min de la communication et médias, BCC, UCB, Corporation professionnelle des femmes, FEC,</p>	<p>Juil. 28-Juil. 2030</p>

		avec des banques commerciales et institutions de microfinance pour développer des produits financiers adaptés ;  Pourcentage d'augmentation des revenus des femmes bénéficiaires après l'accès aux financements.	produits financiers ;  Données des autorités régulatrices du secteur financier concernant les produits financiers dédiés.				
Mettre en place des mécanismes de garantie de crédit pour réduire les risques perçus par les institutions financières et permettre des conditions de crédit plus favorables.	Nombre de mécanismes de garantie de crédit mis en place et opérationnels.  Montant total des crédits octroyés grâce aux mécanismes de garantie.  Pourcentage des bénéficiaires de crédits soutenus par les garanties,	Rapport de la Banque centrale, rapports des banques commerciales et des institutions de micro-finance  Rapports des institutions financières, de microfinance et des banques impliquées ;  Rapports d'impact ou d'évaluation de	Volonté politique ;  Financement de l'Etat et des partenaires ;  Implication des femmes travaillant dans les secteurs agricole et informels ;  Implication des banques et des institutions financières et de micro-finance ;	Subventions gouvernementales  Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, OIT, Agences internationales de coopération au développement),	Coordination nationale de la Stratégie, Min de PME, Min des Finances, Min de la communication et médias, BCC, UCB, Corporation professionnelle des femmes, FEC,	Juil. 28-Juil. 2030	

		désagrégé par sexe (hommes/femmes).	la politique de crédit avec des taux réduits et des délais allongés, produits par les agences de développement ;  Statistiques des autorités financières sur les taux d'intérêt pratiqués par secteur et profil d'emprunteur ;  Enquêtes et retours d'expérience auprès des bénéficiaires sur l'accessibilité des crédits.	Les conditions macroéconomiques restent stables pour ne pas affecter négativement les taux d'intérêt.	PPP, Financement participatif, etc.		
	Sensibiliser et former les femmes sur l'importance et les bénéfices des assurances agricoles et commerciales pour	Nombre de femmes formées sur les assurances agricoles et commerciales.  Pourcentage de femmes formées ayant souscrit à une	Rapports des compagnies d'assurance sur le nombre de nouvelles adhérentes par produit	Volonté politique, Financement de l'Etat et des partenaires, implication des femmes et des hommes entrepreneurs,	Subventions gouvernementales  Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux	Coordination nationale de la Stratégie, Min de PME, Min de l'agriculture, Min du développement	Juil. 28-Juil. 2030

	renforcer leur résilience économique.	assurance après la formation.  Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées sur les bénéfiques des assurances agricoles et commerciales.	d'assurance agricole et commercial.  Enquêtes de satisfaction et études d'impact économique sur les entrepreneures ayant souscrit aux produits d'assurance.  Données des ministères de l'Agriculture, du Commerce et des Finances ou des agences de développement sur la couverture des assurances dans les secteurs agricoles et commerciaux.  Rapports d'évaluation d'impact produits par les agences partenaires ou	implication des banques et des institutions de micro-finance	(ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, OIT, OXFAM, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.	rural, Min de la communication et médias, Corporation professionnelle des femmes, FEC,	
--	---------------------------------------	--	--	--	---	--	--

			organisations impliquées dans la promotion des assurances pour les femmes.				
Collaborer avec des partenaires de développement pour co-financer un fonds de roulement durable dédié aux femmes agricultrices et entrepreneures du secteur informel.	<p>Nombre de partenaires de développement engagés dans le co-financement du fonds de roulement.</p> <p>Montant total mobilisé pour le fonds de roulement (par sources : État, partenaires de développement, autres).</p> <p>Nombre et volume des crédits octroyés aux femmes agricultrices et entrepreneures grâce au fonds de roulement.</p> <p>Pourcentage de femmes bénéficiaires du fonds de roulement</p>	<p>Rapports financiers annuels des institutions financières partenaires et du fonds de roulement.</p> <p>Rapports d'octroi de crédits et d'utilisation des subventions (établis par le fonds et les banques partenaires).</p> <p>Statistiques et études d'impact économique des subventions et crédits dans le secteur agricole.</p> <p>Rapports de suivi et évaluation des</p>	<p>Volonté politique ; Financement de l'Etat et des partenaires ;</p> <p>Implication des femmes entrepreneures ;</p> <p>Implication des banques et des institutions de microfinances ;</p> <p>Les femmes agricultrices et entrepreneures du secteur informel sont informées de l'existence de ces financements et peuvent y accéder ;</p> <p>Le contexte socioéconomique permet une utilisation efficace des</p>	<p>Subventions gouvernementales</p> <p>Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, OIT, OXFAM, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.</p>	<p>Coordination nationale de la Stratégie, Min de PME, Min des Finances, Min du budget, Min de la communication et médias, BCC, UCB, Corporation professionnelle des femmes, FEC,</p>	<p>Juil. 28-Juil. 2030</p>	

		ayant amélioré leurs revenus ou élargi leurs activités économiques.	exploitations agricoles subventionnées.  Enquêtes auprès des agricultrices et des femmes du secteur informel bénéficiaires.	subventions et crédits pour l'amélioration des exploitations agricoles.			
	Constituer et renforcer des réseaux de femmes pour faciliter l'accès aux crédits solidaires tout en offrant des programmes de formation, de renforcement des capacités et ouverture de comptes mobile money.	<p>Nombre de réseaux de femmes constitués et actifs.</p> <p>Pourcentage des membres des réseaux ayant obtenu un crédit solidaire.</p> <p>Nombre de femmes ayant bénéficié de programmes de formation et de renforcement des capacités au sein des réseaux.</p> <p>Nombre de comptes mobile money ouverts par les membres des réseaux.</p>	Rapport de ces réseaux, études spécifiques	Volonté politique, Financement de l'Etat et des partenaires, implication des femmes et des hommes entrepreneurs, implication des banques et des institutions de micro-finances	Subventions gouvernementales  Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, OIT, OXFAM, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.	Coordination nationale de la Stratégie, Min de PME, Min de l'agriculture, Min du développement rural, Min de la communication et médias, Corporation professionnelle des femmes, FEC,	Juil. 28-Juil. 2030

<p><i>Accès durable et sécurisé des femmes à la terre et d'autres ressources de production agricole amélioré</i></p>	<p>Initier des dialogues communautaires à la base pour lever toutes les barrières socio-culturelles d'accès des femmes à la terre</p>	<p>Nombre de sessions de dialogue communautaire sur la gestion de la terre organisés ;</p> <p>Taux de participation des femmes et des hommes dans les dialogues communautaires ;</p> <p>Nombre de leaders communautaires et de chefs coutumiers engagés pour soutenir l'accès des femmes à la terre ;</p> <p>Nombre de barrières socio-culturelles identifiées et abordées au cours des dialogues ;</p> <p>Pourcentage de femmes ayant amélioré l'accès à la propriété ou à l'usage de la terre après les dialogues ;</p>	<p>Rapports d'activité et de participation des dialogues communautaires.</p> <p>Enquêtes de satisfaction et de perception auprès des participants, avant et après les dialogues.</p> <p>Rapports de terrain des ONG ou des structures locales impliquées dans la facilitation des dialogues.</p> <p>Documents juridiques ou certificats d'accès à la terre obtenus par les femmes suite aux actions de dialogue ;</p> <p>Témoignages ou déclarations de soutien des autorités</p>	<p>Volonté politique ;</p> <p>Financement de l'Etat et des partenaires ;</p> <p>Implication des femmes, des hommes, des communautés et du pouvoir traditionnel ;</p> <p>Les communautés et les leaders locaux sont ouverts à la participation aux dialogues sur les droits fonciers des femmes ;</p> <p>Les structures locales sont disposées et bien équipées pour mener ces dialogues de manière inclusive et respectueuse des différentes opinions</p>	<p>Subventions gouvernementales</p> <p>Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, OIT, OXFAM, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.</p>	<p>Coordination nationale de la Stratégie, Min de PME, Min de l'agriculture, Min du développement rural, Min des affaires foncières, Min de l'environnement, Min de la communication et médias, Corporation professionnelle des femmes, FEC,</p>	<p>Juil. 28-Juil. 2030</p>
--	---	---	---	---	---	--	----------------------------

		Évolution des perceptions communautaires sur les droits fonciers des femmes.	coutumières et communautaires ; Données de suivi des droits fonciers des femmes, avec des comparaisons avant et après l'intervention.				
Reformer les droits successoraux les rendant plus sensibles au genre	Mise en place d'une commission de réforme sur les droits successoraux  Nombre de lois ou de règlements modifiés pour intégrer des dispositions sensibles au genre dans les droits successoraux ;  Nombre d'héritages documentés où les femmes ont bénéficié de droits successoraux améliorés après la réforme ;  Taux de recours juridique par les	Acte de création de cette commission ;  Textes de loi et documents réglementaires publiés ou amendés.  Rapports de suivi législatif, comprenant les étapes de mise en œuvre et les cas d'application des nouvelles lois.  Statistiques judiciaires sur les cas de succession,	Financement de l'Etat et des partenaires, implication des femmes, des hommes, des communautés et du pouvoir traditionnel  Les législateurs et les responsables politiques sont ouverts et favorables aux réformes pour un meilleur équilibre entre les genres ;  Les réformes législatives sont appliquées de manière uniforme et sont appuyées par des	Subventions gouvernementales  Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, OIT, OXFAM, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.	Coordination nationale de la Stratégie, Min de PME, Min de l'agriculture, Min du développement rural, Min des affaires foncières, Min de l'environnement , Min de la communication et médias, Corporation professionnelle des femmes, FEC,	Jul. 28-Jul. 2030	

		<p>femmes pour faire valoir leurs droits successoraux (avant et après réforme) ;</p> <p>Pourcentage de femmes héritant de biens familiaux, comparé aux hommes, après la mise en œuvre des réformes.</p>	<p>par genre et par issue.</p> <p>Enquêtes auprès des femmes sur la connaissance de leurs droits successoraux et les changements perçus.</p> <p>Rapports des ONG et des associations juridiques travaillant sur les droits des femmes ;</p> <p>Témoignages et retours d'expérience de femmes ayant bénéficié de ces réformes.</p>	<p>campagnes de sensibilisation ;</p> <p>Les femmes connaissent leurs droits et les nouvelles dispositions successorales grâce à des programmes de sensibilisation adaptés ;</p> <p>Résistance sociale et culturelle à l'évolution des pratiques successorales, notamment dans des zones rurales ou auprès des autorités coutumières.</p>			
	Intégrer les aspects liés au genre dans la réforme des textes législatifs et réglementaires en matière foncière auprès de la Commission	Présence d'un Expert en Genre du Ministère du Genre, Enfant et Famille au sein de la Commission Nationale de la	Rapport de la CONAREF et du MINGEFAE ;  Rapports de la CONAREF et du Ministère du	Financement de l'Etat et des partenaires ;  Implication des femmes, des hommes, des communautés et	Subventions gouvernementales  Dons des organisations internationales et autres partenaires	Coordination nationale de la Stratégie, Min de PMEFA, Min de l'agriculture, Min du développement	Juil. 28-Juil. 2030

	<p>Nationale de la Réforme Foncière (CONAREF), notamment en y adjoignant un Expert du Ministère du Genre, Enfant et Famille</p>	<p>Réforme Foncière (CONAREF) ;</p> <p>Nombre de textes législatifs et réglementaires révisés ou rédigés avec des dispositions sensibles au genre ;</p> <p>Pourcentage de dispositions foncières intégrant l'égalité de genre dans les documents finaux de la réforme foncière :</p> <p>Nombre de consultations et d'ateliers organisés par la CONAREF incluant les parties prenantes du genre ;</p> <p>Nombre de recommandations liées au genre intégrées dans les textes fonciers réformés.</p>	<p>Genre, Enfant et Famille ;</p> <p>Textes de loi et documents réglementaires amendés ou nouvellement créés ;</p> <p>Comptes rendus de réunions et d'ateliers avec des experts en genre ;</p> <p>Enquêtes ou évaluations de satisfaction des parties prenantes impliquées ;</p> <p>Publications des ONG et des organisations de la société civile sur les avancées en matière d'égalité de genre dans le secteur foncier.</p>	<p>du pouvoir traditionnel ;</p> <p>La CONAREF et les responsables politiques soutiennent activement l'intégration du genre dans les réformes foncières ;</p> <p>L'expert en genre est impliqué de manière significative dans toutes les étapes du processus de réforme foncière ;</p> <p>Les ONG et les organisations de la société civile apportent leur soutien et leur expertise pour appuyer cette réforme ;</p> <p>Résistances institutionnelles au sein de la CONAREF ou d'autres institutions face aux</p>	<p>bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, OIT, OXFAM, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.</p>	<p>rural, Min des affaires foncières, Min de l'environnement, Min de la communication et médias, Corporation professionnelle des femmes, FEC,</p>
--	---	---	--	--	--	---

				changements visant l'intégration du genre.			
<i>L'accès des femmes et des filles à l'information, à la formation, aux ressources et aux technologies agricoles et culturelles innovantes et climato-résilientes amélioré</i>	Créer des plateformes mobiles et des services d'information, notamment via SMS, pour diffuser en temps réel des informations climatiques, des prévisions météorologiques et des conseils agricoles. Cela inclut des alertes sur les conditions climatiques extrêmes et des recommandations pratiques pour s'y adapter	<p>Nombre de plateformes mobiles et services SMS créés et opérationnels pour la diffusion d'informations climatiques et agricoles ;</p> <p>Taux de couverture géographique des zones rurales et agricoles par les services d'information.</p> <p>Nombre d'utilisateurs, notamment des femmes, inscrits aux services SMS d'information et d'alerte climatique ;</p> <p>Taux de réception des messages d'alerte par les utilisateurs inscrits ;</p>	<p>Rapports d'activité des plateformes mobiles et services SMS ;</p> <p>Données des opérateurs télécom pour vérifier l'adhésion et l'utilisation du service ;</p> <p>Enquêtes de satisfaction des utilisateurs pour évaluer l'impact des informations diffusées ;</p> <p>Études d'impact agricole (pour l'adaptation aux conditions climatiques grâce aux informations diffusées).</p>	<p>Les opérateurs télécom et partenaires acceptent de collaborer pour faciliter l'accès aux services.</p> <p>Les informations météorologiques sont disponibles et fiables en temps réel.</p> <p>Les agriculteurs disposent de téléphones mobiles et savent comment utiliser les services SMS.</p> <p>Les messages SMS sont rédigés de manière claire et compréhensible pour la majorité des utilisateurs.</p>	<p>Subventions gouvernementales</p> <p>Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, OIT, OXFAM, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.</p>	<p>Coordination nationale de la Stratégie, Min de PME, Min de l'agriculture, Min du développement rural, Min des affaires foncières, Min de l'environnement, Min de la communication et médias, Corporation professionnelle des femmes, FEC, Compagnies de communication, METELSAT</p>	<p>Juil. 28-Juil. 2030</p>

		<p>Nombre d'alertes et de recommandations pratiques envoyées par mois ;</p> <p>Pourcentage d'agriculteurs ayant appliqué les recommandations pratiques issues des informations reçues via la plateforme ;</p> <p>Fréquence d'actualisation des données météorologiques sur les plateformes.</p>					
	<p>Cibler prioritairement les femmes pour la vulgarisation de l'information et des nouvelles technologies agricoles</p>	<p>Nombre des sessions de sensibilisation et de vulgarisation au profit des femmes réalisées ;</p> <p>Nombre des femmes ayant pris part à ces sessions ;</p> <p>Proportion des femmes parmi les bénéficiaires des</p>	<p>Rapport de sessions de vulgarisation et de sensibilisation, liste des femmes ayant pris part à ces sessions ;</p> <p>Rapports de sessions de formation et de vulgarisation ;</p>	<p>Volonté politique ;</p> <p>Financement de l'Etat et des partenaires ;</p> <p>Implication des femmes, des hommes, des communautés et du pouvoir traditionnel</p> <p>Les femmes participantes sont motivées et ouvertes à</p>	<p>Subventions gouvernementales</p> <p>Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, OIT, Agences</p>	<p>Coordination nationale de la Stratégie, Min de PME, Min de l'agriculture, Min du développement rural, Min des affaires foncières, Min de l'environnement</p>	<p>Juil. 28-Juil. 2030</p>

		<p>sessions de vulgarisation et des formations sur les nouvelles technologies agricoles ;</p> <p>Nombre de formations agricoles et de démonstrations de nouvelles technologies destinées aux femmes dans les zones ciblées ;</p> <p>Pourcentage de femmes ayant adopté au moins une nouvelle technologie agricole après la formation ;</p> <p>Changement dans les rendements des exploitations féminines bénéficiant de la vulgarisation et de l'accès aux nouvelles</p>	<p>Nombre et proportion de femmes participantes, fournis par les institutions responsables ;</p> <p>Enquêtes auprès des femmes ayant participé aux programmes de vulgarisation pour évaluer l'adoption des technologies et la satisfaction.</p> <p>Rapports et données de rendement des exploitations agricoles dirigées par des femmes avant et après la formation.</p> <p>Listes d'inscription aux formations et registres de présence pour</p>	<p>adopter les nouvelles technologies pour améliorer leurs pratiques agricoles ;</p> <p>Les formations sont adaptées aux besoins spécifiques des femmes et accessibles géographiquement et culturellement ;</p> <p>Les nouvelles technologies agricoles vulgarisées sont effectivement adaptées au contexte local et aux capacités des bénéficiaires ;</p> <p>Dans certaines communautés, les normes culturelles pourraient restreindre l'accès des femmes à l'information et aux formations.</p>	<p>internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.</p>	<p>, Min de la communication et médias, Corporation professionnelle des femmes, FEC,</p>	
--	--	--	---	---	--	--	--

		technologies agricoles.	vérifier la participation féminine.				
	Organiser des ateliers de formation sur les pratiques et technologies agricoles innovantes et résilientes face au climat. Ces formations devraient inclure des démonstrations pratiques sur des thèmes tels que la gestion de l'eau, les techniques de conservation des sols, l'utilisation de semences adaptées aux conditions climatiques, et bien plus encore.	<p>Nombre d'ateliers de formation organisés ;</p> <p>Nombre de participants par atelier (désagrégé par sexe) ;</p> <p>Pourcentage de participants ayant adopté au moins une technique apprise ;</p> <p>Nombre de démonstrations pratiques réalisées ;</p> <p>Pourcentage de cultures utilisant des techniques climato-résilientes dans les zones d'intervention après formation.</p>	<p>Rapports d'activité des ateliers de formation ;</p> <p>Fiches de présences et listes des participants avec désagrégation par sexe ;</p> <p>Enquêtes de satisfaction post-formation ;</p> <p>Études de suivi auprès des participants pour évaluer l'adoption des techniques enseignées (6 à 12 mois après la formation) ;</p> <p>Rapports de démonstrations pratiques (photos,</p>	<p>Les participants comprennent et trouvent les formations pertinentes pour leurs besoins agricoles.</p> <p>Les nouvelles techniques et technologies proposées sont accessibles et financièrement abordables pour les agriculteurs.</p> <p>Les ateliers sont régulièrement organisés et bien coordonnés dans les régions ciblées.</p> <p>Les contraintes logistiques (transports, horaires) peuvent réduire la participation, en</p>	<p>Subventions gouvernementales</p> <p>Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, OIT, OXFAM, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.</p>	<p>Coordination nationale de la Stratégie, Min de PME, Min de l'agriculture, Min du développement rural, Min des affaires foncières, Min de l'environnement, Min de la communication et médias, Corporation professionnelle des femmes, FEC, INPP, Min de la formation professionnelle, INPP, Centres de recherche agricole</p>	<p>Juil. 28-Juil. 2030</p>

			vidéos, rapports d'observation) :  Rapports de suivi agricole dans les zones ciblées (évaluations quantitatives et qualitatives).	particulier des femmes.  Résistance au changement liée à des pratiques agricoles traditionnelles ou à un manque de confiance dans les techniques innovantes.  Financement			
Élaborer des modules de formation en collaboration avec des centres de recherche agricole afin d'adapter les connaissances scientifiques aux contextes locaux. Il est crucial de traduire ces contenus en langues locales et de recourir à des outils pédagogiques adaptés au niveau d'alphabétisation des participantes	Nombre de modules élaborés ;  Nombre d'ateliers de formation organisés par région et par an.  Nombre de participants par atelier, avec une ventilation par sexe.  Pourcentage de bénéficiaires ayant adopté les pratiques enseignées dans les six mois suivant la formation.	Rapports des formations et listes de présence fournies par les organisateurs des ateliers.  Rapports d'évaluation post-formation avec des tests ou questionnaires pour mesurer la rétention des connaissances.  Rapports de suivi sur le terrain effectués après la	Les participantes/participants aux ateliers sont motivés à adopter des pratiques innovantes.  Les formations sont adaptées aux réalités locales et comprennent des contenus dans des langues locales.  Les infrastructures (comme l'accès à l'eau pour l'irrigation) sont suffisamment disponibles pour permettre	Subventions gouvernementales  Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, OIT, OXFAM, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.	Coordination nationale de la Stratégie, Min de PME/A, Min de l'agriculture, Min du développement rural, Min des affaires foncières, Min de l'environnement, Min de la communication et médias, Corporation professionnelle des femmes,	Juil. 28-Juil. 2030	

		Réduction des pertes de récoltes dues aux conditions climatiques extrêmes dans les exploitations ayant suivi les formations.	formation pour observer l'adoption des pratiques enseignées.  Données agricoles locales (rendements, pertes de récoltes) recueillies auprès des coopératives agricoles ou des bureaux agricoles régionaux.	l'application des pratiques enseignées.		FEC, INPP, Min de la formation professionnelle, INPP, Centres de recherche agricole, EES	
	Promouvoir auprès des femmes entrepreneures du secteur agricole, des agricultrices et des paysannes des filières porteuses dans le secteur agricole et énergétique, notamment et les accompagner dans le développement de ces filières dans une perspective de développement durable	Nombre de filières porteuses promues auprès des femmes	Etudes spécifiques	Volonté politique, Financement de l'Etat et des partenaires, implication des femmes, des hommes, des communautés et du pouvoir traditionnel	Subventions gouvernementales  Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, OIT, OXFAM, Agences internationales de coopération au	Coordination nationale de la Stratégie, Min de PME, Min de l'agriculture, Min du développement rural, Min des affaires foncières, Min de l'environnement, Min de la communication et médias,	Juil. 28-Juil. 2030

					développement), PPP, Financement participatif, etc.	Corporation professionnelle des femmes, FEC, INPP, Min de la formation professionnelle, INPP, Centres de recherche agricole	
	Assurer un plaidoyer pour l'inclusion des femmes dans les comités locaux d'entretien (CLER) de l'OVDA	Nombre de sessions de plaidoyer organisés  Nombre de femmes intégrées dans les CLER	Rapports de CLER  Listes des femmes intégrées	Volonté politique, Financement de l'Etat et des partenaires, implication des femmes, des hommes, des communautés et du pouvoir traditionnel	Subventions gouvernementales  Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, OIT, OXFAM, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.	Coordination nationale de la Stratégie, Min de PME, Min de l'agriculture, Min du développement rural, Min de l'environnement , Min de la communication et médias, Corporation professionnelle des femmes, Min de la formation professionnelle,	Juil. 28-Juil. 2030

	<p>Organiser les femmes agricultrices et paysannes en coopératives agricoles pour l'achat groupé de certains intrants et la commercialisation de leurs produits, avec pour objectif principal la centralisation de l'offre et de la demande en produits agricoles afin de réduire le nombre d'intermédiaires dans les transactions autour des produits agricoles</p>	<p>Nombre de coopératives agricoles créées et opérationnelles.</p> <p>Nombre d'adhérentes dans les coopératives et leur taux de participation aux activités (réunions, achats groupés, etc.).</p> <p>Volume total d'intrants achetés de manière groupée par les coopératives.</p> <p>Volume de produits agricoles commercialisés par les coopératives.</p> <p>Réduction du nombre d'intermédiaires impliqués dans la commercialisation des produits agricoles des coopératives.</p> <p>Augmentation du prix net reçu par les productrices pour</p>	<p>Acte de création de ces coopératives ;</p> <p>Liste des femmes agricultrices impliquées dans ces coopératives</p> <p>Rapports des coopératives agricoles</p> <p>Données sur les coûts et volumes d'achats groupés d'intrants et les résultats financiers des ventes, issues des rapports financiers des coopératives.</p> <p>Études de marché locales et enquêtes sur les revenus des membres avant et après l'adhésion aux coopératives.</p> <p>Enquêtes de satisfaction auprès</p>	<p>Volonté politique ;</p> <p>Financement de l'Etat et des partenaires ;</p> <p>Les femmes agricultrices sont intéressées et motivées à rejoindre et à participer activement aux coopératives.</p> <p>Les coopératives ont accès à des canaux de vente adéquats pour commercialiser les produits à des prix justes.</p> <p>Les coopératives bénéficient de la formation nécessaire en gestion financière et organisationnelle pour fonctionner efficacement.</p> <p>Les intrants sont disponibles en quantité et qualité suffisantes pour</p>	<p>Subventions gouvernementales</p> <p>Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, OIT, OXFAM, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.</p>	<p>Coordination nationale de la Stratégie, Min de PME, Min de l'agriculture, Min du développement rural, Corporation professionnelle des femmes, FEC, INPP, Min de la formation professionnelle, INPP, Centres de recherche agricole</p>	<p>Juil. 28-Juil. 2030</p>
--	--	--	---	---	---	--	----------------------------

		leurs produits après réduction des coûts des transactions avec les intermédiaires.	des membres des coopératives concernant les bénéfiques de la centralisation des transactions.  Rapports d'évaluation d'impact menés par des organisations de suivi et d'évaluation indépendantes.	bénéficiaire des achats groupés., implication des femmes, des hommes, des communautés et du pouvoir traditionnel			
Organiser sur toute l'étendue du pays et à intervalles réguliers des foires paysannes et agricoles et d'autres événements forains périodiques, au cours desquelles les grands acheteurs seront mis en contact direct avec les agricultrices et les paysannes.	Nombre de foires agricoles et paysannes organisées annuellement par région.  Nombre d'agricultrices et de paysannes participantes aux foires agricoles.  Nombre de grands acheteurs (industriels, distributeurs, coopératives)	Rapports des organisateurs des foires agricoles  Registres de participation et d'engagements commerciaux signés lors des foires.  Enquêtes de satisfaction auprès des agricultrices et des acheteurs sur la qualité des	Volonté politique ;  Financement de l'Etat et des partenaires ;  Implication des femmes, des hommes, des communautés ;  Les agricultrices sont prêtes et disposent des moyens pour se déplacer et participer régulièrement aux foires agricoles.	Subventions gouvernementales  Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, OIT, OXFAM, Agences internationales de coopération au	Coordination nationale de la Stratégie, Min de PME, Min de l'agriculture, Min du développement rural, Min de la communication et médias, Corporation professionnelle des femmes, FEC,	Juil. 28-Juil. 2030	

		<p>présents à chaque événement.</p> <p>Volume et valeur des transactions effectuées durant les foires (ventes directes de produits agricoles).</p> <p>Nombre de contrats d'approvisionnement établis entre les acheteurs et les productrices à l'issue des foires.</p>	<p>échanges et les avantages commerciaux obtenus.</p> <p>Études d'impact économique : comparaison des revenus des productrices avant et après la participation aux foires.</p> <p>Évaluations de suivi par des organisations de soutien (ONG, ministères, agences de développement) quant à la durabilité des relations commerciales initiées.</p>	<p>Les acheteurs locaux et nationaux considèrent les foires comme une source d'approvisionnement régulière et fiable.</p> <p>Les foires sont bien organisées et bénéficient d'une bonne visibilité pour attirer un nombre suffisant de participants.</p> <p>Les événements sont adaptés aux contraintes saisonnières et coïncident avec les périodes de récolte des agricultrices.</p>	développement), PPP, Financement participatif, etc.		
Axe stratégique 3 : Amélioration de la participation des femmes aux décisions politiques et économiques							

Résultat attendu	Logique d'intervention	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Source de vérification	Hypothèses/Risques	Financement	Responsables /Partenaires	Délais
<i>La participation de la femme aux décisions politiques améliorée</i>	Prendre les mesures d'application de la loi n° 15/013 du 1 <sup>er</sup> août 2015 portant modalités d'application des droits de la femme et de la parité ainsi que de la loi sur les statuts des chefs coutumiers ;	<p>Nombre de mesures d'application de la loi susvisée prises</p> <p>Nombre d'ateliers de sensibilisation et de formation pour les autorités locales et chefs coutumiers sur les droits de la femme et la parité.</p> <p>Augmentation de la représentation des femmes dans les instances locales et coutumières.</p>	<p>Acte de création de la commission chargée d'élaborer les mesures d'application</p> <p>Bulletins officiels publiant les décrets, arrêtés, et autres textes réglementaires adoptés.</p> <p>Rapports des ministères compétents (Ministère du Genre, Famille et Enfant, etc.) :</p> <p>Enquêtes et rapports de suivi réalisés par des ONG de défense des droits des femmes et de la parité.</p>	<p>Implication des femmes, des hommes, des communautés et du pouvoir traditionnel</p> <p>Les autorités locales et chefs coutumiers sont ouverts à intégrer les principes de parité et de droits des femmes dans leurs pratiques.</p> <p>Les mesures d'application sont respectées et suivies d'effets tangibles dans les communautés locales.</p> <p>Les institutions nationales s'engagent à allouer les ressources nécessaires pour le suivi et</p>	<p>Subventions gouvernementales</p> <p>Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, OIT, OXFAM, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.</p>	<p>Coordination nationale de la Stratégie, Assemblée nationale, Sénat, Min de l'agriculture, Min du développement rural, Min de la communication et médias, Corporation professionnelle des femmes,</p>	<p>Juil. 25-Juil. 2030</p>

			Documents des formations et ateliers (présences, évaluations) organisés pour les autorités locales et les chefs coutumiers.	l'application de ces lois.  La sensibilisation auprès des populations permet une meilleure acceptation sociale de la parité et des droits des femmes.			
	Assurer l'application effective des politiques publiques et des mesures législatives et réglementaires destinées à accroître les opportunités des femmes d'accéder aux postes de direction, dans la gouvernance économique et politique, ainsi que pour accélérer la parité dans les instances dirigeantes ;	Taux d'application des politiques et mesures législatives en rapport avec la participation politiques et économiques des femmes	Rapports de certaines institutions publiques, études spécifiques	Volonté politique, Financement de l'Etat et des partenaires, implication des femmes, des hommes, des communautés et du pouvoir traditionnel	Subventions gouvernementales  Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, OIT, OXFAM, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.	Coordination nationale de la Stratégie, Assemblée nationale, Sénat, Min de l'agriculture, Min du développement rural, Min de la communication et médias, Corporation professionnelle des femmes, Partis politiques,	Juil. 25-Juil. 2030

	<p>Réviser la loi électorale dans le sens de l'instauration des sanctions sévères pouvant aller jusqu'au retrait des listes en cas de non-respect du principe de parité</p>	<p>Mise en place d'une commission chargée de la révision de la loi électorale</p> <p>Liste des articles de la loi électorale révisée</p> <p>Existence d'un amendement ou d'une révision de la loi électorale intégrant des sanctions en cas de non-respect de la parité.</p> <p>Nombre de partis politiques et listes électorales conformes au principe de parité.</p> <p>Pourcentage d'augmentation de la participation féminine sur les listes électorales suite à l'application des nouvelles dispositions.</p> <p>Nombre des partis et regroupements</p>	<p>Acte de création de la commission</p> <p>Textes officiels de la révision de la loi électorale et des règlements connexes publiés dans les journaux officiels.</p> <p>Rapports de la Commission Électorale Indépendante (CENI) documentant le suivi de la parité et les sanctions appliquées.</p> <p>Rapports d'évaluation et de conformité des partis politiques aux exigences de parité.</p> <p>Données des observateurs électoraux et</p>	<p>Volonté politique ;</p> <p>Implication des femmes, des hommes, des communautés et du pouvoir traditionnel ;</p> <p>La révision de la loi électorale est acceptée et votée par le parlement.</p> <p>Les partis politiques coopèrent pour intégrer le principe de parité dans la constitution de leurs listes électorales.</p> <p>La Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) dispose des moyens pour contrôler et appliquer efficacement les sanctions.</p> <p>L'opinion publique soutient les mesures</p>	<p>Subventions gouvernementales</p> <p>Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, OIT, OXFAM, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.</p>	<p>Coordination nationale de la Stratégie, Assemblée nationale, Sénat, Min de la communication et médias, Corporation professionnelle des femmes, Partis politiques,</p>	<p>Juil. 25-Juil. 2030</p>
--	---	--	--	---	---	--	----------------------------

		<p>politiques sanctionnés (par exemple, retrait de listes ou autres sanctions) pour non-respect de la parité.</p> <p>Nombre de campagnes de sensibilisation menées auprès des partis politiques et acteurs électoraux sur la nouvelle exigence de parité.</p> <p>Pourcentage d'adhésion des partis politiques à la parité dans leurs listes électorales avant et après la révision de la loi.</p>	<p>organisations de la société civile suivant la conformité des listes électorales.</p> <p>Analyses post-électorales produites par des institutions de recherche ou des organismes internationaux.</p> <p>Enquêtes auprès des partis politiques sur leur perception et adoption des exigences de parité.</p>	<p>de renforcement de la parité.</p> <p>Absence de mécanismes d'application efficaces et transparents des sanctions pour non-respect de la parité.</p>			
<p>Instaurer un barème de sanctions dans la loi sur financement public des partis politiques pouvant aller jusqu'au refus de financement pour les partis et les regroupements</p>	<p>Mise en place d'une commission chargée de la révision de la loi sur le financement public des partis politiques</p> <p>Liste des sanctions introduites dans la loi</p>	<p>Acte de création de la commission ;</p> <p>Documents législatifs officiels publiés sur l'amendement de la loi sur le financement</p>	<p>Implication des femmes, des hommes, des communautés et du pouvoir traditionnel</p> <p>La révision de la loi est adoptée et appliquée par le</p>	<p>Subventions gouvernementales</p> <p>Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES,</p>	<p>Coordination nationale de la Stratégie, Assemblée nationale, Sénat, Min de la communication et médias,</p>	<p>Juil. 25-Juil. 2030</p>	

	<p>politiques qui ne respectent pas le principe de la représentation équitable de la femme dans les organes</p>	<p>sur le financement public des partis politiques</p> <p>Adoption d'un amendement ou d'une nouvelle disposition dans la loi sur le financement public des partis, intégrant des sanctions pour non-respect de la représentation des femmes.</p> <p>Nombre et pourcentage de partis politiques qui se conforment à la règle de représentation équitable des femmes dans leurs structures internes.</p> <p>Nombre de partis politiques pénalisés par le refus de financement ou par d'autres sanctions pour non-respect de la parité.</p>	<p>public des partis politiques.</p> <p>Rapports financiers de l'État indiquant les allocations et retraits de financement public selon la conformité des partis aux exigences de parité.</p> <p>Rapports annuels des partis politiques indiquant la composition de leurs organes internes et le respect du principe de parité.</p> <p>Rapports de la Commission de Contrôle de la Conformité Politique ou de tout organisme de</p>	<p>parlement et les institutions compétentes.</p> <p>Les partis politiques sont sensibilisés et prennent les mesures nécessaires pour respecter la parité.</p> <p>L'État et les organismes de financement disposent des ressources et de la volonté nécessaires pour contrôler et appliquer les sanctions.</p> <p>La société civile et les médias soutiennent l'application de la loi et contribuent à sa surveillance.</p>	<p>UNESCO, BM, BAD, OIT, OXFAM, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.</p>	<p>Corporation professionnelle des femmes, Partis politiques,</p>
--	---	--	---	---	---	---

		<p>Pourcentage d'augmentation de la participation féminine dans les organes de décision internes des partis politiques par suite de l'application de la loi.</p> <p>Nombre d'actions de sensibilisation des partis politiques sur la conformité à cette nouvelle exigence.</p> <p>Taux d'adoption des mesures de parité dans les partis politiques financés par l'État.</p>	<p>suivi des financements publics.</p> <p>Observations et évaluations d'organisations de la société civile et d'organismes de suivi de la parité dans la politique.</p> <p>Enquêtes indépendantes sur l'impact de la loi sur la composition des organes décisionnels des partis.</p>				
<p>Instaurer les possibilités du recours en annulation des actes administratifs (nomination) émis par toutes les autorités publiques en cas du non-respect du principe de la représentation équitable des</p>	<p>Existence d'une loi ou réglementation modifiée permettant le recours en annulation des actes administratifs en cas de non-respect de la parité ou de la représentation équitable des femmes.</p>	<p>Textes législatifs ou décrets relatifs à la possibilité de recours pour annuler des actes administratifs concernant la parité.</p> <p>Dossiers de recours juridiques</p>	<p>Volonté politique ;</p> <p>Implication des femmes, des hommes, des communautés et du pouvoir traditionnel ;</p> <p>Les groupes organisés, tels que les associations de</p>	<p>Subventions gouvernementales , Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, OIT,</p>	<p>Coordination nationale de la Stratégie, Assemblée nationale, Sénat, Min de la communication et médias, Corporation professionnelle</p>	<p>Juil. 25-Juil. 2030</p>	

	<p>femmes par des associations des femmes ou d'autres groupes organisés</p>	<p>Nombre de recours déposés par des associations de femmes ou des groupes organisés pour contester des nominations jugées non conformes au principe de parité.</p> <p>Nombre d'actes administratifs annulés en raison du non-respect de la représentation équitable des femmes.</p> <p>Proportion d'actes de nomination vérifiés ou examinés par une autorité compétente en lien avec le respect du principe de parité.</p> <p>Nombre de formations et d'informations dispensées aux groupes organisés sur leurs droits de recours concernant la parité et</p>	<p>déposés auprès des tribunaux compétents, y compris les décisions rendues en cas de recours pour non-respect de la parité.</p> <p>Rapports des institutions judiciaires ou des autorités administratives compétentes, concernant le nombre et les résultats des recours en annulation.</p> <p>Rapports des associations de femmes et des groupes organisés, incluant des statistiques sur les recours déposés et leur évolution.</p>	<p>femmes, sont bien informés de leur droit de recours en cas de non-respect de la parité dans les nominations.</p> <p>Les autorités judiciaires et administratives compétentes appliquent équitablement les lois et permettent l'annulation des actes administratifs en cas de non-respect de la représentation des femmes.</p> <p>Les recours sont traités efficacement par les institutions compétentes, garantissant que la loi sur la parité a un impact réel.</p> <p>Les instances administratives et politiques sont</p>	<p>OXFAM, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.</p>	<p>des femmes, Partis politiques,</p>
--	---	---	--	---	---	---------------------------------------

		la représentation des femmes.	Rapports de monitoring de la parité réalisés par des institutions indépendantes ou des organisations de la société civile.  Documents officiels de l'administration publique, incluant les actes administratifs et les décisions prises en matière de nomination.	disposées à respecter les décisions de justice, y compris celles qui pourraient annuler des nominations en raison du non-respect de la parité.  Le système judiciaire est capable de gérer une augmentation du nombre de recours, grâce à une capacité administrative suffisante.			
<i>La participation de la femme aux décisions politiques améliorée</i>	Adopter des mesures adéquates, y compris des dispositions temporaires spéciales comme les quotas, et veiller à leur application intégrale, afin de garantir une participation pleine et effective des femmes dans les structures et institutions décisionnelles du	Nombre de mesures spéciales prises en faveur des femmes  Nombre et proportion des femmes présentes dans des instances de prise de décision (entreprises, conseil d'administration, etc.)  Nombre de quotas ou mesures temporaires	Rapport de différents ministères, notamment Genre et Portefeuille, études spécifiques, rapport de l'unité de suivi et de l'évaluation  Rapports de suivi et d'évaluation des quotas de parité	Volonté politique ;  Financement de l'Etat et des partenaires ;  Implication des femmes, des hommes ;  Les entreprises et organisations socio-professionnelles collaborent pour	Subventions gouvernementales  Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, OIT, OXFAM, Agences	Coordination nationale de la Stratégie, Assemblée nationale, Sénat, Min de la communication et médias, Corporation professionnelle des femmes, Partis politiques,	Juil. 25-Juil. 2030

	<p>secteur économique, à tous les niveaux, y compris dans les entreprises, les conseils d'administration, les syndicats, et autres organisations socio-professionnelles.</p>	<p>en faveur des femmes adoptés et appliqués</p> <p>Proportion d'entreprises et d'organisations ayant des politiques formelles de parité</p>	<p>dans les entreprises, conseils d'administration, et syndicats.</p> <p>Rapports annuels des ministères concernés (ex. Ministère du Genre, Ministère de l'Emploi, Ministère de la Fonction publique) et des institutions publiques et privées.</p> <p>Enquêtes de terrain et audits réalisés dans les entreprises, conseils d'administration, et syndicats pour vérifier la mise en œuvre des quotas.</p> <p>Données et statistiques issues</p>	<p>mettre en œuvre et respecter les quotas.</p> <p>L'engagement politique est suffisant pour soutenir l'adoption et l'application de mesures temporaires comme les quotas.</p> <p>Les dispositifs législatifs et réglementaires sont favorables à la mise en œuvre des politiques de parité.</p>	<p>internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.</p>		
--	--	--	--	--	--	--	--

			des observatoires de la parité et des études de genre dans les secteurs économique et socio-professionnel.				
Favoriser le réseautage et la synergie entre les réseaux professionnels de femmes, appuyer leur accès aux réseaux d'influence, et favoriser le mentorat et l'accompagnement dans la progression de leur carrière, tant au niveau économique qu'au niveau politique	<p>Nombre de réseaux professionnels de femmes créés, actifs et interconnectés.</p> <p>Nombre de femmes participant aux programmes de réseautage, mentorat et accompagnement.</p> <p>Nombre de sessions de formation et de mentorat organisées.</p> <p>Évolution du niveau de satisfaction des participantes concernant le soutien au réseautage et à la progression de leur carrière.</p>	<p>Rapports annuels des réseaux de femmes et des organisations partenaires.</p> <p>Données des ministères concernés (ex. ministère du Genre, ministère de l'Économie).</p> <p>Enquêtes de satisfaction et études d'impact auprès des participantes aux programmes.</p> <p>Rapports des programmes de</p>	<p>Volonté politique ;</p> <p>Financement de l'Etat et des partenaires ;</p> <p>Implication des femmes ;</p> <p>Les participantes aux programmes disposent de l'engagement et du temps nécessaire pour s'impliquer dans les réseaux et les initiatives de mentorat.</p> <p>Les institutions politiques et économiques acceptent d'intégrer plus de femmes dans</p>	<p>Subventions gouvernementales</p> <p>Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, OIT, OXFAM, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.</p>	<p>Coordination nationale de la Stratégie, Assemblée nationale, Sénat, Min de la communication et médias, Corporation professionnelle des femmes, Partis politiques,</p>	<p>Juil. 25-Juil. 2030</p>	

			<p>mentorat et de réseautage.</p> <p>Actes et bilans des événements de réseautage (conférences, ateliers).</p>	<p>les réseaux d'influence.</p> <p>La culture d'entreprise et les mentalités évoluent en faveur d'un environnement favorable à la promotion des femmes.</p> <p>Résistance socio-culturelle dans certaines institutions, pouvant limiter l'influence des femmes dans les cercles de pouvoir.</p> <p>Insuffisance de mentors et de figures d'influence féminines pour accompagner le nombre croissant de participantes.</p>			
	Organiser régulièrement des réunions de haut niveau entre la coordination nationale de la stratégie	Nombre de réunions de haut niveau organisé entre la coordination de la	Rapport de ces réunions, listes de participant.e.s	Volonté politique, Financement de l'Etat et des partenaires, implication des	Subventions gouvernementales Dons des organisations	Coordination nationale de la Stratégie, Assemblée nationale, Sénat,	Juil. 25-Juil. 2030

	et le Conseil Economique et social	stratégie et le Conseil Economique et Social		femmes et des hommes	internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, OIT, OXFAM, Agences internationales de coopération au développement), PPP, Financement participatif, etc.	Min de la communication et médias, Corporation professionnelle des femmes, Conseil économique et social, Partis politiques,	
	Organiser régulièrement des réunions de haut niveau entre la coordination nationale de la stratégie et le ministère du portefeuille	Nombre de réunions de haut niveau organisé entre la coordination de la stratégie et le Conseil Economique et Social	Rapport de ces réunions, listes de participant.e.s, rapport de l'unité de suivi et de l'évaluation	Volonté politique, Financement de l'Etat et des partenaires, implication des femmes et des hommes	Subventions gouvernementales Dons des organisations internationales et autres partenaires bi et multilatéraux (ONU-FEMMES, UNESCO, BM, BAD, OIT, OXFAM, Agences internationales de coopération au développement),	Coordination nationale de la Stratégie, Assemblée nationale, Sénat, Min de la communication et médias, Corporation professionnelle des femmes, Conseil économique et social,	Juil. 25-Juil. 2030

					PPP, Financement participatif, etc.		
--	--	--	--	--	--	--	--

## **IX. Cibles de la stratégie**

La mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Autonomisation Économique de la Femme en RDC (SNAEF) nécessite une approche ciblée, adaptée aux réalités complexes et diversifiées du pays. L'identification de ces cibles sert à garantir une action efficace et équitable, répondant aux besoins des groupes les plus concernés par les inégalités économiques et sociales, tout en impliquant les acteurs clés capables de porter et de pérenniser ces initiatives. Cette identification repose sur une double logique : d'une part, atteindre directement les catégories de femmes qui subissent le plus les impacts des inégalités de genre, et d'autre part, mobiliser les partenaires et institutions stratégiques pour catalyser les transformations nécessaires. Ainsi, les femmes et les jeunes filles, au cœur de cette stratégie, constituent les bénéficiaires principaux. Elles doivent être soutenues par un écosystème d'acteurs composé de partenaires institutionnels, financiers, communautaires et privés, qui doivent jouer un rôle essentiel dans la création d'un environnement favorable à leur autonomisation.

Cette approche inclusive et multi-niveaux vise également à renforcer la synergie entre les initiatives existantes, en alignant les efforts des différents partenaires avec les priorités définies par la stratégie. En ciblant spécifiquement les femmes rurales, urbaines, entrepreneures ou vulnérables, les femmes ménagères et les femmes travailleuses, tout en intégrant les institutions publiques, la société civile et le secteur privé, la SNAEF aspire à un impact durable et mesurable sur la réduction des inégalités de genre en RDC.

Les cibles identifiées dans cette section reflètent la vision globale de la SNAEF, qui est de bâtir une société où les femmes et les hommes, les filles et les garçons, jouissent des mêmes droits et opportunités, et où la participation des femmes au développement économique, social et politique devient une réalité. Cette démarche, fondée sur les principes d'équité, de durabilité et de participation, est essentielle pour assurer l'appropriation et la réussite de la stratégie. Plusieurs critères ont présidé à cette identification, notamment les critères de vulnérabilité socio-économique, de bénéfices directs ou indirects de la stratégie, de capacité d'influence sur le processus, d'âge et de cycle vie, géographiques, sectoriels ou socio-professionnels. La combinaison de ces critères a permis de distinguer les cibles suivantes :

### ***9.1. Cibles principales ou bénéficiaires directs***

#### **9.1.1. Femmes, jeunes filles et adolescentes vulnérables :**

- ✓ Filles et femmes rurales vivant de l'agriculture et des activités connexes.
- ✓ Filles et femmes urbaines opérant dans l'économie informelle.
- ✓ Filles et femmes chefs de ménage, particulièrement celles en situation de pauvreté.
- ✓ Filles et/ou femmes en décrochage scolaire ou non scolarisées.
- ✓ Filles et adolescentes confrontées à des barrières éducatives ou économiques, notamment dans les zones rurales.

#### **9.1.2. Femmes et jeunes filles entrepreneures et professionnelles :**

- ✓ Femmes entrepreneures opérant dans des micro, petites et moyennes entreprises et artisanat (MPMEA).

- ✓ Femmes actives dans les secteurs économiques porteurs (agriculture, artisanat, TIC).

### **9.1.3. Femmes confrontées aux violences économiques et discriminations :**

- ✓ Femmes victimes de discriminations en matière d'emploi, de salaires ou d'accès aux ressources.
- ✓ Femmes subissant des violences économiques (privation de ressources ou contrôle coercitif de leurs finances).

## **9.2. Bénéficiaires indirects**

### **9.2.1. Familles des femmes bénéficiaires :**

- ✓ Ménages bénéficiant des retombées économiques de l'autonomisation des femmes (meilleur revenu, éducation des enfants, etc.).

### **9.2.2. La société congolaise dans son ensemble**

- ✓ Amélioration globale des indicateurs économiques, réduction des inégalités de genre et contribution au développement durable.

## **9.3. Cibles communautaires et institutionnelles**

### **9.3.1. Communautés locales**

- ✓ Chefs coutumiers, leaders religieux et autres leaders communautaires pour influencer les normes sociales et culturelles.
- ✓ Groupes communautaires pour faciliter la sensibilisation et l'adhésion locale.

### **9.3.2. Institutions financières et bancaires :**

- ✓ Banques et institutions de microfinance, pour développer des produits financiers adaptés aux besoins des femmes.

### **9.3.3. Institutions éducatives et de formation :**

- ✓ Écoles, centres de formation professionnelle et universités pour développer des programmes adaptés aux femmes et jeunes filles.

## **9.4. Partenaires de mise en œuvre et d'appui technique et financier**

### **9.4.1. Institutions publiques**

- ✓ Ministères clés (Genre, Famille et Enfant, Éducation, Formation professionnelle, Agriculture, Emploi, Économie, MPMEA, Affaires foncières, Affaires sociales, Industrie, etc.).
- ✓ Autres institutions et services publics (BCC, ANAPI, FPI, FOGEC, OPEC, FPM, COPEMECO, etc.).
- ✓ Administrations locales et provinciales chargées de l'application de la stratégie.

#### **9.4.2. Partenaires techniques et financiers**

- ✓ Organisations internationales et agences des Nations Unies impliquées dans les questions de genre (ONU Femmes, PNUD, UNFPA, FIDA, Banque Mondiale, Projet Transforme, la Plateforme Genre de la Banque Mondiale pour l'Unité de Gestion Pays de la RDC, etc.).
- ✓ Coopérations bilatérales et multilatérales apportant un soutien financier ou technique.

#### **9.4.3. Secteur privé et associations professionnelles :**

- ✓ Entreprises engagées dans des initiatives de responsabilité sociétale (RSE) en faveur des femmes.
- ✓ Chambres de commerce, fédérations d'entrepreneurs et réseaux d'affaires féminins.

#### **9.4.4. Organisations de la société civile (OSC) :**

- ✓ ONG locales et internationales œuvrant pour l'autonomisation des femmes.
- ✓ Groupes communautaires et associations féminines.

### **X. Mécanismes d'appui à la mise en œuvre de la stratégie**

Les mécanismes d'appui à la mise en œuvre de la stratégie sont pris ici dans le sens des procédures, des outils, des pratiques et des structures qui sont appelés à faciliter l'exécution efficace et cohérente et l'atteinte des résultats de la stratégie. Ils permettent de transformer les objectifs stratégiques en actions concrètes, tout en assurant une utilisation optimale des ressources et un suivi des progrès. Ces mécanismes doivent en outre concourir à structurer la réalisation de la stratégie, à maintenir le cap vers les objectifs finaux, et à garantir la durabilité des actions à entreprendre. Ils comprennent notamment les mécanismes de mobilisation des ressources et de financement de la stratégie, les mécanismes de suivi et évaluation, les structures de mise en œuvre et de coordination et les mécanismes de gestion de risque.

#### ***10.1. Mobilisation des ressources et de financement de la stratégie***

L'un des problèmes majeurs auxquels font face les organisations qui élaborent les stratégies, les projets et les programmes de développement est sans nul doute celui lié à l'accès au financement. Ce problème se pose dans un contexte d'amenuisement drastique des sources et du volume des ressources publiques, dans la mesure où les pays et d'autres partenaires financiers sont confrontés à un nombre de plus en plus croissant des priorités. Etablir une priorité des priorités devient donc une gageure.

En effet, dans ce contexte de contraintes budgétaires, les projets publics entièrement financés par les Gouvernements deviennent de plus en plus rares, particulièrement dans les pays en développement. Ceci exige de la part des porteur.euse.s des projets une ingéniosité et une inventivité pour trouver des sources alternatives, tant publiques que privées, pour faire fonctionner leurs projets, faute de quoi, les projets risquent de finir leur séjour dans les tiroirs et de ne jamais connaître un début d'exécution. L'enjeu pour les porteur.euse.s des projets consiste à mobiliser des fonds, notamment privés, permettant de produire un effet de levier sur les fonds publics investis, dans le cadre d'une stratégie globale de financement où doit

s'équilibrer les engagements de long terme et de court terme, prise de risque et rentabilité attendue des différents partenaires potentiels. La viabilité du projet repose donc sur ces équilibres, de même que sa « bancabilité », soit la possibilité d'attirer les financeurs éventuels. Ainsi, mettre en place une stratégie financière suppose notamment d'identifier les sources de financement disponible et les conditions de leur activation et de travailler sur le montage financier dans un schéma global de financement du projet.

La mobilisation des ressources peut emprunter plusieurs cheminements. Nous la résumons à travers les quatre grandes activités suivantes : développer une stratégie de financement, identifier les différentes sources de financement envisageables et leurs conditionnalités, rédiger des dossiers de demande de subventions répondant aux exigences des financeurs sollicités, et assurer le suivi des demandes de financement. Les indications sommaires en rapport avec chacun de ces sous-axes sont données dans les lignes qui suivent, quitte à être plus développées le moment venu.

### **10.1.1. Développement d'une stratégie de financement**

Développer une stratégie de financement consiste à identifier, mobiliser et gérer des ressources financières de manière optimale pour atteindre les objectifs d'un projet ou d'une organisation. Cette stratégie doit être bien planifiée pour garantir des financements durables et diversifiés et aligner les ressources disponibles avec les activités prévues. Le développement de la stratégie de financement peut comporter les étapes suivantes :

1. Élaborer sa stratégie, en bien identifiant les problèmes qui se posent et les besoins financiers y relatifs ;
2. Évaluer les ressources financières déjà disponibles en interne, telles que les fonds propres, les subventions récurrentes, ou les revenus générés par l'organisation ;
3. Élaborer un plan d'actions global associé à la stratégie, assorti d'une liste des indicateurs objectivement vérifiables et d'un chronogramme réaliste ;
4. Sectionner votre chronogramme en des périodes plus courtes (année, semestres, quadrimestres ou trimestres) ;
5. Convertir la stratégie en programmes annuels, semestriels, quadrimestriels, trimestriels et/ou mensuels ;
6. Élaborer un budget global et des sous-budgets en fonction de la périodisation et des activités y relatives ;
7. Mettre en place au sein de votre organisation une commission ad hoc chargée de gérer tous les processus de recherche de financement.

### **10.1.2. Identification de sources de financement externes et leurs conditionnalités**

Avec le budget élaboré à l'étape précédente, on doit maintenant passer à l'étape de l'identification des différentes sources de financement et à l'analyse de leurs conditionnalités. Avec l'introduction de l'approche programme et du Cadre de Dépenses à Moyen Termes (CDMT) dans le système d'allocation des ressources, la politique ou la stratégie aura comme source de financement, d'une part, le CDMT global pour ce qui est des ressources de l'État, et

d'autre part, l'appui budgétaire ou encore le fonds commun pour ce qui est de l'intervention des partenaires techniques et financiers.

Ainsi, comme nous l'avons déjà indiqué, avant d'envisager des éventuelles sources externes, commencer à scruter les sources internes éventuelles de sorte que seul le gap éventuel fasse l'objet de recherche de financement extérieur. Il peut s'agir tant des sources de financement traditionnel (les subventions gouvernementales, les dons des organisations internationales, ou les fonds des ONG, etc.) que des sources de financement innovant (Partenariats public-privé (PPP), le crowdfunding<sup>6</sup>, le mécénat, etc.). On peut ainsi mobiliser le financement et les partenaires soit pour l'ensemble de la stratégie, soit cibler les partenaires en fonction des différents programmes (objectifs) de la stratégie. Cette deuxième option est préférable à la première. Concrètement, on pourrait envisager les actions suivantes :

1. Avec le sous-gestionnaire des crédits affectés au Ministère, identifier dans le CDMT s'il existe une ligne budgétaire prévue pour la mise en œuvre de la stratégie ou de certaines ses activités ;
2. À défaut de l'existence de ligne budgétaire, ou lorsque le crédit prévu est insuffisant, envisager la possibilité de « vendre » les projets aux partenaires techniques et financiers et même au secteur privé ;
3. Pour cette fin, commencer par examiner les missions, les programmes d'actions, les documents programmatiques, les priorités, etc., des partenaires éventuels ainsi que les conditions liées à leur financement ;
4. Dans la mesure du possible, avant de rédiger formellement, sollicitez des rencontres, même informelles, avec le gestionnaire de financement de l'institution auprès de laquelle vous prévoyez de solliciter un financement, afin de vérifier la disponibilité des fonds et leurs conditions.

### **10.1.3. Elaboration du dossier de demande de subventions répondant aux exigences du financeur sollicité**

À ce stade et lorsqu'il s'agit de demande de financement auprès d'un bailleur extérieur à l'Etat, on élabore le dossier de demande des fonds en fonction des exigences du bailleur. Le dossier doit être le plus explicite et le plus complet que possible, notamment en indiquant le lien et les synergies éventuelles avec les missions et les priorités du bailleur ainsi que les résultats visés, etc. Il serait également indiqué de montrer aux bailleurs le financement déjà mobilisé, notamment le financement interne et le gap restant à couvrir. Eviter de partir du néant et de compter entièrement sur les financements externes pour la mise de la stratégie. Concrètement les actions suivantes peuvent être envisagées :

1. Élaborer le dossier de demande en fonction des exigences du bailleur ;
2. Indiquer à chaque bailleur potentiel les activités pouvant l'intéresser dans le cadre de votre stratégie ;

---

<sup>6</sup> Le crowdfunding, ou financement participatif, est une méthode de financement dans laquelle un grand nombre de personnes (la "foule" ou "crowd") contribuent à financer un projet ou une entreprise, souvent via une plateforme en ligne. Ce système permet aux porteurs de projets, qu'il s'agisse des entreprises, des créateurs ou des organisations, de collecter des fonds directement auprès du public.

3. Dans la mesure du possible, solliciter et organiser des tables-rondes multi-bailleurs pour votre « stratégie »
4. Dans la mesure du possible, indiquer les financements antérieurs que vous avez déjà reçus et les rapports financiers y relatifs ;

#### **10.1.4. Quelques sources de financement innovantes à mobiliser pour soutenir la stratégie**

En plus de certaines sources traditionnelles de financement susceptibles d'être mobiliser pour soutenir la mise en œuvre de stratégie comme les institutions financières internationales (BM, FMI, BAD, Fonds Africain de développement, etc.), les agences du système des Nations Unies (ONU-FEMMES, PNUD, UNFPA, UNICEF, FAO, etc.), les fonds bilatéraux (AFD, USAID, ENABEL, GIZ, etc.), les fonds privés et philanthropiques (Fondation Bill et Melinda Gates, Fondation Ford, Mastercard Foundation, etc), des efforts doivent également être orientés vers des sources innovantes de financement. Ces différentes sources sont reprises dans le Tableau 3 ci-dessous :

Tableau 2 : Quelques sources de financement innovant

<b>Financement innovant</b>	<b>Contexte d'activation</b>	<b>Actions</b>
Obligations de développement axées sur le genre	Le gouvernement peut émettre des obligations pour mobiliser des fonds auprès d'investisseurs locaux et internationaux, spécifiquement dédiés à l'autonomisation économique des femmes	Collaborer avec la Banque Centrale du Congo (BCC) pour piloter une émission obligataire soutenue par des partenaires comme la BAD ou la Banque Mondiale
Taxe sur les industries extractives pour un fonds genre	Inspiré du Fonds Minier pour les Générations Futures, ce fonds pourrait cibler les formations techniques et l'accès aux crédits pour les femmes dans les régions minières.	Étant donné le poids du secteur minier, une petite taxe sur les profits des entreprises extractives (cobalt, cuivre, etc.) pourrait être affectée à un fonds national pour l'autonomisation des femmes
Diaspora Bonds (Obligations de la diaspora)	La diaspora congolaise est un acteur important dans le financement des familles via les transferts d'argent. Une obligation ciblée, émise par l'État ou en partenariat avec des banques, pourrait canaliser ces fonds vers des projets d'autonomisation	Lancer des projets agricoles ou d'entrepreneuriat féminin en zones rurales, financés par la diaspora congolaise
Microfinance et finance mobile	Avec l'essor des services de mobile money (ex. M-Pesa, Airtel Money), des plateformes de microfinance numérique peuvent être mises en place pour faciliter l'accès des femmes aux crédits	Collaborer avec des institutions comme le Fonds National pour la Promotion de la Femme et de l'Enfant (FONAFEN) ou des start-ups fintech locales pour lancer ces plateformes
Fonds climatiques pour des projets féminins	Le pays est éligible à de nombreux fonds climatiques internationaux (ex. Fonds Vert pour le Climat). Des projets agricoles climato-résilients dirigés par des femmes pourraient bénéficier de ces financements	Soutenir les coopératives agricoles féminines pour la culture de produits résilients aux changements climatiques (manioc, maïs, etc.).
Prélever un tant % sur les crédits carbone en faveur du soutien aux activités liées à l'autonomisation de la femme	Les femmes, notamment rurales, en charge de l'agriculture, de la gestion forestière ou de l'énergie domestique, et à ce titre peuvent jouer un rôle primordial dans des projets de reforestation, d'agroforesterie ou de restauration des terres	Le crédit carbone offre une opportunité unique de combiner la lutte contre le changement climatique et l'autonomisation économique des femmes. Pour cette fin, il y a nécessité d'une intégration explicite des femmes dans la conception et la mise en œuvre

		dégradées, bref de protection de la biodiversité. Ces projets génèrent des crédits carbone en absorbant du CO <sub>2</sub> .	des projets, ainsi qu'un cadre institutionnel qui assure une distribution équitable des bénéfices
Crowdfunding adapté	communautaire	Les plateformes globales comme GoFundMe peuvent être adaptées au niveau local en travaillant avec des OSC et des églises, acteurs influents dans les communautés	Financer les centres de formation pour les femmes en collaboration avec des églises ou des leaders communautaires
Obligations à résultats basées sur l'éducation ou l'emploi		Modèle inspiré des initiatives de l'UNESCO ou de l'UNFPA pour évaluer les progrès dans les provinces les plus vulnérables	Les bailleurs de fonds paient après des résultats prouvés, par exemple l'augmentation du taux d'alphabétisation des femmes ou l'accès à des emplois formels.
Fonds d'affectation spéciale pour les femmes rurales		Les femmes rurales, majoritaires dans le secteur agricole, peuvent bénéficier d'un fonds dédié alimenté par les taxes sur les produits agricoles exportés.	Collaborer avec des acteurs comme le FPI (Fonds de Promotion de l'Industrie, le DGDA, etc.) ou le Ministère de l'Agriculture pour la mise en œuvre de ce fonds
Partenariats avec le secteur privé		Projets de formation en STEM pour les jeunes filles financés par des entreprises minières ou des télécoms	Encourager les entreprises locales et internationales présentes dans le pays à investir dans des projets inclusifs via des programmes de responsabilité sociale (RSE).

### **10.1.5. Mise en place d'un système de suivi des engagements pris par les partenaires**

Un autre aspect important à considérer est la mise en place d'un système efficace de suivi des engagements des bailleurs dans le financement de la stratégie. Il faille pour cela mettre en œuvre des mécanismes permettant de rappeler aux bailleurs, à échéance, la nécessité de concrétiser leurs engagements. Concrètement, il convient de prévoir les actions suivantes :

1. Élaborer ou faites élaborer par votre équipe un tableau de bord sur les engagement pris par chaque bailleur, notamment en termes des activités à financer, du montant promis, de l'échéance du versement, etc. ;
2. Consulter régulièrement ce tableau de bord pour que rien ne vous échappe et surtout actualiser le gap restant à couvrir ;
3. Tenir des réunions régulières avec l'équipe de mobilisation des fonds pour suivre les activités liées à la mobilisation des fonds et éventuellement rectifier le tir s'il échait ;
4. Tenir une comptabilité transparente sur les recettes et les dépenses occasionnées par les activités de mobilisation des fonds.

### **10.2. Mécanismes de suivi et de l'évaluation des activités de la stratégie**

Outre le problème de financement de la mise en œuvre des stratégies, politiques, programmes et de projets de développement, un autre problème qui plombe la mise en œuvre de ces outils de planification de développement dans les pays en développement, en général, et en RDC, en particulier, est sans conteste celui lié à l'absence des mécanismes de suivi et d'évaluation des activités. C'est ainsi que certains de ces outils, qui ont pourtant mobilisé des ressources énormes, notamment humaines, techniques et financières, finissent leur séjour dans des tiroirs. L'un des moyens d'éviter que cela n'arrive est de prévoir, déjà à partir de la phase de l'élaboration de la stratégie, une unité interne de suivi et d'évaluation des activités. En plus de l'évaluation du processus, il sera également possible de réaliser des évaluations d'impact après un certain nombre d'années de mise en œuvre de la stratégie. L'évaluation d'impact portera notamment sur l'identification des changements ou des effets attribuables directement ou indirectement à la stratégie. Elle visera à analyser si et comment la stratégie a atteint ses objectifs et à déterminer ses effets, tant positifs que négatifs, intentionnels ou non, sur les individus, les communautés, ou l'environnement, notamment sur la base des indicateurs de performance préalablement identifiés.

L'amélioration du suivi et de l'évaluation des activités de la stratégie peut passer au travers les activités suivantes : la mise en place d'une unité interne de suivi et de l'évaluation et l'organisation à intervalles réguliers de l'évaluation externe des activités de la stratégie et la revue périodique des activités.

#### **10.2.1. Mise en place d'une unité interne de suivi et de l'évaluation des activités**

Nonobstant l'apport et l'intérêt de l'évaluation externe, il est indispensable pour le service porteur de la stratégie de mettre en place une unité interne de suivi et de l'évaluation de la stratégie. Cette unité doit être placée sous la supervision directe du/de la responsable hiérarchique du service porteur et ne comprendre que des agents internes à ce service. Cette unité a notamment pour mission de suivre toutes les activités liées à la stratégie et de procéder à une évaluation à intervalles réguliers de leur mise en œuvre. Pour raison d'efficacité, cette unité doit être mise en place depuis la phase de l'élaboration de la stratégie et avoir accès à

toute la documentation y relative. La mise en place de cette unité pourrait comporter les actions suivantes :

1. Prendre un acte administratif par l'autorité hiérarchique du service responsable de la stratégie, établissant une unité de suivi et d'évaluation avec des missions et des objectifs clairs, ainsi que sa composition et, si possible, les ressources qui lui seront allouées ;
2. Prendre un acte administratif par l'autorité hiérarchique portant nomination des membres de l'unité de suivi et de l'évaluation ;
3. Élaborer, par l'unité de suivi et d'évaluation, le plan de travail ainsi que les divers outils et la méthodologie nécessaires au suivi et à l'évaluation.
4. Produire des rapports, à intervalles réguliers, par l'unité de suivi et de l'évaluation, à l'attention de l'autorité hiérarchique du service porteur ;
5. Prendre en compte les recommandations pertinentes du suivi et des évaluations internes.

### **10.2.2. Organisation, à intervalles réguliers, de l'évaluation externe de la mise en œuvre des activités**

Pour raison d'objectivité et de neutralité, l'évaluation interne doit, de préférence, être toujours accompagnée d'une évaluation externe. Dépendant de la durée de mise en œuvre de la stratégie, il est conseillé de définir un calendrier prévisionnel des évaluations internes, mais au moins une évaluation externe par année de mise en œuvre de la stratégie. Pour cette fin, toujours prévoir, lors de la budgétisation des activités et des programmes liés à la stratégie, une enveloppe financière consistante (généralement autour de 10 % du budget total de la stratégie) devant prendre en charge les activités liées au suivi et à l'évaluation de la stratégie. Concrètement, les activités suivantes pourraient être envisagées :

1. Elaborer un calendrier/chronogramme prévisionnel des évaluations externes périodiques à intervalles réguliers ;
2. Elaborer un budget prévisionnel des activités de suivi et de l'évaluation à intégrer dans la budgétisation générale des activités de la stratégie ;
3. Le moment venu, élaborer des TDRs de recrutement des évaluateurs externes ;
4. Recruter les évaluateurs externes ;
5. Recevoir et prendre en compte les recommandations pertinentes des évaluations internes.

### **10.2.3. Revue périodique des activités**

Dans le cadre du cycle de vie des programmes et projets de développement, la revue est une étape cruciale qui vise à évaluer, à analyser et à ajuster la progression du projet par rapport à ses objectifs, ressources, et contraintes. Elle intervient à différents moments du cycle de vie du projet (initiation, planification, mise en œuvre, clôture) pour garantir que les activités restent alignées avec les résultats attendus. Elle s'attarde aussi sur l'identification et l'évaluation des risques. Elle peut se décliner selon les séquences suivantes :

1. Évaluation des progrès. Il s'agit de vérifier si les activités planifiées ont été réalisées conformément au calendrier, au budget, et aux spécifications ;

2. L'identification des problèmes (risques) susceptibles d'entraver la mise en œuvre de la stratégie ;
3. Mise en place des mécanismes et activités de réajustement nécessaire ;
4. Capitaliser sur les leçons apprises pour améliorer les processus actuels et futurs ;
5. Garantir l'adhésion des parties prenantes et renforcer la transparence

### ***10.3. Cadre institutionnel de coordination et de mise en œuvre de la SNAEF***

La SNAEF se propose de mieux organiser et de coordonner toutes les activités et tous les acteurs impliqués dans l'autonomisation économique de la femme congolaise en vue de faciliter sa mise en œuvre adéquate à tous les niveaux. Ce cadre institutionnel national se présente comme un mécanisme à trois niveaux, à savoir : le comité de pilotage, le comité de coordination et les structures de mise en œuvre.

#### **10.3.1. Du comité de pilotage**

Le comité de pilotage de la SNAEF est l'organe d'orientation stratégique, du suivi et de l'évaluation périodique de sa mise en œuvre et de la mobilisation des fonds. Il engage politiquement le Gouvernement de la République dans les questions d'autonomisation économique de la femme. Il est présidé par le Premier Ministre, chef du Gouvernement. La vice-présidence est assurée par le Ministre en charge du Genre, Famille et Enfant et le secrétariat technique et le rapportage sont assurés par le Secrétariat Général au Genre, Famille et Enfant.

Le Comité de pilotage comprend en outre les Ministres représentant les ministères ci-après : Travail et prévoyance sociale, Economie nationale, Mines, Energie, Agriculture et développement rural, Pêche et élevage, Affaires foncières et habitat, Environnement, Enseignement Primaire, Secondaire et Technique, Enseignement Supérieur et Universitaire, Petite et Moyenne Entreprise et Industries, Affaires sociales, Affaires foncières, Jeunesse, Budget, Finances, Plan, etc. Les représentants du secteur privé, les représentants des Partenaires Techniques et Financiers du domaine du Genre et les représentants des Organisations de la Société civile du secteur de l'autonomisation économique de la femme en sont également membres.

#### **10.3.2. Du comité de coordination**

La coordination et la supervision de la mise en œuvre de la Stratégie sont assurées, au niveau central, par le Comité national de Coordination et au niveau provincial par les Comités Provinciaux de Coordination.

Le Comité national de coordination est responsable de la planification et de suivi quotidien des activités sur terrain. A ce titre, elle veille à/au/à la :

1. Suivi et mise en œuvre des résolutions et recommandations du Comité de pilotage ;
2. Prise en compte du genre ainsi qu'à la validation des données sur d'autonomisation économique de la femme ;
3. Elaboration des plans d'action, des programmes *ad hoc* et des budgets y relatifs ;
4. Atteinte des résultats par les différents partenaires nationaux et internationaux en fonction des engagements souscrits ;
5. Mobilisation des ressources locales ;

## 6. Supervision de toutes les coordinations provinciales.

La coordination nationale de la mise en œuvre de la SNAEF est assurée par le Gouvernement de la République à travers le Secrétariat général au Genre, Famille et Enfant qui en assure la Présidence. Le secrétariat de cette coordination nationale est assuré la Direction des services socio-économiques du Secrétariat Général au Genre. Le comité national de coordination comprend en outre les responsables de mise en œuvre de la filière Autonomisation économique de la femme représentant les structures et les services spécialisés du MINGEFAE (DPSE, DEP, SNFD, FONAFEN, CEPFE, CENADIF/CNACR), les PTF, les Organisations de la Société Civile, le secteur privé, etc.

Le Ministère ayant en charge le Genre, la Famille et l'Enfant dans ses attributions peut mettre en place un cadre de collaboration avec les partenaires nationaux et internationaux œuvrant dans le domaine de l'autonomisation économique de la femme au travers la conception, la mise en œuvre et le suivi l'évaluation des programmes et projets assortis des cadres de performances.

Le Comité provincial de coordination de la SNAEF est dirigé par le Ministre provincial ayant le genre dans ses attributions. Le Chef de Division du Genre, Famille et Enfant en assure le secrétariat technique. Le Comité provincial exécute toutes les attributions dévolues à la Coordination nationale au niveau de la province. Des comités des ETD seront mis en place.

### **10.3.3. Des structures de mise en œuvre**

La SNAEF sera mise en œuvre par plusieurs structures, à la fois publiques (nationales et provinciales) et privées. La mise en œuvre s'appuiera sur les principes énoncés dans cette stratégie et sur les plans élaborés par la Coordination nationale. Toutefois, cette mise en œuvre sera coordonnée par la Direction de la Promotion Socio-Economique de la Femme du Secrétariat Général au Genre.

Dans la mise en œuvre de la stratégie, le Ministère du Genre veillera à mettre en place des alliances stratégiques, notamment un partenariat public-privé. Ainsi, la mise en œuvre de la stratégie s'appuiera sur une capacité renforcée de mobilisation de toutes les ressources financières afin d'assurer l'autonomisation de la femme congolaise et accélérer l'éradication des inégalités de genre. Le Ministère de Genre, Famille et Enfant se propose de recourir à toutes les sources de financement tant publiques que privées pour assurer une mise en œuvre réussie de la présente stratégie.

Outre des efforts pour accroître les crédits en faveur de la promotion de l'égalité de genre, le gouvernement de la République, à travers le Ministère du Genre, Famille et Enfant se propose de mobiliser les partenaires techniques et financiers ainsi que le secteur privé pour leur implication effective dans la mise en œuvre de cette stratégie.

## **XI. Analyse des risques et mesures d'atténuation**

La mise en œuvre de toute stratégie de développement se réalise toujours dans un environnement comportant un certain nombre de risques dont il faut tenir compte si l'on veut accorder une chance de réussite à son projet. La stratégie d'autonomisation économique de la femme congolaise en élaboration ne fera pas exception, surtout dans un contexte instable comme celui de la RDC. Ainsi, en identifiant et en anticipant ces risques, notamment par la mise en place des stratégies de mitigation adaptées, la RDC peut renforcer les chances de succès de sa stratégie d'autonomisation économique des femmes et contribuer efficacement à l'inclusion économique et au développement équitable.

Les principaux risques identifiés consistent notamment aux risques financiers, à la résistance socio-culturelle, à l'insécurité et instabilité politique, à l'accès limité aux infrastructures, à l'accès limité au crédit et aux ressources financières, à des capacités limitées en compétences et en formation, cadre juridique et réglementaire restrictif, absence des mécanismes de suivi et d'évaluation, risque de corruption et de mauvaise gouvernance, déficit de soutien politique et institutionnel, etc. Pour chacun de ces risques, les stratégies de mitigation ont été proposées. Le Tableau 2 qui suit résume cette situation.

Tableau 3 : Risques associés à la mise en œuvre de la SNAEF et stratégies de mitigation y relatives

Risques	Description du risque	Stratégies de mitigation
Risques financiers	Manque de financement ou financement insuffisant pour couvrir les initiatives prévues, affectant les programmes de formation, d'accès aux crédits et de développement des compétences	<p>Mobiliser des financements auprès de multiples bailleurs de fonds, y compris les ONG, le secteur privé et les agences internationales.</p> <p>Encourager des PPP pour obtenir des contributions financières ou des ressources en nature.</p> <p>Prévoir un fonds de réserve pour pallier les imprévus financiers.</p>
Résistance socioculturelle	Des normes culturelles et sociales peuvent limiter la participation des femmes aux activités économiques et restreindre leur accès et leur contrôle sur les ressources	<p>Lancer des programmes d'éducation et de sensibilisation dans les communautés pour changer les perceptions sur le rôle économique des femmes</p> <p>Collaborer avec des leaders locaux, des chefs religieux et des organisations de la société civile pour promouvoir l'autonomisation des femmes et la masculinité positive</p> <p>Mettre en avant les succès de femmes entrepreneurs pour inspirer d'autres femmes et montrer la valeur de leur contribution économique</p>
Insécurité et instabilité politique	La situation sécuritaire et l'instabilité politique dans certaines régions de la RDC peuvent limiter l'accès des femmes aux opportunités économiques et rendre difficile la mise en œuvre des programmes	<p>Prioriser les initiatives dans les régions plus sûres tout en surveillant la situation dans les zones instables pour une intervention progressive</p> <p>Travailler avec des organisations locales qui ont une meilleure compréhension du contexte sécuritaire pour accéder aux zones sensibles</p> <p>Développer des protocoles de sécurité pour les interventions et prévoir des stratégies d'adaptation en cas de conflit ou de crise</p>

Indisponibilité des autorités politiques	L'indisponibilité des autorités politiques constitue un risque majeur pour la mise en œuvre de la SNAEF, pouvant entraîner des retards dans la prise de décision, une faible coordination intersectorielle et une instabilité institutionnelle	Confier le Secrétariat Permanent de la SNAEF au SG au GEFAE avec une mission claire et une autonomie de gestion, pour assurer la continuité des actions indépendamment des changements politiques.
Accès limité aux infrastructures	Le manque d'infrastructures, telles que les routes, les services financiers et les technologies, limite l'accès des femmes aux ressources, aux marchés et aux opportunités d'emploi	<p>Créer des centres de ressources communautaires dans des zones stratégiques pour permettre aux femmes d'accéder aux services, aux formations et aux équipements partagés.</p> <p>Utiliser les technologies mobiles pour fournir des services financiers et des formations en ligne, en particulier dans les zones éloignées.</p> <p>Collaborer avec les entreprises pour étendre les infrastructures, comme l'Internet ou les transports, dans les zones où les besoins sont les plus pressants</p>
Accès limité au crédit et aux ressources financières	Les femmes rencontrent souvent des obstacles pour accéder aux crédits et aux ressources financières, ce qui limite leurs capacités à lancer ou développer des activités économiques	<p>Mettre en place des fonds de microcrédit spécifiquement destinés aux femmes, avec des conditions adaptées à leurs besoins.</p> <p>Offrir des formations en gestion financière et en planification d'entreprise pour renforcer les compétences financières des femmes.</p> <p>Collaborer avec des banques et des coopératives pour développer des produits financiers adaptés aux femmes, y compris des prêts à faible intérêt.</p>
Capacités limitées en compétences et en formation	L'insuffisance de formation et de compétences techniques empêche les femmes de tirer pleinement profit des opportunités économiques	<p>Mettre en place des formations spécifiques, adaptées aux besoins économiques locaux et orientées vers l'emploi</p> <p>Offrir un accompagnement continu, par le biais de mentorat et de conseils, pour soutenir les femmes dans leurs parcours professionnels et entrepreneuriaux</p>

		Fournir des formations en technologies de l'information et de la communication pour que les femmes puissent accéder aux opportunités offertes par le digital
Cadre juridique et réglementaire restrictif	Des lois ou des politiques discriminatoires peuvent restreindre l'accès des femmes aux droits économiques, comme l'accès à la propriété foncière ou aux ressources financières	<p>Collaborer avec des partenaires et des ONG pour faire pression en faveur de réformes législatives visant à promouvoir l'égalité économique des femmes</p> <p>Informar les femmes de leurs droits économiques et des voies de recours pour leur permettre de revendiquer leurs droits</p> <p>Travailler avec des institutions juridiques pour offrir une assistance légale aux femmes face aux obstacles juridiques</p>
Absence de mécanismes de suivi et d'évaluation	L'absence de mécanismes pour suivre les progrès de la stratégie et en évaluer l'impact peut conduire à des inefficacités et à des gaspillages de ressources	<p>Instaurer un S&amp;E robuste avec des indicateurs de performance clairs pour mesurer les progrès et les résultats de la stratégie</p> <p>Conduire des évaluations à intervalles réguliers pour identifier les obstacles, ajuster les actions et partager les leçons apprises</p> <p>Associer les femmes bénéficiaires et les organisations locales dans le processus de suivi pour une évaluation participative et continue</p>
Risques de corruption et de mauvaise gouvernance	La corruption et la mauvaise gouvernance peuvent entraîner des détournements de fonds, des discriminations dans l'accès aux ressources et une faible transparence	<p>Établir des pratiques de gestion transparente avec des rapports financiers réguliers et accessibles aux parties prenantes</p> <p>Mettre en place des mécanismes pour recueillir les feedbacks des bénéficiaires et veiller à ce que les ressources soient utilisées conformément aux objectifs de la stratégie</p>

		Former le personnel et les partenaires locaux aux normes éthiques et à la bonne gouvernance
Déficit de soutien politique et institutionnel	L'absence de soutien des décideurs et des institutions nationales peut limiter la portée et l'efficacité des initiatives d'autonomisation des femmes	<p>Travailler avec les décideurs et les ministères concernés pour s'assurer de leur soutien et obtenir des engagements politiques pour la cause</p> <p>S'assurer que les objectifs de la stratégie d'autonomisation économique des femmes s'alignent sur les priorités de développement national pour faciliter leur intégration</p> <p>Mettre en place des comités multi-acteurs pour suivre la mise en œuvre et encourager l'appui des institutions</p>

## **XII. Conclusion**

La Stratégie Nationale d'Autonomisation Économique de la Femme (SNAEF) 2025-2029 constitue une réponse audacieuse et ambitieuse aux défis multiples auxquels sont confrontées les femmes en République Démocratique du Congo (RDC). En s'appuyant sur un diagnostic approfondi et une vision claire, cette stratégie se veut un cadre structurant pour libérer le potentiel des femmes, moteur essentiel pour un développement inclusif et durable.

La SNAEF repose sur des principes fondamentaux tels que la participation, l'universalité, la durabilité, la transparence et l'équité. Ces principes ont, non seulement, guidé son élaboration, mais, guideront également sa mise en œuvre, garantissant ainsi une appropriation par toutes les parties prenantes, des bénéficiaires aux institutions publiques, en passant par les acteurs privés et la société civile. L'approche participative adoptée dans ce processus reflète la volonté de promouvoir des solutions endogènes et adaptées aux réalités locales, tout en respectant les engagements régionaux et internationaux de la RDC en matière d'égalité des sexes.

L'autonomisation économique des femmes, au cœur de cette stratégie, est perçue comme un levier transversal ayant un impact direct sur la réduction de la pauvreté, l'amélioration du bien-être des communautés, et la stimulation de la croissance économique. En renforçant l'accès des femmes aux ressources économiques, à l'éducation, à la formation professionnelle, aux financements et à la propriété foncière, la RDC se donne les moyens de transformer des secteurs stratégiques comme l'agriculture, le commerce et les industries extractives, où les femmes jouent déjà un rôle central mais souvent invisible et sous-valorisé.

Par ailleurs, cette stratégie adresse des enjeux majeurs tels que l'accès des femmes aux instances de prise de décisions économiques et politiques, l'éradication des violences basées sur le genre, et l'élimination des barrières institutionnelles et juridiques qui freinent leur épanouissement. Ces interventions multisectorielles, accompagnées de mécanismes solides de suivi et d'évaluation, garantiront que les progrès réalisés soient mesurables et durables.

Cependant, la réussite de cette stratégie dépendra de plusieurs facteurs. D'abord, la mobilisation effective des ressources financières, tant au niveau national qu'international, sera cruciale pour soutenir les programmes et initiatives prévus. Ensuite, une coordination renforcée entre les différents acteurs, appuyée par une volonté politique affirmée, permettra d'assurer la cohérence et l'efficacité des actions. Enfin, une sensibilisation continue des communautés et des institutions contribuera à changer les perceptions et à lever les pesanteurs socio-culturelles qui freinent encore l'émancipation des femmes.

En somme, la mise en œuvre de la SNAEF représente une opportunité unique pour la RDC de réaffirmer son engagement en faveur de l'égalité des sexes et de s'engager résolument sur la voie de l'émergence. Cette stratégie n'est pas seulement un outil technique, mais un appel à une transformation sociétale profonde, où chaque femme, chaque fille, pourra pleinement contribuer à bâtir une nation forte, résiliente et inclusive. Investir dans l'autonomisation économique des femmes, c'est investir dans l'avenir de toute la nation congolaise.

## **Bibliographie**

Banque Africaine de Développement. 2015. *Autonomiser les femmes africaines : Plan d'action. Indice de l'égalité de genre en Afrique 2015*. Repéré à : [www.gender.afbd.org](http://www.gender.afbd.org).

- Banque Mondiale. 2012. *World Development Report: Gender Equality and Development*. Washington, DC: Banque mondiale.
- Banque Mondiale. (2022). *Rapport annuel sur le développement économique en Afrique*. Washington, DC : Banque Mondiale.
- Beya, P. 2019. *Agriculture et contribution à la croissance économique de la République Démocratique du Congo*. Université Officielle de Mbuji-Mayi, Faculté des Sciences Économiques et de Gestion.
- Commission Femmes et Développement/DGCD. 2007. *L'approche de l'empowerment des femmes : un guide méthodologique*. Bruxelles : s.a. Boone-Roosens.
- Dabire, V. J.-M. 2018. « Perspectives Economiques en Afrique 2018 : République Démocratique du Congo », *BAD-Note Pays*. Kinshasa : BAD.
- Dodd, Rebecca, & Andrew Cassels. 2006. "Health, Development and the Millennium Development Goals." *Annals of Tropical Medicine & Parasitology*, 100 (5): 379–87.
- Ecole de Santé Publique (République Démocratique du Congo) et The ICF. 2019. *Evaluation des prestations des services de soins de santé (EPSS-RDC) 2017-2018*. Kinshasa, RDC et Rockville, Maryland, USA : ESPK et ICF.
- Eyben, Rosalind et al. 2008. *Conceptualizing Empowerment and the Implications for Pro-Poor Growth*. Brighton: University of Sussex, Institute of Development Studies.
- FAO, Union européenne, & CIRAD. 2021. *Profil des systèmes alimentaires - République Démocratique du Congo*. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), réperé à : <https://openknowledge.fao.org/items/f8687280-9f0c-4ba9-bf3e-d69cee97ac2c>
- Golla, Anne Marie & al. 2011. *Understanding and Measuring Women's Economic Empowerment: Definition, Framework, and Indicators*. Washington, DC: International Center for Research on Women.
- Guedehoussou, A. & al. 2021. *Women's Economic Empowerment in the Democratic Republic of the Congo : Obstacles and Opportunities*. Washington, D.C. : World Bank Group, réperé à <http://documents.worldbank.org/curated/en/099130111302128277/P17518604b63b809d09a9e0ae31320c85e7>
- Human Rights Watch. (2023). *Barrières juridiques et discriminations économiques envers les femmes en RDC*. New York, NY : HRW.
- Institut National de la Statistique. 2019. *Enquête par grappes à indicateurs multiples, 2017-2018. Rapport de résultats de l'enquête*. Kinshasa, République Démocratique du Congo.
- Institut National de la Statistique (INS). (2021). *Annuaire statistique de la République Démocratique du Congo*. Kinshasa : INS.
- Institut National de la Statistique (INS). (2022). *Rapport sur l'emploi et le chômage en RDC*. Kinshasa : INS.

- Kapista, Larissa. 2008. UN Women Report: *Women's Economic Empowerment. Expert Consultation on the 2009 World Survey on the Role of Women in Development*. Bangkok, 12 novembre 2008. EC/WSRWD/2008/EP.7.
- Kabeer, N. 1999. *Resources, Agency, Achievements: Reflections on the Measurement of Women's Empowerment*. *Development and Change*, 30(3), 435-464.
- Kibala Kuma, J. 2020. *Pauvreté et chômage en République Démocratique du Congo : état des lieux, analyses et perspectives*. fihal-02909695f.
- Makwala, M. M. Y. B. et al. 2001. (éds). *Analyse de la situation et identification des problèmes de population en République démocratique du Congo. Rapport final*. Kinshasa-DDK-FASEC.
- Ministère du Plan (République Démocratique du Congo). 2020. *Rapport d'examen national volontaire des objectifs de développement durable*. Kinshasa : Ministère du Plan.
- Ministère du Plan (République Démocratique du Congo). 2014. *Rapport global final : Résultats de l'enquête sur l'emploi, le secteur informel et sur la consommation des ménage/2012*. Kinshasa : Ministère du Plan.
- Nations Unies. 2009. *Millennium Development Goals Report: Goal 3*. New York: Nations Unies.
- Ngeleza, G., Mulangu, F. et Jordan-Kirwan, S. 2018. *Repenser le travail des femmes : En quoi l'amélioration de la participation des femmes peut générer une augmentation des revenus des entreprises à Kinshasa pouvant atteindre 1 milliards USD*. Repéré à [https://www.elanrdc.com/s/RethinkingWomen27sWork\\_FINALFULLSTUDY\\_FR\\_CLEAN\\_FINAL\\_02102018.pdf](https://www.elanrdc.com/s/RethinkingWomen27sWork_FINALFULLSTUDY_FR_CLEAN_FINAL_02102018.pdf).
- Observatoire de la parité. (2018). *Analyse critique de la loi n° 15/013 du 1<sup>er</sup> août 2015 portant modalités d'application des droits de la femme et de la parité*. Repéré à : <http://riensanslesfemmes.org/wp-content/uploads/2016/10/ANALYSE-CRITIQUE-DE-LA-LOI-PORANT-MISE-EN-%C5%92UVRE-DE-LA-PARITE-Version-pr%C3%A9sentation1.pdf>.
- UNESCO. (2021). *Éducation et égalité des genres en Afrique subsaharienne*. Paris : UNESCO.
- UNICEF. (2022). *Rapport sur le genre et le travail domestique en Afrique centrale*. New York, NY : UNICEF.
- ONU (Département des Affaires Economiques et Sociales). 2009. *World Survey on the Role of Women in Development: Women's Control Over Economic Resources and Access to Financial Resources*. New York: ONU DAES.
- ONU Femmes. 2015. *Progress of the World's Women 2015-2016: Transforming Economies, Realizing Rights*. New York: ONU Femmes.
- OXFAM (sd). *Cadre conceptuel d'OXFAM à l'autonomisation économique des femmes*. Repéré à : <https://oxfamilibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/620269/gt-framework-womens-economic-empowerment-180118-fr.pdf?sequence>

- Programme des Nations Unies pour le Développement [PNUD] (UN Department of Economic and Social Affairs). 2008. "Innovative Approaches to Promoting Women's Economic Empowerment." *Rapport pour événement sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes*. New York, 25 septembre 2008.
- République Démocratique du Congo/Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire. (2012). *Enquête Nationale sur la situation des enfants et adolescents en dehors de l'école*. Kinshasa : MINEPSP.
- République Démocratique du Congo/Ministère du plan et suivi de la mise en œuvre de la révolution de la modernité/Institut National de la Statistique. 2014. *Rapport global Enquête 1-2-3. Résultats de l'enquête sur l'emploi, le secteur informel et sur la consommation des ménages/2012*. Kinshasa-INS.
- République Démocratique du Congo. 2009. *Politique Nationale Genre et Plan d'action*. Kinshasa.
- République Démocratique du Congo/Ministère du plan et suivi de la mise en œuvre de la révolution de la modernité. 2013. *Guide méthodologique d'élaboration des politiques ou stratégies sectorielles*. Kinshasa : MPSMRM.
- République Démocratique du Congo/Ministère du plan/Institut National de la Statistique. 2018. *Enquête avec questionnaire unifié à indicateurs de base de bien-être (E-QUIBB/RDC 1-2016)*. Kinshasa : INS.
- République Démocratique du Congo/Ministère de l'environnement. 2020. *Programme d'Action National d'Adaptation au Changement Climatique en République Démocratique du Congo*. Repéré à : <http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/Cng186347.pdf>
- République Démocratique du Congo/Ministère du genre, de la famille et de l'enfant (2020). *Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre révisée*. Kinshasa : MINGEFAE.
- Unesco (Institut de la Statistique). 2012. *Recueil des données mondiales sur l'éducation 2011*. Paris : UNESCO.
- United Nations Fund for Population Activities [UNFPA]. 2018. *Etat de la population mondiale. Le pouvoir du choix. Les droits reproductifs et la transition démographique*. New York: UNFPA.
- United Nations Development Program [UNDP]. 2020. *Human Development Report. The next frontier: Human development and the Anthropocene*. New York: UNDP.
- Women's International League for Peace & Freedom. 2016. *À l'autre bout de la chaîne : Les femmes dans les mines artisanales en RDC*. Repéré à : [https://wilpf.org/wp-content/uploads/2016/10/LesFemmesDansLesMinesArtisanalesEnRDC\\_web.pdf](https://wilpf.org/wp-content/uploads/2016/10/LesFemmesDansLesMinesArtisanalesEnRDC_web.pdf)